

2025-2031

PROJET D'ETABLISSEMENT



**Conservatoire à
Rayonnement
Départemental
Ville-d'Avray Chaville**

SOMMAIRE

Préambule commun aux projets d'établissements des conservatoires

Préambule	1
Echéancier	
I - Du rapprochement à la fusion : période 2015-2023	4
1- Organisation administrative	
2- Politique de recrutement, évolution au sein de l'équipe et plan de formation	
3- Organisation pédagogique	
4- Accessibilité et inclusion	
5- Interventions en milieu scolaire et Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M)	
6- Le numérique et les nouvelles technologies dans la vie du conservatoire	
7- Programmation culturelle, partenariats artistiques et diffusion	
8- La communication du Conservatoire	
II - Carte d'identité du Conservatoire en 2023	30
III - Un Conservatoire en mouvement : période 2025-2031	36
<i>Vers une labélisation officielle du CRD Ville-d'Avray Chaville</i>	
1- La dynamique interne et pédagogique : poursuite d'une fusion réussie	37
➤ Remodeler l'organigramme de l'équipe administrative pour répondre aux nouveaux enjeux du conservatoire	
➤ Une réflexion sur le rôle, les missions et le choix des coordinateurs	
➤ Renforcer les liens entre les différents acteurs du conservatoire	
➤ L'enseignement de la Formation Musicale	
➤ La musique de chambre et les heures d'accompagnement	
➤ Ouverture d'un cursus complet chant depuis le 1 ^{er} cycle	
➤ Une organisation en réseau pour le futur	
Diplôme National d'Etudes de Musique	
➤ Ouverture d'une classe « Danse et Sport »	
➤ Un campus musical et chorégraphique	
2- La dynamique externe en lien avec les villes et structures partenaires	42
➤ Un conservatoire centre de ressources pour les pratiques amateurs en lien avec Accords Majeurs	
➤ Valoriser le travail du conservatoire au sein de son territoire	

- Partenariats avec les scolaires : encourager la diversification Instrumentale et enrichir la filière jusqu'au lycée
 - ❖ Les classes à horaires aménagés musique (CHAM)
 - ❖ Collaboration avec le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique au lycée de Sèvres (BTMM)
 - ❖ Les Interventions en milieu scolaire
 - ❖ Création d'un orchestre à l'école
- Accueillir au sein du conservatoire des compagnies/orchestres en résidence pour des collaborations de plus longue durée
- Pérenniser la valorisation de la programmation en lien avec les partenaires du territoire
- La programmation culturelle : une création de poste à envisager pour coordonner les manifestations

3- La place des nouvelles technologies au service des activités du conservatoire 47

- Résonances, portail d'accès numérique unique pour mieux communiquer vers les usagers
- Mise en place d'une plateforme ENTP (Environnement Numérique de Travail Pédagogique), comme outil pédagogique complémentaire aux enseignements
- S'équiper et se former : un enjeu d'avenir
- La vie du conservatoire à travers la création d'un label de disque et des captations en direct

IV - Rénovation et construction de nouveaux locaux 50

- 1- Le contexte
- 2- Les atouts du projet
- 3- Les besoins en personnel
- 4- Le projet du nouveau conservatoire en images

V - Estimation des coûts supplémentaires pour la mise en place des préconisations de ce Projet d'Etablissement 59

VI - Annexes et revue de presse 60



Préambule commun aux projets d'établissements des conservatoires

Grand Paris Seine Ouest : un territoire créatif, numérique et durable



Au sein de la Métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest réunit 8 villes de l'ouest parisien : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray. Fort de plus de 320.000 habitants, GPSO représente la 3ème intercommunalité d'Ile-de-France et la 9ème de France en termes de population.

Grand Paris Seine Ouest est né le 1er janvier 2010 de la fusion de deux communautés d'agglomération : Val de Seine et Arc de Seine. La communauté d'agglomération est devenue établissement public territorial au 1er janvier 2016, dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris.

A ce titre, Grand Paris Seine Ouest exerce des compétences obligatoires, dont celle du **développement et de l'aménagement des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial**.

Grand Paris Seine Ouest exerce également des compétences supplémentaires, notamment celle de **l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique**.

Grand Paris Seine Ouest a pour ligne de conduite « **Le territoire créatif, numérique et durable** ». La culture, l'innovation numérique et l'environnement sont les 3 axes prioritaires de développement du territoire.



Les 5 conservatoires de Grand Paris Seine Ouest : des binômes d'établissements et une culture du travail en réseau au service de la population

Grand Paris Seine Ouest contribue tout particulièrement à la vie culturelle locale avec les nombreuses activités artistiques et pédagogiques de ses 5 conservatoires. Ce réseau illustre l'intérêt du regroupement intercommunal en permettant le développement de nouvelles initiatives et l'élargissement des enseignements proposés en musique, en danse et en art dramatique.

L'étude de valorisation des métiers et du fonctionnement du réseau des conservatoires de GPSO, rendue par le groupement ABCD/KPMG en mai 2015, a conduit à **structurer le réseau des conservatoires par binômes d'établissements**. Chaque binôme est constitué d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) et d'un conservatoire non classé ou à Rayonnement Communal (CRC). Le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Boulogne-Billancourt quant à lui est adossé à celui du Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB).

Les conservatoires organisés en binômes se sont engagés dans une démarche de rapprochement progressif sur les plans pédagogique, artistique et administratif pour **renforcer la réalisation de projets partagés, mutualiser les moyens et développer une culture collective**. Ce processus a permis d'aboutir à la fusion des conservatoires de Ville-d'Avray et Chaville d'une part, et des conservatoires d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves d'autre part.

Les 5 conservatoires de Grand Paris Seine Ouest sont situés dans 7 villes du territoire :

- . le CRR Boulogne-Billancourt,
- . le Conservatoire Issy-Vanves, issu de la fusion du CRD d'Issy-les-Moulineaux et du Conservatoire de Vanves,
- . le CRD de Meudon,
- . le CRC de Sèvres,
- . le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, issu de la fusion du CRD de Ville-d'Avray et du Conservatoire de Chaville.

Ils réunissent près de **6 000 élèves, 350 professeurs et environ 70 agents administratifs et techniques. 80 disciplines** y sont enseignées et les saisons artistiques sont riches de près de **500 manifestations publiques rassemblant jusqu'à 50 000 spectateurs.**



Des conservatoires qui s'engagent sur les 3 axes du projet de territoire porté par Grand Paris Seine Ouest

Pour un territoire créatif

De par la nature de leurs activités d'enseignement, de diffusion et d'éducation artistique et culturelle, les conservatoires contribuent activement au rayonnement culturel de GPSO ainsi qu'à la vie culturelle locale. Les nombreux partenariats noués avec les établissements scolaires, les équipements culturels des villes et d'autres structures d'enseignement placent les conservatoires au cœur d'un écosystème riche de complémentarités et en font des pôles ressources ouverts à une population bien plus large que celle des seuls élèves inscrits (publics des spectacles, des médiathèques, scolaires, groupes amateurs...).

Pour un territoire numérique

La crise sanitaire a donné un coup d'accélérateur au développement numérique des conservatoires qui ont fait preuve de créativité pour assurer une continuité pédagogique et des propositions artistiques en ligne pendant les périodes de confinement. Trois Environnements Numériques de Travail (ENT) sont aujourd'hui identifiés dans les conservatoires de GPSO : l'ENT administratif (avec un même logiciel métier pour l'ensemble des conservatoires du réseau : iMuse) ainsi que l'ENT pédagogique et l'ENT créatif, en cours de structuration.

Pour un territoire durable

Les bâtiments construits ou rénovés par GPSO pour les conservatoires prennent en compte la dimension environnementale et la sobriété énergétique est au cœur des préoccupations de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public (DPEP). Au-delà de la question environnementale, les équipes des conservatoires ont également été sensibilisés à la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Un travail est en cours dans les établissements pour s'inscrire dans cette dynamique avec des actions concrètes (voir carte mentale en annexe).

Des conservatoires au cœur d'un réseau d'établissements d'enseignement artistiques impliqués dans une dynamique territoriale



Le réseau des conservatoires collabore avec plusieurs partenaires culturels dans le cadre du « Pôle territorial », créé en 2022 sous l'impulsion du Département des Hauts-de-Seine et piloté par Grand Paris Seine Ouest.

Il regroupe les 5 conservatoires de Grand Paris Seine Ouest et 8 établissements d'enseignement artistique partenaires situés sur le territoire :

- . L'Académie Philippe Jaroussky à Boulogne-Billancourt (musique)
- . L'École Prizma de Boulogne-Billancourt (musique, danse, théâtre, peinture)
- . L'Association Accords Majeurs à Chaville (musique, danse, comédie musicale)
- . La MJC de la Vallée à Chaville (musique, danse, théâtre)
- . Les Arcades à Issy-les-Moulineaux (arts plastiques)
- . Le Réacteur à Issy-les-Moulineaux (musiques actuelles)
- . Le Groupe EDLC – Les Enfants de la Comédie à Sèvres (théâtre)
- . La SUM à Sèvres (musiques actuelles).

Ce réseau culturel, piloté par Grand Paris Seine Ouest, se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger sur des thématiques communes comme le handicap, le numérique, ou pour partager des journées professionnelles, conférences ou formations.

En 2023, un projet culturel transversal a été imaginé avec la mise en place de stages, gratuits, au moment des vacances de La Toussaint à destination des élèves inscrits dans les structures membres du Pôle territorial.

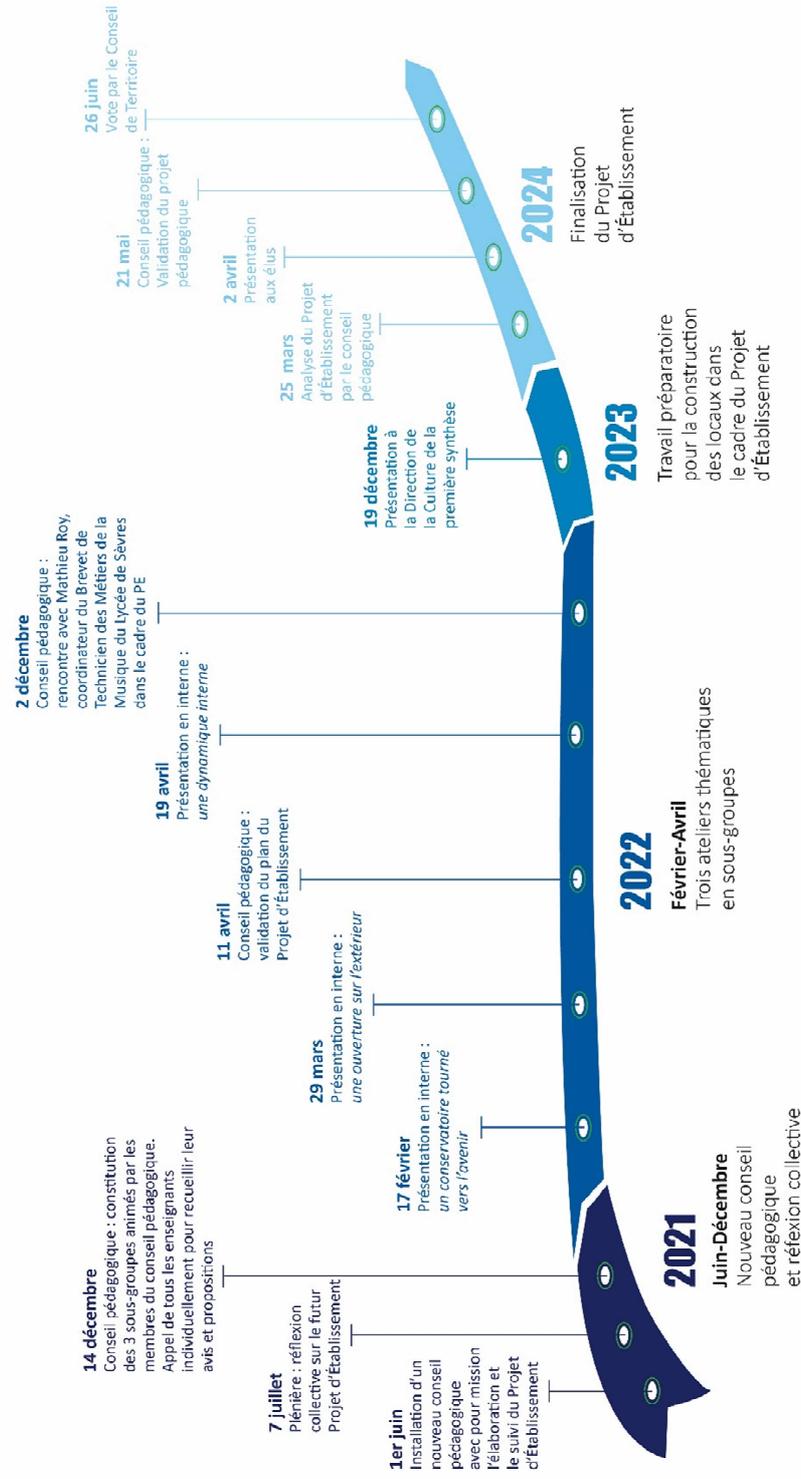
Une collectivité engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux, notamment au sein des conservatoires

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest est accompagné par le cabinet KPMG pour **réaliser un diagnostic des risques psychosociaux et élaborer un plan d'action pour la Qualité de Vie au Travail (QVT)**. Cette démarche s'inscrit dans le temps puisqu'elle sera réalisée sur 3 années, entre 2024 et 2026. Les conservatoires du réseau feront progressivement l'objet de cet audit :

- . en 2024 : le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville,
- . en 2025 : le CRR de Boulogne, le CRD de Meudon et le CRC de Sèvres,
- . en 2026 : le Conservatoire Issy-Vanves.

Ce diagnostic aboutira sur un plan d'actions à mettre en place au sein des établissements.

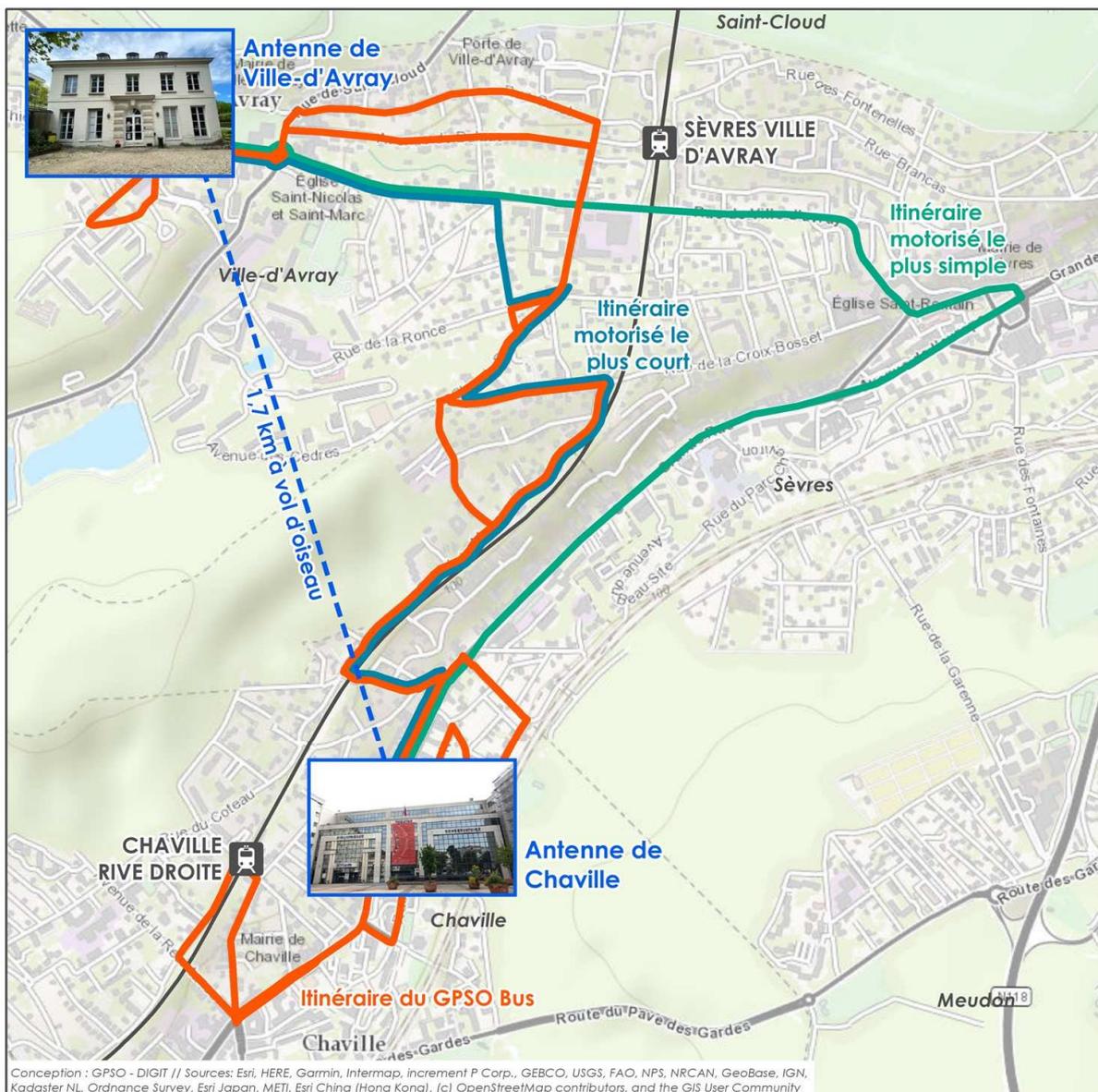
Echéancier de construction du Projet d'Établissement



Préambule

➤ Historique et contextualisation des deux établissements

Les conservatoires de Chaville et de Ville-d'Avray se situent sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, dans le département des Hauts-de-Seine. Géographiquement séparés par la forêt de Fausse Repose et les Etangs de Corot, les deux établissements ne sont qu'à moins de 2km de distance à vol d'oiseau. Ils bénéficient tous les deux d'un tissu/environnement culturel dynamique, au sein de municipalités attachées à un « esprit village » et affirmant une identité entre nature et culture.



Localisation des antennes de Ville-d'Avray et Chaville

➤ Ville-d'Avray

Plus petite commune de GPSO après Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray comptait, en 2023, 11 125 habitants. Elle n'en est pas moins, historiquement, le berceau d'une vie culturelle active. Au XIXe siècle, de nombreux artistes peintres, musiciens et écrivains parmi lesquels Corot, Pradier, Chopin et Balzac sont attirés par le charme de Ville-d'Avray. Cette tradition culturelle se maintient au XXe siècle avec la présence de personnalités éminentes telles que Jean Rostand, Boris Vian ou encore Yehudi Menuhin.

Cet attachement à la culture perdure aujourd'hui puisque la ville réunie une trentaine d'associations culturelles et offre plusieurs équipements dédiés : *Le Centre Culturel le Colombier* qui accueille une salle de spectacle, un cinéma, une médiathèque municipale et *la Maison pour Tous* (structure associative proposant des activités culturelles et de loisirs auprès d'un public enfant et adulte), ainsi que *La Galerie de l'Entracte* qui abrite une galerie d'exposition et deux studios de répétition de musique sous la responsabilité de l'association de musiques actuelles *La SUM*.

La musique tient historiquement une place privilégiée à Ville-d'Avray. Par la création de son école de musique et danse en 1972, promue au rang « d'école agréée du 1^{er} degré » en 1974 et labelisée « école nationale de musique et danse » en 1981, dont l'une des missions fut, très tôt, de donner accès à la musique à l'ensemble des enfants de la ville, via des interventions dans toutes les classes des écoles maternelles et primaires. Par la présence aussi de plusieurs structures associatives musicales de qualité qui, en lien avec le conservatoire, apportent une ouverture à d'autres esthétiques : *Association des Concerts de Ville-d'Avray*, *Festival Jazz à Vian*, *Les amis de l'orgue...*

Lors de sa création, le Conservatoire est installé dans le pavillon de chasse sur le site du Château Baron Thierry, construit en 1776 et propriété de la commune de Ville-d'Avray depuis 1969.

➤ Chaville

Avec ses 20 524 habitants recensés en 2023, Chaville se place un rang au-dessus de Ville-d'Avray en matière de population au sein du territoire de GPSO.

La musique à Chaville se développe autour de Guy Reverdi, fondateur et créateur de la première structure musicale. En 1981, l'école obtient une première reconnaissance par la municipalisation et l'obtention de locaux autonomes, incluant une salle de danse. L'enseignement se développe autour de 4 axes : musique, danse, art dramatique et gymnastique rythmique et sportive (transférée au service des sports en 1997).

Les locaux devenus trop étroits, le conservatoire intègre en 1994 -1995 le *bâtiment de l'Atrium*, projet ambitieux nouvellement construit au cœur de la ville. Véritable poumon culturel, l'Atrium réuni au sein d'une même structure une salle de spectacle, le cinéma municipal, la bibliothèque et le conservatoire.

En 1998, une nouvelle étape de l'implantation de la musique à Chaville est franchie avec la création de *Associations Accords Majeurs* dédiée à la pratique amateur adulte. Etroitement liée à l'activité du conservatoire, les deux structures constituent ensemble le pôle de référence de la ville en matière de musique et danse. Elles multiplient les actions culturelles auprès des habitants chavillois, s'associent au calendrier événementiel municipal ainsi qu'aux associations locales dédiées aux arts plastiques : *La Passerelle des arts*, *L'Art en Partage*, *L'Estampe de Chaville* ainsi que la MJC.

La salle de spectacle de l'Atrium (650 places) est le lieu de diffusion de la programmation du conservatoire. La dimension et les possibilités artistiques offertes par cette salle ont stimulé la production de projets artistiques d'envergure : comédies musicales, opéras, opérettes et concerts symphoniques avec fosse d'orchestre réunissant jusqu'à 300 élèves musiciens et danseurs sur scène.

➤ Pourquoi fusionner Chaville et Ville-d'Avray ?

L'Audit effectué par le *Cabinet ABCD*, en 2014 a révélé l'existence d'une belle complémentarité entre les conservatoires de Chaville et de Ville-d'Avray.

Complémentarité dans les compétences des équipes administratives et de direction : communication, régie financière et technique, suivi des projets culturels.

Complémentarité dans les disciplines enseignées avec par exemple la présence à Chaville d'une section cuivre développée alors que plus confidentielle à Ville-d'Avray, et à l'inverse des Classes à Horaires Aménagés Musique à Ville-d'Avray, absentes à Chaville.

Une **complémentarité dans la structuration des cursus** aussi, Chaville ayant développé un enseignement innovant et diversifié auprès des plus jeunes (Eveil et Initiation) alors que Ville-d'Avray, de par son label de CRD, a développé la formation des élèves en cycles avancés (DEM). Cette distinction se retrouve dans le profil des enseignants qui apportent des compétences et savoir-faire complémentaires.

Une **complémentarité dans les lieux de diffusion** car malgré l'absence d'un auditorium en propre dans l'un et l'autre des deux établissements, la salle Toscanini de Chaville -70 places, le Château de Ville-d'Avray - 90 places, la salle de spectacle du Colombier à Ville-d'Avray - 270 places et celle de l'Atrium de Chaville - 630 places permettent quatre formats et quatre ambiances de concerts différentes avec une gradation dans la capacité d'accueil du public.

➤ **Pourquoi la rédaction d'un nouveau projet d'établissement ?**

L'élaboration d'un nouveau projet d'établissement s'est imposée comme le prolongement naturel après l'étape de la fusion.

Il est le fruit de nombreuses concertations au sein des équipes pédagogiques et administratives. Durant ces trois dernières années, elles ont pris le temps, via des ateliers thématiques, de réfléchir sur les grandes orientations souhaitées pour l'établissement, tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations vers l'extérieur, mais aussi sur les aspects pratiques afin d'améliorer le quotidien des équipes et des usagers.

Ce document a aussi fait l'objet de discussions avec la Direction de la Culture de GPSO et les élues des villes de Ville-d'Avray et de Chaville qui ont permis de l'enrichir et de valider chaque étape.

Ce projet d'établissement constitue la feuille de route du conservatoire pour les six prochaines années. Les orientations présentées dans ce document feront l'objet d'un suivi annuel et de bilans au fur et à mesure de leur avancée. Elles pourront évoluer au gré, en autres, de décisions politiques et données financières, non connues au moment de la rédaction de ce projet.

Afin de faciliter la lecture du document, il a été décidé d'opter pour un code couleur qui met en relief les différentes phases :

Avant 2015 lorsque le CRD de Ville-d'Avray et le conservatoire de Chaville étaient deux établissements autonomes – **en noir**

Durant la période 2015-2019 lorsqu'il a été décidé de rapprocher les équipes et activités des deux établissements, jusqu'au vote de leur fusion – **en vert**

Depuis la fusion des deux conservatoires en 2019 qui forment désormais un seul établissement avec des enseignements sur deux antennes – **en orange**

I - Du rapprochement à la fusion : période 2015-2023

1- Organisation administrative

Avant 2015

Deux conservatoires autonomes, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Ville-d'Avray et le Conservatoire de Chaville chacun possédant une équipe administrative distincte composée :

A Chaville : 1 directeur, 1 responsable pédagogique, 1 responsable administrative, 1 secrétaire de scolarité détachée pour 25 % de son temps à la gestion administrative de l'association pour la pratique adulte Accords Majeurs, et un régisseur technique.

A Ville-d'Avray : 1 directeur, 1 responsable administrative, 2 secrétaires de scolarité

L'ensemble du personnel administratif travaillant à temps complet dans chaque établissement.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

L'audit effectué en 2014-2015 sur l'ensemble des conservatoires de GPSO ayant préconisé un rapprochement des conservatoires par binôme, il a été décidé, à l'occasion du départ du directeur du conservatoire de Ville-d'Avray, que le directeur du conservatoire de Chaville reprenne la direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental, en plus de celle du conservatoire de Chaville. Par cette direction commune, l'objectif était de faciliter le rapprochement des deux établissements.

Pendant quatre ans, les équipes administratives ont collaboré et fait des échanges de bonnes pratiques, tout en conservant une autonomie et des modes de fonctionnement propre à chaque établissement. Progressivement, les pratiques ont été harmonisées : gestion des inscriptions avec un calendrier identique et un mode de traitement uniformisé, suivi des élèves sur iMuse, en particulier ceux ayant cours dans les deux établissements, organisation des examens en commun, facturation et mailing aux familles, supports de communication commun etc... Des réunions hebdomadaires ont permis ce rapprochement et de travailler en cohérence malgré la distance géographique des deux équipes.

Après quatre ans de travail en binôme, l'équipe administrative est réunie pour ne former qu'une seule équipe, au sein de laquelle **chaque agent dispose d'une compétence transversale** pour l'établissement fusionné.

Depuis 2019 : fusion de l'équipe

Suite à un travail de concertation au sein de l'équipe administrative un nouvel organigramme a été présenté et adopté en comité technique en mars 2019.

La nouvelle organisation conserve une répartition du personnel administratif sur les deux lieux pour des nécessités de gestion quotidienne locale. Les conservatoires, en revanche, sont renommés « antenne » de Chaville et « antenne » de Ville-d'Avray une fois la fusion des deux établissements actés.

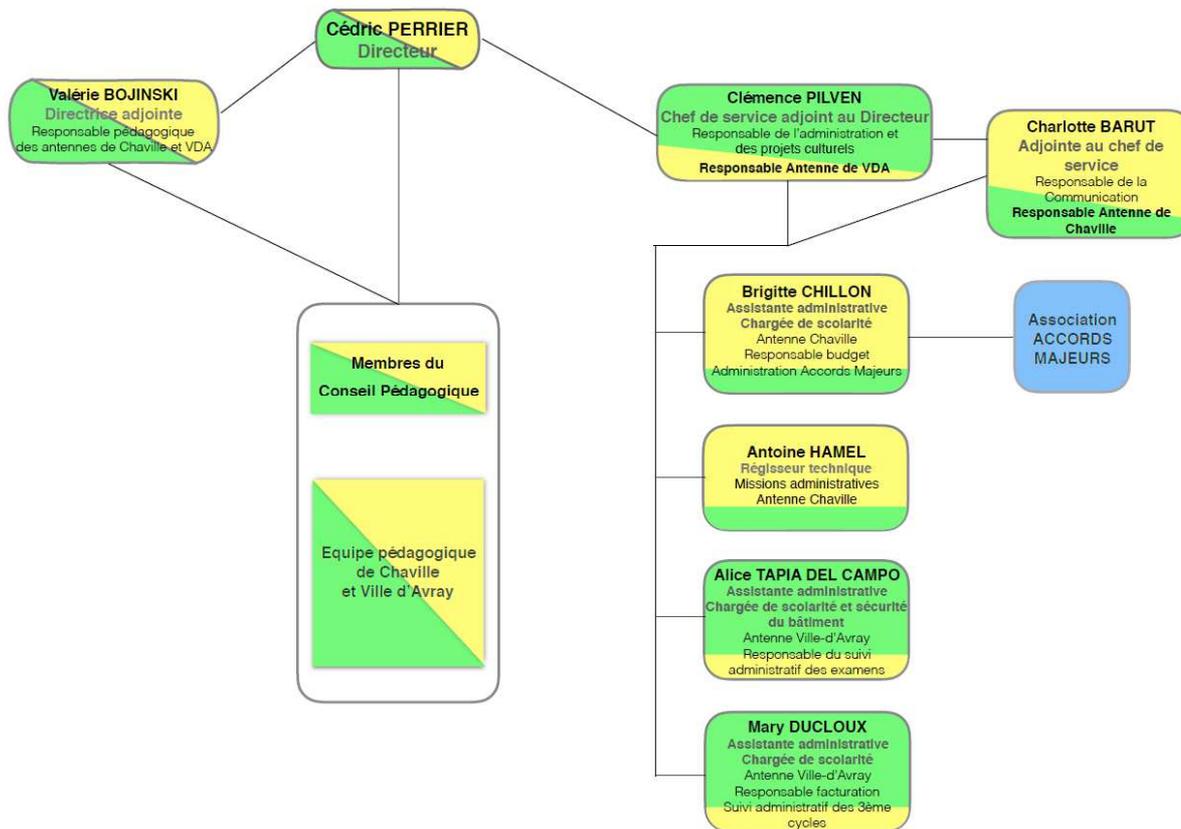
En complément des missions relevant de la gestion quotidienne de l'antenne, chaque agent est responsable, avec la suppléance d'un collègue de l'autre antenne, d'une mission transversale : suivi de la facturation, suivi budgétaire, suivi RH, communication, suivi des examens, régie technique.

L'équipe de direction se compose non seulement d'un directeur commun mais aussi, par ce nouvel organigramme, d'une directrice adjointe responsable de la pédagogie, et d'une adjointe responsable de l'administration des deux antennes. Deux responsables d'antennes assurent le management des équipes localement.

En près de huit ans, l'équipe administrative a conservé le même effectif de huit personnes mais a opéré de profonds changements dans sa façon de travailler pour afficher auprès des familles, élèves et professeurs, une gestion cohérente et harmonisée de son administration sur les deux antennes.

Cette organisation a été validée en avril 2019 suivant l'organigramme ci-dessous.

ORGANIGRAMME CONSERVATOIRE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE



Vert : Antenne de Ville-d'Avray

Jaune : Antenne de Chaville

2- Politique de recrutement, évolution au sein des l'équipe et plan de formation

Politique de recrutement et évolution au sein des équipes

Avant 2015

Le recrutement se faisait par chacune des deux directions, séparément, pour le CRD de Ville-d'Avray ou pour le conservatoire de Chaville. Néanmoins, dans le cadre du réseau des conservatoires de GPSO, deux enseignantes en poste à Chaville ont été recrutées au CRD de Ville-d'Avray pour un complément d'heures (disciplines piano, interventions milieu scolaires et chorales).

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Durant la période du rapprochement, des opportunités de recrutements partagés sur les deux antennes se présentent. Sept nouveaux enseignants sont recrutés au sein des disciplines guitare, piano, formation musicale, flûte traversière et alto.

L'organisation de certaines disciplines évolue. C'est par exemple le cas en flûte traversière lorsque l'enseignant PEA en poste à Ville-d'Avray demande une mobilité. Au lieu de recruter à l'identique et dans la perspective de renforcer le lien entre les deux antennes, il est décidé que l'enseignant de Chaville aussi au grade de PEA, reprenne l'enseignement auprès des élèves en 3^{ème} cycles spécialisés de Ville-d'Avray. Le recrutement est porté sur une enseignante AEA qui assure les cours auprès des élèves débutants à Ville-d'Avray mais aussi à Chaville.

Le rapprochement a par ailleurs permis l'augmentation de la quotité horaire d'enseignants et plusieurs nominations au sein de la direction du conservatoire, suite à la réussite à un concours ou un à examen professionnel : Directeur de 2^{ème} catégorie du directeur des deux établissements, PEA de la directrice adjointe pédagogique, Attaché de la responsable administrative.

Depuis mars 2019 : fusion de l'équipe

Depuis la fusion, le nombre d'enseignants travaillant sur les deux antennes s'est encore étoffé. Ils sont désormais dix enseignants à exercer sur Chaville et sur Ville-d'Avray, auxquels s'ajoutent neuf enseignants en poste également au sein d'un autre conservatoire du réseau GPSO.

Lors des recrutements, il est spécifié dans la fiche de poste et au moment des entretiens que l'enseignant peut être amené à donner cours sur les deux antennes.

La fusion a permis la montée en compétences de cinq enseignants AEA, nommés PEA suite à la réussite à un concours ou examen professionnel ainsi que la promotion interne en catégorie A de la responsable d'antenne de Chaville.

Plan de formation

Avant 2015

Le plan de formation était établi par chaque établissement en concertation avec les équipes pédagogiques s'agissant des formations collectives, et selon les souhaits individuels des enseignants et du personnel administratif exprimés à l'occasion des entretiens professionnels.

Des formations pour l'utilisation et l'actualisation du logiciel Imuse ont été organisés à plusieurs reprises pour l'ensemble des administratifs des sept conservatoires.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Le rapprochement des conservatoires de Chaville et de Ville-d'Avray a révélé la nécessité d'une harmonisation des pratiques afin de construire un cursus pédagogique commun, à la fois en musique et en danse.

Le plan de formation durant cette période s'est concentré sur l'intervention de personnalités extérieures, reconnues pour leur expertise et leur travail de conseil auprès d'autres conservatoires afin d'accompagner les enseignants dans cette transition et l'élaboration d'un parcours pédagogique commun. Sous la houlette de l'Ariam, Maurice COURCHAY est venu animer plusieurs séances de travail avec les enseignants de danse classique et de contemporaine autour du sujet « *Construire un cursus commun en danse* ».

Parallèlement, plusieurs groupes de travail réunissant des enseignants des deux établissements, toutes disciplines musicales confondues, ont travaillé, sous la conduite de Valérie GUEROULT, sur l'« *Harmonisation des enseignements 2^{nds} cycles et pluralités des parcours* », sujet plus divisé entre Chaville et Ville-d'Avray au moment du rapprochement, du fait d'antécédents historiquement différents.

Par ailleurs, les enseignants et personnels administratifs motivés par une titularisation ou changement de cadre d'emploi, ont pu bénéficier des formations proposées par le CNFPT afin de les accompagner dans leur préparation aux concours et examens professionnels d'AEA ou de PEA s'agissant des enseignants et de rédacteur s'agissant des agents administratifs.

Depuis 2019 : fusion de l'équipe

Dans le cadre du plan de formation de Grand Paris Seine Ouest pour la santé et sécurité sur son lieu de travail, l'ensemble du personnel administratif et enseignant a reçu une formation évacuation incendie adaptée à la configuration et aux contraintes des bâtiments de l'antenne de Chaville (Atrium) et de l'antenne de Ville d'Avray (monument historique).

Par ailleurs la majorité du personnel a bénéficié en 2022 et 2023 d'une formation PSC1, incluant un module dédié aux secours et premiers soins pour les jeunes enfants.

Identifié dès 2018 tête de réseau par le Conseil Départemental dans le domaine du handicap et de l'inclusion, le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a organisé pour son personnel et plus largement pour les enseignants et agents administratifs des conservatoires de GPSO ainsi que pour les établissements partenaires sur le département, plusieurs formations et échanges professionnels sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Parmi les formations proposées :

- Une journée de formation générale à l'accueil du handicap pour le personnel administratif et les enseignants, prolongée de trois journées de formation avec mises en situations pédagogiques pour les enseignants uniquement.
- Plusieurs formations autour des « Dys », en partenariat avec l'association « MESH ».
- Une formation en 2020 autour de la *Danse inclusive : prise de conscience et intégration du handicap moteur dans un atelier chorégraphique*, incluant des enfants de l'IME de Viroflay et les professeurs de danse du conservatoire.
- Une présentation en décembre 2022 de la *Méthode DOLCE* par Françoise Dorocq, suivie en janvier 2023 d'ateliers de mise en pratique de cette méthode.

3- Organisation pédagogique – Musique, Danse, Comédie Musicale et ses évolutions

Les pratiques collectives sous toutes leurs formes et les rencontres intergénérationnelles représentent le cœur du projet pédagogique du CRD Ville-d'Avray Chaville.

Introduction

Tous les enfants depuis l'éveil 4 ans ont, sans exception, au sein de l'établissement, une activité basée sur le collectif. Le conservatoire tient donc à placer l'apprentissage de l'instrument et/ou de la danse dans un contexte d'échange et de sociabilisation.

Les multiples ensembles en sont le reflet, à savoir, chorales, ensembles à vents, ensembles à cordes, ensembles de guitares, ensembles de flûtes à bec, ensemble de violoncelles, pratiques collectives piano, atelier jazz, déchiffrage harpe, basse continue pour le clavecin, musique de chambre, ateliers de percussions corporelles et l'orchestre symphonique.

Par ailleurs, grâce au partenariat avec l'association Accords Majeurs, la pratique collective peut se dérouler dans un cadre intergénérationnel mélangeant les adultes et les jeunes du conservatoire.

A - L'Eveil

Eveil Musique Danse 4 ans et éveil Musique Danse 5 ans à Chaville et Ville-d'Avray

Avant 2015

Créé sur le conservatoire de Chaville en 2013 – 2014, ce cours d'1h présente la particularité d'être encadré par deux enseignants, l'un à spécialité musique et l'autre à spécialité danse.

Ce cours permet d'aborder des aspects aussi bien corporels que musicaux tels que le développement de l'habileté corporelle dans le mouvement et l'espace, l'approche des différentes notions musicales par le mouvement. L'écoute de soi et des autres est également un élément important dans ce cours. Le geste musical est abordé par le geste corporel. Le chant et la manipulation de petites percussions par les élèves complète les expériences physiques, auditives et proprioceptives.

Cet éveil est proposé sur deux ans. A la fin des deux années, les élèves peuvent choisir, soit le cursus danse, soit le cursus musique, soit combiner les deux.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Création du cours éveil musique danse 4 ans et du cours 5 ans sur l'antenne de Ville-d'Avray en année 2017 – 2018.

Eveil Musique 5 ans à Chaville et Ville-d'Avray

Un cours de musique d'1h basé sur l'approche sensorielle de la musique.

Ce cours met l'accent sur l'écoute, le chant, le ressenti, la reproduction par imitation de cellules rythmiques ainsi qu'une première découverte des instruments.

Ateliers découvertes (6 et 7 ans) à Chaville et Ville-d'Avray

Existant sur le site de Chaville, les ateliers découverte peuvent se construire sur deux années (30 minutes de découverte en binôme).

Chaque année, l'élève découvre cinq à sept instruments différents : piano, clavecin, guitare, harpe, flûte à bec, violon, alto et violoncelle pendant la 1^{ère} année. La 2^e année, ils découvrent : flûte traversière, hautbois, clarinette, tuba, cor et trompette.

Le Conservatoire met à disposition de l'enfant à chaque début de session un instrument qu'il ramène chez lui.

L'objectif est la découverte des instruments avec une présentation de leur spécificité mais aussi une prise en main qu'ils peuvent poursuivre à la maison.

Cet atelier est adossé à un cours d'éveil musique d'1 h.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Mis en place de ces ateliers en 2017 – 2018 sur le site de Ville-d'Avray avec les instruments disponibles sur le site : clarinette, basson, flûte traversière, violon, violoncelle, alto, flûte à bec, contrebasse, hautbois et cor.

Méthode Suzuki (entre 4 et 6 ans) à Chaville

La pédagogie Suzuki est basée sur l'apprentissage précoce de la musique. Apprendre l'instrument comme on apprend sa langue maternelle d'une manière naturelle, sans lire, ni écrire, juste par l'écoute, la répétition et la reproduction de mémoire est le fondement de cette méthode.

Le cours s'adresse à des enfants entre 4 et, au plus tard, 6 ans. L'un des parents assiste au cours et apprend également les bases à l'instrument. Aucune compétence musicale particulière n'est demandée aux parents, mais l'implication de la famille est essentielle à la réussite de cet enseignement.

Un cours individuel et un cours de groupe ont lieu chaque semaine.

A la fin des deux années avec la méthode Suzuki, il est proposé aux élèves d'intégrer le cursus du conservatoire.

Depuis mars 2019 : fusion de l'équipe

Mise en place sur le site de Chaville pour l'année 2021 – 2022

B - Cursus Musique

Initiation

L'année d'initiation est l'année qui précède l'entrée en 1^{er} cycle et accueille tous les élèves débutants ou ne pouvant fournir une attestation de niveau d'un conservatoire antérieur.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Tout en continuant l'approche sensorielle dans un premier temps, l'année d'Initiation permet la découverte du geste musical propre à l'instrument choisi. Cette année sert également d'année probatoire. Ainsi, l'élève et ses parents peuvent, d'un côté, confirmer le choix de l'instrument et, l'enseignant de son côté, mettre en place le cadre nécessaire pour l'apprentissage. Quand l'élève a déjà bénéficié d'un apprentissage antérieur hors conservatoire, cette année d'Initiation lui permet de s'approprier le fonctionnement de l'établissement.

Pendant cette année l'élève bénéficie d'un cours collectif de Formation Musicale (1h à 1h30) et d'un cours individuel à l'instrument (20 minutes).

1er cycle

En instrument : dans la continuité de l'initiation, le 1er cycle permet l'apprentissage d'un instrument dans un rythme qui suit l'élève au plus proche. Il continue à s'approprier la technique instrumentale et le langage musical à travers le développement de l'écoute, de la lecture et de la découverte du répertoire musical de son instrument. Il met également en place une mise en application régulière des apprentissages dans sa pratique individuelle. Le cours d'instrument est de 30 minutes. Le 1er cycle est validé par l'obtention de l'examen de fin de 1er cycle.

En formation musicale : le projet central de l'établissement étant celui de la pratique collective, celle-ci se retrouve aussi dans les cours de formation musicale puisque les élèves utilisent leurs instruments dans ce cours. L'objectif étant le suivant : rendre l'apprentissage des notions théoriques plus concrets et en lien plus proche avec l'instrument. Deux

principes de base sont défendus : une pédagogie active et dynamique et une pédagogie à travers l'instrument. Avant d'être théorisé, tout acquis théorique demandé aux élèves aura été abordé de manière auditive et sensorielle en amont. 1 à 1h30 de temps de cours hebdomadaire.

En pratique collective, les propositions varient encore entre les deux antennes.

A Ville-d'Avray, de par son histoire fortement tournée vers les chorales, les élèves intègrent dès l'année d'Initiation une chorale de leur âge. En 2^e année de 1^{er} cycle, l'élève (sauf pianiste) a le choix d'intégrer un ensemble ou de continuer sa pratique collective en chorale. En 3^{ème} année, la pratique collective instrumentale devient obligatoire pour tous.

A Chaville, dès la 2^e année, les élèves vents et percussions intègrent un ensemble à vent. Tous les élèves cordes intègrent un orchestre à cordes dès la 3^e année. Les guitaristes et harpistes intègrent un ensemble de leur instrument de manière obligatoire et les pianistes et harpistes un cours de déchiffrage dès la 3^e année. Ce cours de pratique collective obligatoire est d'une durée d'une heure hebdomadaire.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

En 2017 – 2018 :

- **A Chaville la durée du 1^{er} cycle en instrument (6 ans) est réduite à 4 ou 5 ans.**
- **Mise en place de la FM autour de l'instrument à Ville-d'Avray (quelques temps de cours restent à harmoniser).**

2e cycle

En instrument : la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle conforte les apprentissages instrumentaux et musicaux de l'élève. Il bénéficie de 30 minutes de cours d'instrument.

En formation musicale : les deux années de 2^e cycle sont davantage tournées vers les apprentissages théoriques, les instruments ne sont utilisés que ponctuellement. La formation musicale est obligatoire jusqu'à la 2^e année de 2^{ème} cycle.

En pratique collective : obligatoire pendant toute la durée du cycle. Une à deux heures de cours hebdomadaire.

A partir de la 2^e année de 2^e cycle en instrument, les élèves choisissent, soit le parcours projet, soit le parcours brevet.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Création d'un parcours projet et d'un parcours brevet sur les deux antennes, fruit d'une réflexion conduite en 2016 – 2017 par les enseignants.

Parcours projet

Le parcours projet doit permettre à l'élève de s'approprier davantage sa pratique instrumentale personnelle en lui demandant de mettre en place des projets correspondants à ses propres goûts et intérêts. A travers la conception et la réalisation de son projet, l'élève sera amené à être inventif, à faire des choix et à devoir anticiper son travail. Il est invité à partager par ce biais ses coups de cœur. Ce projet peut être à facettes multiples, mais doit impérativement contenir une partie instrumentale jouée par l'élève qui reste le cœur du projet.

L'élève est, autant que possible, placé dans une démarche autonome par rapport à son projet. Il devra imaginer le thème, ses besoins, ses objectifs et anticiper et programmer sa progression. Il pourra choisir le style, le contenu, la forme et d'éventuels autres musiciens avec lesquels il aimerait travailler. Le jeu à l'instrument peut être étoffé par tout autre aspect culturel qui peut être la peinture, la poésie, le cinéma, le théâtre ou autres. L'élève peut l'agrémenter de photos, vidéos ou tout autre support qui lui semble nécessaire. Le champ des possibles étant illimité tant que le

projet tourne autour du jeu instrumental. La présentation se fait publiquement ou via un enregistrement vidéo. Il est accompagné par son professeur d'instrument qui doit le guider et l'accompagner dans sa démarche.

L'élève doit présenter au minimum un projet personnel par an.

La durée de ce cycle est de trois ans. La durée du cours d'instrument est de 30 minutes.

Le parcours projet amène l'élève au cursus amateur.

Il est possible de réintégrer le parcours brevet une fois en cours de cycle à tout moment. L'élève sera alors repositionné en année N-1.

En formation musicale : il n'y a plus de cours de formation musicale dans le parcours projet à condition d'avoir validé son cycle de FM de 2^{ème} cycle 2^{ème} année.

En pratique collective : une pratique collective reste obligatoire pendant toute la durée du cycle. Une à deux heures de cours hebdomadaire.

Cursus brevet

Le parcours brevet amène l'élève à l'obtention du brevet de fin de 2^{ème} cycle. Il est validé par l'UV d'instrument et l'UV de culture musicale. Il donne la possibilité d'accéder au 3e cycle CEM (Certificat d'étude musicale) ou au cursus amateur.

En instrument : la durée du cours est de 45 minutes. L'élève est évalué une fois par an avec un programme proposé par son professeur devant un jury composé de collègues en interne pour la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Également, en 2^{ème} ou 3^{ème} année, cette évaluation peut être remplacée par une présentation musicale. Celle-ci tourne autour de l'instrument de l'élève et est présentée seul ou à plusieurs. La formation en musique de chambre est fortement encouragée mais le récital solo n'est pas exclu. Cette prestation doit être accompagnée d'une présentation à l'oral du programme. Le niveau des morceaux proposés correspond à un niveau de milieu de 2^{ème} cycle.

Le parcours brevet a une durée de 3 à 4 ans. La partie instrumentale du 2e cycle brevet est validée par l'obtention de l'UV instrumentale de fin de 2e cycle obtenue lors d'une évaluation en présence d'un jury extérieur et d'un membre de la direction.

En culture musicale : la culture musicale prend la relève de la formation musicale dans ce parcours. Le cours est d'une durée de 1h30. Les notions acquises dans les cours antérieurs de formation musicale sont développées à travers les pièces du répertoire musicale. L'écoute attentive et argumentée est abordée de manière méthodique et constructive. L'UV de culture musicale s'obtient en 1 ou 2 ans.

En pratique collective : une pratique collective reste obligatoire pendant toute la durée du cycle. Une à deux heures de cours hebdomadaire.

3^e cycle Cursus amateur

Le cursus amateur permet aux élèves de continuer une pratique instrumentale dans un cursus allégé. Ce cursus s'adresse aux élèves déjà engagés dans des études supérieures et ne disposant pas du temps nécessaire pour une présence importante au conservatoire, mais désireux malgré tout d'approfondir leur apprentissage instrumental. Il n'y a pas de cours de culture musicale dans ce parcours. L'élève continue sa progression instrumentale et participe à la vie de l'établissement en jouant au sein des orchestres du conservatoire. Il n'a plus, de manière obligatoire, de projet, ni d'évaluation à présenter.

En instrument : 30 minutes de cours. Pas d'évaluation. Ce cursus peut être poursuivi jusqu'au 25 ans de l'élève.

En pratique collective : une pratique collective reste obligatoire pendant toute la durée du cycle. Une à deux heures de cours hebdomadaire.

CEM (Certificat d'Etude Musicale)

Le cursus 3^{ème} cycle amenant au Certificat d'étude musicale permet à l'élève d'approfondir sa pratique instrumentale autonome et ses connaissances en culture musicale. Ce cycle amène l'élève à l'obtention du CEM. Il est validé par l'UV d'instrument et l'UV de culture musicale. Il est organisé sur 3 ans maximum. A l'issue de ce cursus, l'élève doit être en capacité d'intégrer le champ de la pratique musicale amateur.

En instrument : 45 minutes de cours. Un commentaire est donné par un jury extérieur en 1^{ère} et 2^e année. L'UV instrumentale est validée par un récital public (au plus tard en 3^{ème} année) devant un ensemble de professeurs en interne. Ce récital constitue le projet de l'élève qu'il aura élaboré de manière autonome sous la responsabilité de son professeur.

En culture musicale : le cours est d'une durée de 2 h sur 8 séances (une par mois sur 8 mois). L'UV de culture musicale est validée par l'assiduité et la participation active aux cours. Elle s'obtient en 1 ou 2 ans.

En pratique collective : Une pratique collective reste obligatoire pendant toute la durée du cycle. Une à deux heures de cours hebdomadaire.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

2018 – 2019 : mise ne place du cursus amateur sur l'antenne de Ville-d'Avray.

Diplôme National d'Etudes de Musique, (DNEM anciennement DEM)

Le cursus de 3^e cycle diplômant permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture musicale de manière plus autonome et enrichie. Il donne la possibilité de deux approches. Soit, il signe la fin d'un parcours amateur avec un niveau d'exigence élevé, soit, il prépare l'élève à une professionnalisation de son apprentissage antérieur et lui permet d'envisager la poursuite d'études musicales à un niveau supérieur.

L'accès est soumis à la réussite d'un concours d'entrée organisé chaque année par le conservatoire. Il consiste à une présentation d'un programme imposé par le corps enseignant.

D'une durée de 3 ans maximum, le cursus s'articule autour de la pratique instrumentale, la culture musicale et la musique de chambre.

En instrument : 1 heure de cours. Un commentaire est donné par un jury extérieur en 1^{ère} et 2^e année. L'UV instrumentale est validée par un examen public (au plus tard en 3^e année) devant un représentant de la direction du conservatoire, de deux jurys extérieurs de la discipline dont – au minimum – un titulaire du PEA.

En culture musicale : 3 certificats sont obligatoires.

- Un certificat d'analyse qui est soumis au contrôle continu.
- Un certificat de composition qui est évalué entre autres sur l'investissement de l'élève.
- Un certificat validant la présentation d'un projet personnel

Sur l'ensemble de l'année, ces 3 certificats représentent une présence de 3h par semaine.

En musique de chambre : L'UV de musique de chambre est validée par un examen public (au plus tard en 3^e année) avec la présence de jurys extérieurs dans les mêmes conditions que pour l'UV d'instrument. 1h de cours par semaine.

La participation à l'orchestre est, par ailleurs, obligatoire. Elle inclut l'assiduité aux répétitions et la présence aux concerts. 2h de cours par semaine complétés par des sessions de répétitions.

Le DNEM s'obtient par la validation de l'ensemble des UV – instrument, culture musicale et musique de chambre.

Particularité :

Le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a la particularité de proposer un DNEM « Duo de piano ».

Ce DNEM est encadré par un duo de pianistes professionnels reconnus pour leur carrière internationale de concertiste.

Il est ouvert aux duos déjà constitués ou en cours de formation et qui demeureront inchangés pendant toute la durée des études. Il est préférable que les candidats soient, par contre, déjà en 3^e cycle spécialisé ou titulaire d'un DNEM piano.

La validation de ce cursus s'organise de la même façon que pour les DNEM d'instrument.

C - Cursus Danse

Préambule

En danse, le conservatoire a fondé son projet pédagogique sur deux axes.

Premier axe. Constatant l'influence des différentes disciplines de danse les unes sur les autres, le conservatoire propose un enseignement commun de la danse classique et de la danse contemporaine durant les deux premières années du 1^{er} cycle. Les élèves acquièrent de cette façon les bases techniques des deux disciplines complémentaires qui s'enrichissent mutuellement. C'est à l'issue de ces deux premières années que l'élève peut choisir, soit l'une des disciplines, soit les deux. Cette organisation est le fruit d'une concertation des équipes et d'une réflexion menée avec l'accompagnement d'un chorégraphe, intervenant pour l'ARIAM, venu partager son expertise.

Le deuxième axe, concerne les élèves danse en 3^{ème} cycle. Dans le souci de permettre au plus grand nombre de pouvoir continuer une pratique de la danse en amateur, le conservatoire propose deux parcours différents et complémentaires. D'une part, le CEC (Certificat d'Etude Chorégraphique) et, d'autre part, une pratique sous forme d'ateliers chorégraphiques pour une participation tournée vers la scène.

Initiation Danse 7 et 8 ans

Parcours de sensibilisation aux spécificités des deux différentes disciplines présentes au conservatoire, à savoir la danse classique et la danse contemporaine. Pour ce faire, les cours peuvent être dispensés par l'un ou l'autre professeur d'une discipline. Les élèves se familiarisent avec le vocabulaire de la danse et développent leur habileté corporelle tout en apprenant à la structurer. L'expérimentation du mouvement dansé est abordée dans ce cours.

Un cours de 1 heure par semaine.

1er cycle (à partir de 8 ans)

Le 1^{er} cycle poursuit l'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique accompagné par l'acquisition de la terminologie chorégraphique.

A l'issue de ces deux années, les élèves peuvent choisir, en connaissance, la discipline qui a leur préférence ou bien poursuivre un cursus dans les deux disciplines.

Deux cours par semaine.

A partir de la 3^e année de 1^{er} cycle, l'élève a le choix entre quatre options différentes :

- Discipline classique ou discipline contemporaine
Organisation : deux cours par semaine dans l'une ou l'autre discipline
- Double cursus, classique et contemporain
Organisation : quatre cours par semaine sur toute l'année
- Dominante classique et complémentaire contemporaine

Organisation : trois cours par semaine, deux en classique et un en contemporain

- Dominante contemporaine et complémentaire classique

Organisation : trois cours par semaine, deux en contemporain et un en classique

Les passerelles entre les deux disciplines restent possibles pendant tout le cursus de l'élève.

Le 1er cycle est d'une durée allant de 3 à 5 ans.

Il est validé par l'obtention de l'examen de fin de 1er cycle.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

En 2018 – 2019 : création à Chaville d'un tronc commun danse classique et danse contemporaine pour les deux premières années du 1^{er} cycle afin d'être harmonisé avec le cursus de Ville-d'Avray.

2^{ème} cycle (à partir de 11 ans)

Le 2e cycle permet d'approfondir les acquis techniques chorégraphiques du 1er cycle. L'initiation à l'endurance et la capacité à s'autoévaluer font également partie des éléments abordés. Il se caractérise par la prise de conscience de la danse en tant que langage artistique et doit encourager les élèves à se familiariser avec les œuvres chorégraphiques.

Deux cours par semaine

L'élève a le choix entre quatre options :

- Discipline classique ou discipline contemporaine
Organisation : deux cours par semaine dans l'une ou l'autre discipline
- Double cursus, classique et contemporain
Organisation : quatre cours par semaine sur toute l'année
- Dominante classique et complémentaire contemporaine
Organisation : trois cours par semaine, deux en classique et un en contemporain
- Dominante contemporaine et complémentaire classique
Organisation : trois cours par semaine, deux en contemporain et un en classique

Le 2e cycle est d'une durée allant de 3 à 5 ans.

Il est validé par l'obtention de l'examen de fin de 2e cycle.

3^{ème} cycle

Le 3^{ème} cycle a pour objectif de développer l'autonomie de l'élève dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation à travers l'affermissement des acquis techniques et des langages chorégraphiques. Ce cycle développe l'endurance et aborde la virtuosité. La capacité à développer un projet artistique personnel, mais aussi celle de pouvoir s'intégrer au projet d'un groupe de pratique amateur font également partie des objectifs.

Le 3e cycle propose de diversifier sa pratique et propose deux parcours qui peuvent être complémentaires. Les passerelles entre les deux parcours existent et sont même encouragées.

Parcours amateur

Le parcours amateur doit permettre aux grands élèves de pouvoir continuer la danse sans validation par un certificat. Il se réalise sous forme d'ateliers chorégraphiques en fonction de la discipline. La création artistique et l'expérience scénique sont au cœur de l'apprentissage à travers la participation active aux spectacles avec orchestre (opéra, opérette, Comédie musicale et autres).

Les ateliers encouragent l'approche théorique et/ou la pratique du répertoire chorégraphique, l'approfondissement de la pratique de l'improvisation et de la composition.

Les élèves en danse classique participent deux fois par semaine au « Junior Ballet ». Les élèves en danse contemporaine suivent deux ateliers chorégraphiques hebdomadaires.

Les élèves sont admis dans ce parcours jusqu'à leurs 25 ans.

CEC (Certificat d'Etude Chorégraphique)

Le parcours CEC (Certificat d'Etude Chorégraphique) permet aux élèves de continuer leur pratique de la danse en amateur et de valider l'ensemble de leur apprentissage par une certification.

L'approfondissement des apprentissages est soumis dans ce parcours à une plus grande exigence des acquis techniques tout en développant le projet personnel et la capacité de l'élève à prendre en compte le collectif. Les recherches sur le répertoire chorégraphique et les connaissances du patrimoine de la danse sont fortement encouragées. Certaines pièces du répertoire peuvent être mises en pratique.

Ce cursus a une durée de deux à trois ans. Le CEC est obtenu grâce à la validation de deux UV (Unité de valeur). La première est une UV technique comportant la présentation d'un travail collectif, puis la présentation d'une variation imposée par le Ministère de la Culture (de l'année en cours ou d'une année antérieure) et, enfin, la présentation d'une composition personnelle. La variation imposée peut être adaptée par le professeur en fonction des capacités physiques de chaque élève pour être présentée en demi pointes en danse classique. L'ensemble est présenté devant un jury extérieur.

La deuxième UV consiste en la présentation d'un projet personnel. Celui-ci est libre dans son contenu et sa forme, mais doit être en rapport avec la danse. Cette UV est validée par un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique.

3^{ème} cycle DEC (Diplôme d'Etude Chorégraphique)

Le 3^{ème} cycle DEC, préparant les élèves à une éventuelle préprofessionnalisation, n'est pas proposé sur l'établissement. Les élèves concernés ou intéressés peuvent intégrer sur concours d'entrée le CRR de Boulogne-Billancourt, établissement partenaire du réseau.

D - Comédie musicale

Les cours de comédie musicale sont proposés dans un cadre hors cursus.

Mêlant le chant, la danse, la chorégraphie jazz/pop, l'expression théâtrale et l'écriture de textes et de chansons, les cours de comédie musicale reflètent les complémentarités des différentes disciplines, mais promeuvent également les échanges intergénérationnels.

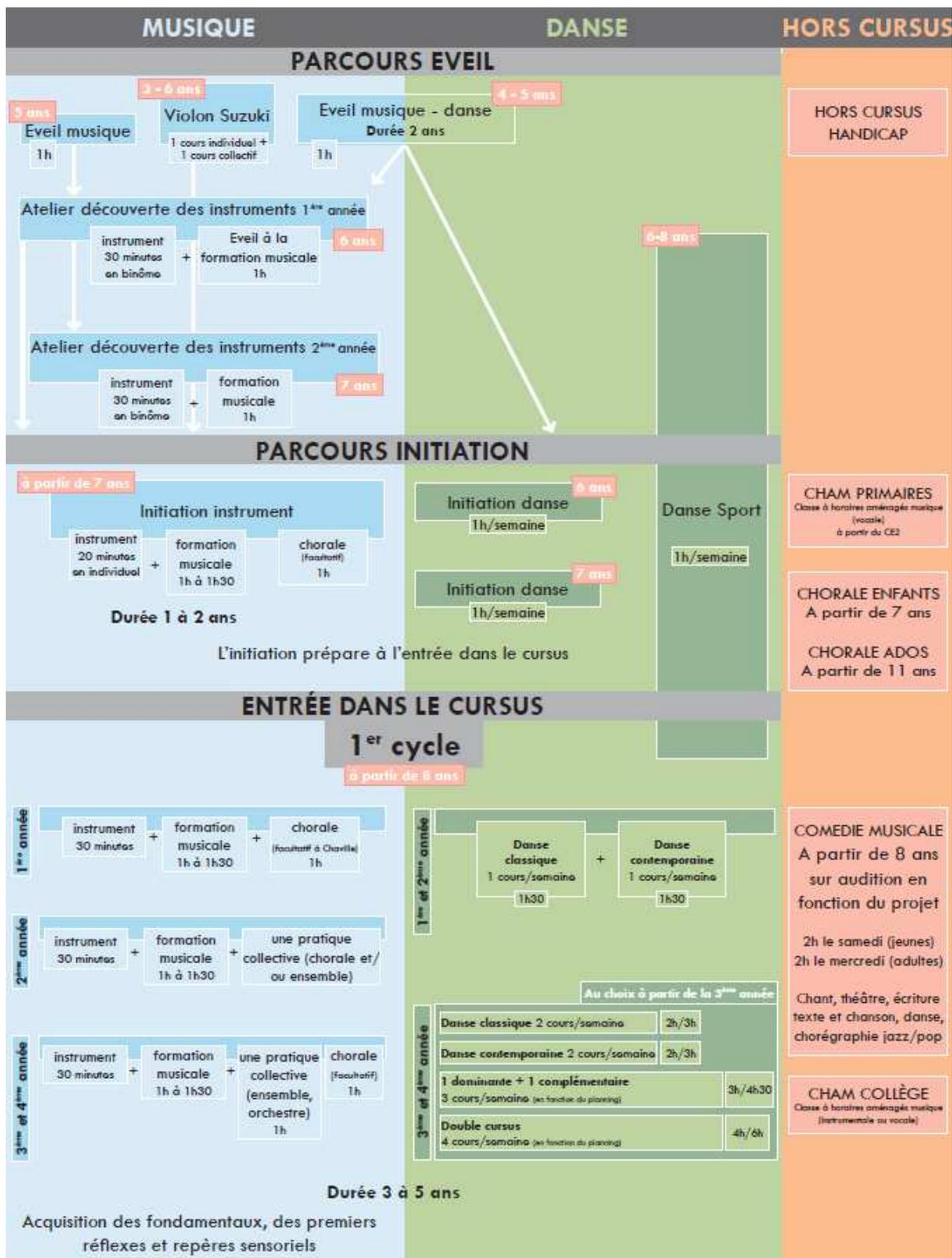
En effet, ce cours s'adresse aux enfants à partir de 8 ans, mais aussi aux adultes amateurs. Tous les élèves participent collectivement aux cours, préparent les scènes et peuvent être amenés à rédiger des textes par eux-mêmes.

Ce cours développe ainsi la prise de parole, le chant, l'expression scénique, la danse et une multitude d'aptitudes artistiques interdisciplinaires.

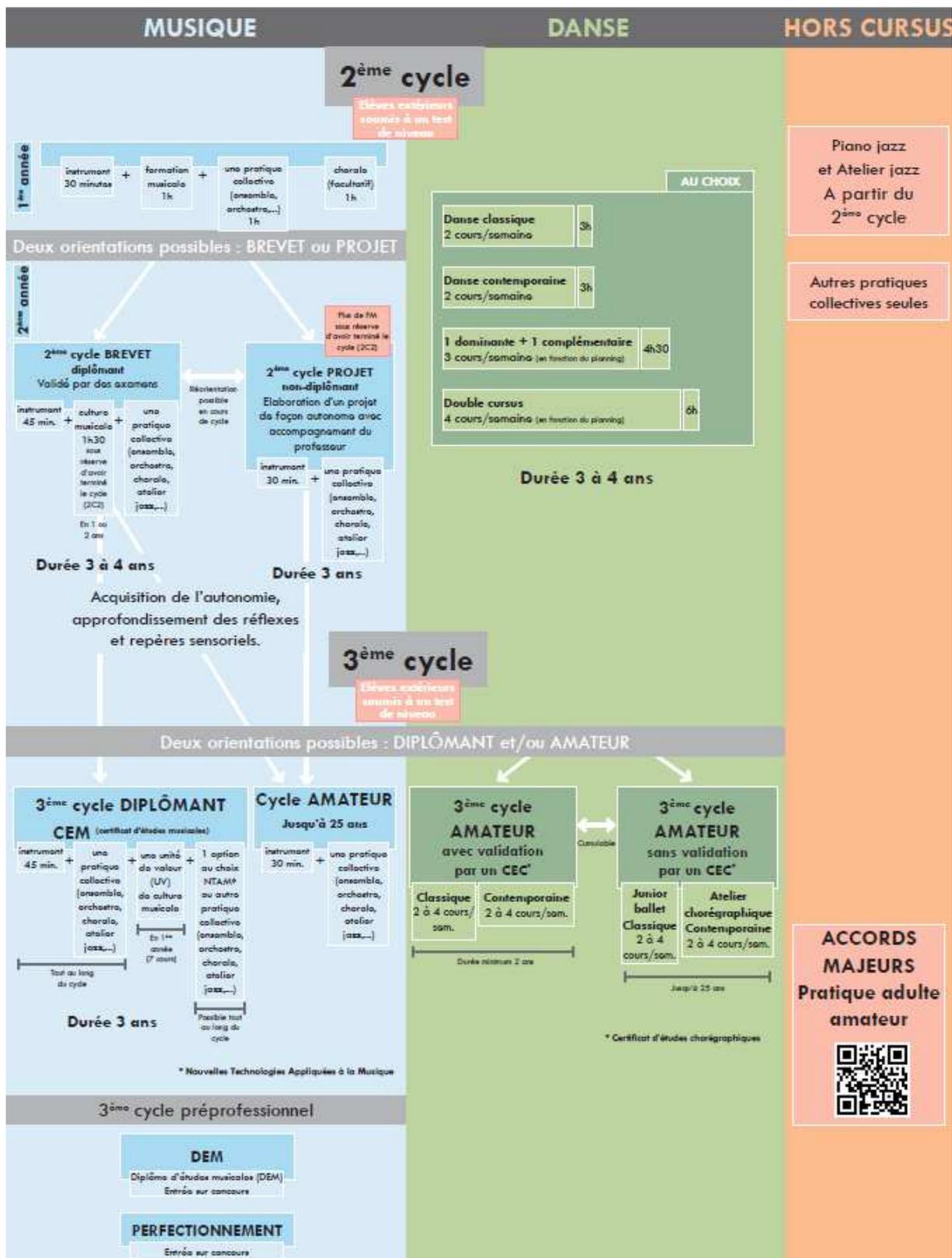
Chaque année, un spectacle est préparé, reflétant le travail collectif effectué. Les thèmes vont des comédies musicales classiques au style Broadway, en passant par l'opérette. La richesse des décors et la présence de l'orchestre symphonique d'Accords Majeurs en fosse, plonge sur scène les élèves dans une expérience quasi professionnelle. Les élèves acquièrent une expérience de la mise en scène, participent à un travail collectif. Certains d'entre eux sont mis en avant dans des rôles solistes.

Chaque année, l'entrée se fait sur audition et en fonction du projet.

Parcours, cursus et hors cursus (Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville)



Parcours, cursus et hors cursus (Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville)



4- Accessibilité et inclusion

Avant 2015

Le Conservatoire de Chaville accueille depuis 2007 des enfants dès l'âge de 4 ans en situation de handicap, tout handicap confondu. En 2007/2008, un premier stage à l'attention des enseignants proposé par l'Association MESH (Musique en situation de handicap) avait permis d'avoir des premiers éléments de réponses aux diverses questions qui se posaient.

La signature de la charte Musique et Handicap en octobre 2009 a ensuite permis d'officialiser cet accueil.

La réflexion et la mise en place d'une mission de référent handicap, est confiée à la coordinatrice aux études.

A Ville-d'Avray, les locaux peu adaptés ont freiné la réflexion autour de l'accessibilité.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Mise en place à Ville-d'Avray :

- Du protocole d'accueil des familles à Ville-d'Avray.
- De la sensibilisation du personnel d'accueil de l'administration à Ville-d'Avray.
- De formations en interne sur la prise en compte du handicap dans l'enseignement de la musique et de la danse à VDA.

Depuis mars 2019 : fusion de l'équipe

- Nomination de l'établissement fusionné en tant que tête de réseau handicap sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre de leur Schéma d'enseignement pédagogique.
- Nomination comme centre de ressource sur le réseau des conservatoires de GPSO.
- Impulsion et mise en place de référents handicap sur chaque conservatoire de GPSO.
- Etablissement d'une fiche mission « référent handicap », adopté par le territoire de GPSO. Celle-ci sert depuis de base d'engagement pour les professeurs nommés en tant que référent handicap.
- Création d'un cours de musique en partenariat avec l'IME (Institut médical éducatif) des Peupliers à Sèvres sous la responsabilité d'un professeur de piano et d'un éducateur spécialisé. La gratuité pour les élèves de ce cours collectif a été acté par le conseil du territoire même pour les extérieurs.

5- Interventions en milieu scolaire et Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M)

A - Les interventions en milieu scolaire

Avant 2015

A Chaville :

Pour l'ensemble des trois écoles élémentaires et les cinq écoles maternelles, le conservatoire mettait à disposition des établissements scolaires de la ville 14h d'interventions musicales hebdomadaire. Elles étaient effectuées pour leur grande majorité (12h) par une enseignante Dumiste, par ailleurs en charge de la classe d'Eveil musique et danse au conservatoire.

Les interventions étaient attribuées chaque année fin juin pour l'année suivante après étude des projets proposés par les écoles et les différents enseignants de l'Education Nationale.

Les interventions représentaient 3% de la totalité des heures d'enseignement de l'établissement.

A Ville d'Avray :

Pour l'ensemble des deux groupes scolaires de Ville-d'Avray, primaire et maternelle, le conservatoire mettait à disposition des établissements scolaires 31h30 d'interventions musicales chaque semaine. Cette forte présence du conservatoire dans les scolaires émane d'une commande politique de la ville, dès la fin des années 80. Ces interventions sont conduites par quatre enseignants parmi lesquels l'enseignante qui intervient aussi dans les écoles de Chaville.

Les interventions représentent 7,5% de la totalité des heures d'enseignement de l'établissement. Cette tradition locale de qualité permet d'offrir une formation à toutes les classes de la commune et ainsi remplir une mission de démocratisation de l'accès à la musique.

Les interventions étaient par ailleurs enrichies de deux chorales périscolaires dans chaque école à l'intention des enfants du CE2 au CM2. Ces chorales donnaient lieu chaque année à la présentation de deux concerts accompagnés par un trio jazz professionnel.

Les intervenants tous diplômés, trois Dumistes et un formateur au CFMI Université de Paris Saclay et ancien conseiller pédagogique de l'Education Nationale, offrent aux enfants un apprentissage de la musique, incluant de nombreux projets de restitution au sein de l'école et hors les murs.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

L'organisation et les modalités des interventions en milieu scolaire sont maintenues telles qu'elles existaient dans chacune des villes avant 2015. Seul, le volume des interventions est légèrement réduit à Ville-d'Avray pour permettre la création de la CHAM primaire.

Depuis mars 2019 : fusion de l'équipe

Pas de changement ni sur Chaville, ni sur Ville-d'Avray.

En 2022, un total de près de 1370 enfants a bénéficié d'interventions musique sur les deux villes.

B – Les Classes à Horaires Aménagées Musique

A l'école Primaire

Avant 2015

Il n'existe pas de dispositif CHAM primaire ni à Chaville, ni à Ville-d'Avray.

Période 2015-2019 : rapprochement des deux établissements

Création en 2017-2018 d'une CHAM primaire à Ville-d'Avray, en partenariat avec les écoles primaires de *La Ronce* et de *Jean Rostand*, dans l'idée d'étendre en amont le dispositif des classes CHAM collège (existant depuis 2011). Au départ, ce dispositif est ouvert aux élèves de CM1 et CM2 sur les deux groupes scolaires.

L'objectif de la CHAM primaire, qui fait consensus au sein des partenaires, est de permettre à des élèves qui ne seraient pas venus spontanément au conservatoire, de bénéficier d'un enseignement de la musique dans le cadre de l'école. Gratuité du dispositif, choix d'une CHAM voix plutôt qu'instrumentale et sélection pour l'entrée principalement sur la motivation de l'enfant afin d'éviter tout élitisme.

Ces classes offrent aux élèves la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique.

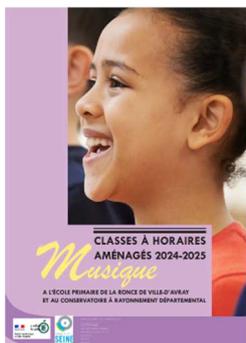
Pas de dispositif CHAM à Chaville et pas de demande de dérogation de la carte scolaire en raison de l'éloignement et de l'âge des enfants encore trop jeunes pour se déplacer de façon autonome.

Depuis mars 2019 : fusion de l'établissement

A la rentrée 2019 – 2020, ouverture de la CHAM au niveau CE2 et restructuration sur un seul établissement scolaire, l'école de *La Ronce*. Les élèves bénéficient d'un enseignement musical hebdomadaire de 2h15 pour les CE2 et de 3h pour les CM1 et CM2 sur le temps scolaire autour des contenus suivants :

- Un atelier de pratique vocale pour tous (de 45 min à 1h30) : Technique vocale, approche de la lecture et de l'écriture musicale, travail de la polyphonie à deux voix.
- Education musicale pour tous (45 min) : développer les connaissances et l'esprit critique des élèves à travers des projets de classe et d'école variés.
- Atelier improvisation et jeux vocaux pour les CE2 (45 min) : activités d'improvisation et d'invention musicale pour explorer des objets sonores, les possibilités vocales et les ressources corporelles. Ouverture aux différentes époques et aux musiques du Monde.
- Atelier musique et corps pour les CM1 (45 min) : expliquer, exprimer et ressentir la musique par le biais du corps à travers des activités diverses.
- Atelier rythme pour les CM2 (45 min) : écoute, ressenti et intériorisation de la pulsation, productions individuelles et collectives, approche de la polyrythmie et manipulation d'instruments de percussion.

La question de l'ouverture au CE1 est abordée dès 2018 et finalement non retenu par l'établissement scolaire, en accord avec l'inspection.



Plaquette de présentation en annexe.

Au Collège

Avant 2015

Depuis la rentrée scolaire 2010-2011, le CRD de Ville-d'Avray a mis en place des Classes à Horaires Aménagés Musique, en partenariat avec le collège La Fontaine du Roy, situé à proximité immédiate du Conservatoire.

Le conservatoire et le collège proposent aux élèves CHAM de suivre un enseignement artistique approfondi tout en continuant une scolarité conforme aux programmes de l'Education Nationale. Ce cursus accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sans prérequis préalable si ce n'est une forte motivation pour l'apprentissage de la musique. Avant 2015, seule existe une filière instrumentale au sein du cursus.

Le contenu des enseignements s'organise de la façon suivante :

Au conservatoire :

- Formation instrumentale en cours individuel avec un enseignant du conservatoire. Durée 30 à 45 minutes hebdomadaire en fonction du niveau.
- La Musique Assistée par Ordinateur (MAO) constitue un pilier du parcours CHAM. Ce cours s'adresse exclusivement aux élèves CHAM et propose d'initier les élèves aux métiers de la musique (prise de son, édition musicale, composition...). Durée 1h hebdomadaire
- La formation musicale : Le contenu suit le programme du cursus de formation musicale des élèves non-CHAM du département. Durée de 1h à 1h30 hebdomadaire en fonction du niveau.
- Pratique collective instrumentale : Les élèves inscrits en CHAM participent aux pratiques instrumentales collectives du CRD qui sont organisées hors temps scolaire car intégrant aussi les élèves en cursus classique.

Au collège :

- Le cours d'éducation musicale générale est pris en charge par l'enseignant musique du Collège et aborde avec les élèves l'aspect culturel du son via une découverte des différents instruments. Dans ce cadre, l'élève apprend à développer un discours à la fois riche et précis pour décrire une œuvre musicale, en s'appuyant sur les différentes caractéristiques du son. Ces exposés peuvent être choisis comme sujet de l'oral du brevet. Durée 1h.
- Pratique collective instrumentale au collège dont l'objectif est de permettre de faire jouer ensemble tous les élèves de la CHAM. Travail en sous-groupe 6^{ème} et 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème}, réunis à l'occasion de 2 ou 3 concerts dans l'année. Durée 1h.

Les évaluations sont identiques à celles du règlement des études du conservatoire. Elles se basent sur le contrôle continu et sur les évaluations de fin d'année. L'évaluation faite par le conservatoire est prise en compte et intégrée au bulletin semestriel du collège.

Aucun dispositif CHAM à Chaville.

Période 2015-2019 : rapprochement des deux établissements

En 2016 - 2017, création de la filière voix en complément de la filière instrumentale afin d'élargir l'accès à la CHAM à un profil différent d'élèves. Un cours hebdomadaire de technique vocale en petit groupe est proposé pour les élèves en filière voix. **Durée du cours entre 45 min et 1h** avec une accompagnatrice piano. Par ailleurs, constitution d'un chœur réunissant l'ensemble des élèves en filière voix.

De nouveaux instruments, tels que la trompette, le trombone ou encore la harpe, sont ajoutés à l'offre grâce au rapprochement des deux lieux d'enseignement. Désormais, les cours ont lieu sur l'antenne de Ville-d'Avray ou de Chaville en fonction de l'instrument choisi.

Arrivée d'un nouvel enseignant pour les cours autour du numérique. Le cours de MAO devient le cours de Nouvelles Technologies appliquées à la Musique (NTAM) et s'accompagne d'un renouvellement du contenu des enseignements afin de répondre aux besoins actuels du musicien. Les cours sont organisés en ateliers annuels sur les thématiques suivantes :

- Les captations de manifestations du conservatoire et du collège, suivies de leur montage audio et vidéo.
- Création de vidéos
- La communication et diffusion des productions musicales via l'utilisation de l'outil internet et des réseaux sociaux.
- La Web TV et la Web radio comme outils de diffusion.

Les ateliers permettent de travailler en petit groupe sur des projets transversaux et en lien avec d'autres disciplines, telles que les classes d'instrument et de danse, la chorale, les projets musicaux du collège...

Mise en place d'une pratique collective CHAM spécifique pour les élèves pianistes en 2017 – 2018.

Depuis 2019 : fusion de l'établissement

La fusion du conservatoire de Ville-d'Avray et de Chaville a facilité l'accès du cursus CHAM aux familles chavilloises.

2021-2022 : la pratique collective au collège est désormais essentiellement vocale même si des interventions instrumentales ponctuelles ne sont pas exclues. Durée du cours 1h hebdomadaire.

Création d'un cours de percussions corporelles en 2021 – 2022 pour les élèves en deuxième année d'instrument.

Des ateliers de sensibilisation aux risques auditifs sont proposés aux élèves CHAM, animés par l'association Audition Solidarité.



Plaque de présentation en annexe.

6- Le numérique et les nouvelles technologies dans la vie du conservatoire

Avant 2015

L'inclusion du numérique dans la pédagogie et la programmation constitue une spécificité du CRD de Ville d'Avray depuis 2007. Elle se structure alors autour de deux axes :

- L'enseignement de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) auprès des élèves CHAM dès leur création en 2011, la direction étant consciente des potentialités que la MAO revêt pour les élèves musiciens en termes de création, communication et diffusion.
Ce cours est aussi proposé en option aux étudiants de 3^{ème} cycle spécialisé afin qu'ils puissent se construire des outils performants de promotion, nécessaires pour leur insertion professionnelle et leur future carrière de musicien.
Le cursus des élèves en 3^{ème} cycle spécialisé intégrait par ailleurs un module de Musique à l'Image, en partenariat avec les étudiants en Licence professionnelle Communications Audiovisuelles et Multimédia de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense. Les étudiants des deux structures avaient l'opportunité de partager leurs compétences respectives de compositeurs et de cinéastes pour, ensemble, réaliser un court métrage sur lequel une composition musicale originale était écrite et interprétée.
- La captation vidéo et audio des concerts du conservatoire permettant à des fins pédagogiques et d'archive.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Depuis 2015, le pôle numérique est devenu un pont entre les différentes activités du conservatoire. Sa place n'a cessé de croître en 8 ans : administration et pédagogie, simplification et modernisation des process notamment dans les liens avec les familles. Projets artistiques et diffusion, visibilité en matière de communication et de valorisation des activités de l'établissement.

Un référent numérique a été nommé en 2016. Il assure une veille quotidienne en matière de nouvelles technologies dans le domaine de la musique et est l'interlocuteur privilégié auprès du service informatique de GPSO ainsi que la personne ressource, pour les enseignants et les élèves, en matière de formation et d'accompagnement de projet impliquant des ressources numériques.

➤ **Consolidation et modernisation des enseignements de Nouvelles Technologies Appliquées à la Musique (NTAM) au sein du cursus CHAM**

Le contenu des cours et les outils de travail évoluent afin d'être en meilleure adéquation avec l'évolution du monde musical. Les élèves travaillent désormais principalement sur tablettes qui offrent un éventail de fonctions et d'applicatifs performants ainsi qu'une mobilité dans les locaux du conservatoire et lors des manifestations. Le conservatoire a pour ce faire investi dans l'acquisition d'une flotte de tablettes numériques.

Le contenu de la formation se veut interactif, enrichi par des collaborations avec les autres départements (FM pour l'écriture de partition, instrumentistes et danseurs pour la réalisation de teasers et clip-vidéo) mais aussi tourné vers l'extérieur avec la création d'une chaîne de WebTV. Il se veut par ailleurs connecté via une éducation à l'utilisation pertinente des outils de communication et des réseaux sociaux. La programmation culturelle du conservatoire offre aux élèves l'opportunité de se familiariser avec la captation, suivi d'un travail de montage, de masterisation et de diffusion en ligne.

Les productions des élèves sont en effet visibles en intranet sur www.resonances-conservatoire.com, sur les serveurs de la classe NTAM et sur l'Environnement Numérique du collège.

➤ **Utilisation de la plateforme *Claroline* comme outil pédagogique de travail avec les élèves**

Le conservatoire a fait le choix, dès 2016, d'enrichir son approche pédagogique en la complétant d'un outil de e-learning. Le choix s'est porté sur *Claroline*, plate-forme Open Source d'apprentissage à distance et de travail collaboratif. Réservé dans un premier temps à la classe de NTAM, l'outil a été déployé sur l'ensemble des classes du conservatoire à partir de 2018, offrant ainsi un espace pédagogique en ligne à chaque enseignant. Cette classe « en ligne » est accessible uniquement aux élèves et familles appartenant à la classe. *Claroline*, parmi ses fonctionnalités, permet aux enseignants de déposer des partitions, exercices, liens vidéo, devoirs à l'intention de leur classe ou d'un élève en particulier. Les élèves en retour peuvent transmettre le travail effectué et puiser des ressources pour faciliter le travail à la maison entre chaque cours.

Exemple d'utilisation au sein des classes de danse : enregistrements vidéo de phrases, déposés sur l'espace du professeur, pour que les élèves puissent mémoriser visuellement et pratiquer entre les cours.

Objectif : inclure le e-learning dans l'enseignement de la musique, à l'instar des pratiques de l'Éducation Nationale, et dans le but d'une meilleure adéquation avec les méthodes d'apprentissage des élèves d'aujourd'hui.

Claroline s'est révélé particulièrement efficace pendant la pandémie (années scolaires 2020 et 2021) puisque pendant les périodes de confinement, cette plateforme a été l'outil privilégié pour l'enseignement à distance.

En complément de l'utilisation de la plateforme, le référent numérique du conservatoire a installé un serveur vidéo sécurisé pour stocker les vidéos et réaliser des diffusions en streaming et live-streaming.

A compter de 2015, une large part du budget investissement est accordée à l'acquisition d'équipement numérique : achat d'une flotte d'Ipads utilisés à la fois pour les cours de NTAM et pour les captations d'évènements. Ces tablettes se sont révélées très utiles en période de couvre-feu pour assurer les cours depuis le conservatoire pour les enseignants et à distance pour les élèves.

Depuis 2019 : fusion de l'équipe

En 2020, création d'une plateforme en ligne comme espace de diffusion de la programmation. Baptisée *Résonances* pour faire écho à la pluralité des facettes du conservatoire, cette page se veut une porte d'entrée unique pour accéder à l'ensemble des ressources de l'établissement :

- Le suivi pédagogique des élèves ainsi et que le suivi administratif des inscriptions (iMuse)
- Le visionnage des concerts et évènements passés
- L'accès aux ressources pédagogiques mises en ligne par les professeurs pour les élèves (Claroline)
- L'actualité du conservatoire (A la une)
- Les liens aux différents sites web : GPSO, Accords Majeurs, iMuse

Poursuite de l'investissement en matière d'équipement numérique :

- Création d'une régie audiovisuelle avec mélangeur HD, écrans et caméras pour la mise en place d'une régie au sein d'une salle du conservatoire (enregistrements des auditions, concerts, cours et émissions)
- Achat de station Mac Mini et Mac pro pour l'enseignement à distance
- Achat de caméras 4K pour tournage en extérieur
- Achat de caméras PTZ, pilotables à distance pour compléter le studio d'enregistrement audiovisuel.

7- Programmation culturelle, partenariats artistiques et diffusion

Avant 2015

La programmation culturelle est conçue par chacun des deux établissements de manière totalement autonome. Les conservatoires de Chaville et de Ville-d'Avray sont chacun associé à la programmation culturelle de leur ville respective à l'occasion des *Journées du Patrimoine*, de la *Fête de la Musique* et manifestations purement locales. Ils proposent aussi des actions auprès des publics seniors, petite enfance et grand public en partenariat avec les services municipaux.

Des collaborations avec des musiciens professionnels, compositeur et chorégraphe sont programmées chaque année au sein de chaque structure. Avant même le rapprochement des deux établissements, deux collaborations autour de projets chorégraphiques ont été menées : la première en 2012 autour d'une création chorégraphique et numérique, intitulé *Acqua*, avec l'intervention de la Compagnie *Mobilis-Immobilis*. Le seconde en 2013, à l'occasion d'une master classe de danse contemporaine avec la Compagnie américaine *Riout Dance New York*, réunissant élèves danseurs de Chaville et Ville-d'Avray, et dont le travail donna lieu à la participation des élèves dans quelques pièces du spectacle de la compagnie *Les Fables de la Fontaine*, donné au théâtre de l'Atrium.

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

➤ Une programmation réunissant élèves, enseignants des deux antennes et conservatoires du réseau GPSO

Dès la saison 2015-2016, les deux concerts symphoniques annuels, préexistant dans la programmation du conservatoire de Chaville avant le rapprochement, ont inclus au sein de l'orchestre, élèves et enseignants du CRD de Ville-d'Avray. Cette participation, réitérée chaque année lors de deux concerts, a permis aux musiciens en cycles avancés de chaque antenne de partager la préparation et la restitution de grandes pièces du répertoire sur la scène du théâtre de l'Atrium de Chaville (620 places). Par ailleurs les programmes sont choisis pour valoriser le travail de soliste des enseignants (flûte, clarinette, violoncelle...)

Les concerts des ensembles proposent aux différents ensembles du conservatoire (musique et danse) de présenter le travail de pratique collective des élèves. Présents dans la programmation du conservatoire de Chaville avant 2015, ces concerts sont étendus au conservatoire de Ville-d'Avray à compter de la saison 2016-2017 et intégrés dans la programmation commune du conservatoire. Ces concerts ont lieu une fois par trimestre au théâtre de l'Atrium (Chaville) et au théâtre du Colombier (Ville-d'Avray). Les ensembles peuvent s'inscrire dans l'un ou l'autre des programmes ce qui permet de mélanger au sein d'un même concert des ensembles de Chaville et de Ville-d'Avray. Cette ouverture permet par ailleurs de présenter des disciplines instrumentales méconnues par les familles dans l'une ou l'autre antenne (non enseignées avant le rapprochement).

Les concerts à l'initiative des enseignants, en soutien à l'association des parents d'élèves du conservatoire et pour partager un moment de musique avec les familles et élèves du conservatoire, existent depuis 2015 au sein de chaque établissement. Le rapprochement des deux structures a permis la rencontre et l'échange artistique entre les enseignants de Chaville et Ville d'Avray.

Depuis la saison 2015-2016, les enseignants de guitares de Ville-d'Avray et de Chaville rassemblent leurs élèves autour d'un week-end de travail autour du duo, de la musique de chambre de la pratique d'ensemble. Dès la première édition, ce programme a accueilli élèves et professeurs du conservatoire de Sèvres. La seconde édition en 2017 s'élargit pour associer élèves et professeurs des conservatoires de Boulogne-Billancourt, Meudon et Vanves. Rebaptisé « *les rencontres de guitares de GPSO* » en 2018, cet évènement lancé à l'origine par le duo Chaville Ville-d'Avray, est depuis reconduit chaque année, associant élèves et professeurs de guitares des six conservatoires du territoire et étoffant chaque année un peu plus son programme.

➤ Des projets en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle locale

Les municipalités de Chaville et de Ville-d'Avray via leur service culture demeurent les premiers partenaires du conservatoire pour l'organisation de manifestations culturelles locales.

Quelques exemples de collaborations significatives effectuées durant la période 2015-2019 :

Au sein des 2 municipalités

- Participation de chorales d'enfants lors des cérémonies de commémoration du 11 novembre
- Intermèdes musicaux interprétés par des petits groupes d'élèves au sein des 2 médiathèques municipales.

Avec la municipalité de Chaville :

- « *Chaville en musique* » en 2018 et en 2019, programmation de concerts et conférences associant les différentes structures culturelles de la ville autour d'un thème commun (le jazz, les musiques de films).
- Interventions musicales pour les enfants de 2 crèches municipales

Avec la municipalité de VDA

- Participation des chorales et petits ensembles instrumentaux à la *Fête des Etangs*, week-end estival proposant un moment festif aux habitants de Ville-d'Avray sur le site des Etangs de Corot
- Intermèdes musicaux dans un EHPAD et maison de retraite de la ville

Le CRD de Ville-d'Avray est par ailleurs partenaire de l'*Association des concerts de Ville-d'Avray* (ACVA) qui inclus dans sa programmation un concert de professeur. Il a collaboré avec l'association du festival *Jazz à Vian* en proposant pour chaque édition des concerts du *Big Band de GPSO* et des chœurs d'enfants.

En outre, des collaborations ont lieu chaque année avec la *MJC 25 de la Vallée* et la *Maison pour Tous* de Ville-d'Avray : ciné-concerts, concerts jazz, rencontres danse...

➤ **Des projets en collaboration avec des musiciens professionnels, compositeurs, chorégraphe et compagnie de danse.**

- En Musique de chambre
Masterclasses et concerts autour du quatuor à cordes avec *Le Quatuor Enesco* en 2016 et 2018
- En Jazz
Big band jazz associant un artiste invité chaque année pour un travail en master classe puis une restitution à l'occasion du *Festival Jazz à Vian*: Paolo Fresu (décembre 2016), Larry Williams (février 2018), Linda Lee Hopkins (novembre 2018)
- En Musiques du monde
Ateliers de découverte de la **musique colombienne** avec le groupe *Baccatà* et participation d'élèves musiciens et chanteurs au concert dans le cadre de la programmation du théâtre de l'Atrium (2017)
Atelier de découverte de **musique indienne** avec Rishab Prasanna et Prabhu Edouard, suivi d'un concert (2018)
- En Musique contemporaine
Projet en *partenariat avec l'Ensemble Court-Circuit* (2015) incluant la création d'une pièce par le compositeur Alexandros Markéas pour chorales d'enfants
- En Danse
Riolt Dance New York en 2018 : les élèves des classes de danse classique et contemporaine de Chaville et Ville-d'Avray ont participé à 10 jours d'ateliers intensifs avec des danseurs de la compagnie pour une représentation durant le spectacle présenté dans le cadre de la saison officielle du théâtre de l'Atrium.

Depuis 2019 : fusion de l'équipe

Depuis la fusion des deux établissements, la programmation, les partenariats artistiques et la diffusion culturelle se poursuivent selon les mêmes orientations : une présence et des actions locales ainsi qu'à l'échelle du territoire de GPSO, des collaborations avec des artistes du monde professionnel avec à l'esprit la diversité des esthétiques dans le choix des collaborations. Le pan diffusion s'enrichit grâce au partenariat noué avec *TV Classique*.

➤ **Les projets en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle locale**

Municipalité de Chaville

- *Jardins ouverts* depuis 2020
- Pendant le confinement intermèdes musicaux aux fenêtres de l'EHPAD Villa Beausoleil

Avec la municipalité de VDA

- *Le Carrefour des musiques* sur la période estivale 2022 et 2023.
- Festival « *Florilège* » à l'occasion des journées du patrimoine et en collaboration avec la *Chapelle Harmonique* en septembre 2021, 2022 et 2023

Les *Rencontres de guitares* de GPSO s'étoffent, rassemblant de plus en plus d'enseignants et d'élèves des conservatoires et enrichissant sa programmation, l'édition 2023 proposait pour la première fois un concours.

➤ **Les projets en collaboration avec des musiciens professionnels, compositeurs, chorégraphe et compagnie de danse.**

En Jazz

Masterclass et concert de flûte traversière et jazz avec Yann Cléry (février 2020)

En musique contemporaine

- Collaboration de l'orchestre symphonique avec le compositeur Dominique Lièvre et le comédien Serge Barbuscia pour une participation au spectacle *Victor Hugo, le visionnaire (2023)* inclus dans la programmation de l'Atrium.

En Danse / Danse et musique / Danse et chœur

- Ateliers autour du travail chorégraphique de Maurice Béjart par un ancien danseur du Béjart Ballet de Lausanne (2019)
- « *Violons danseurs* » Atelier musique et danse à l'intention des élèves violonistes avec la Compagnie *les Beaux jours* (2019)
- Collaboration avec la *Compagnie Interface* pour une participation des élèves choristes et danseurs au spectacle « *Vive la Vie* », en partenariat avec le théâtre de l'Atrium (2020)
- Ateliers autour de la danse néoclassique dirigés par la chorégraphe *Nathalie Van Parys, Compagnie les Cavatines* (2022)
- Ateliers de création avec le chorégraphe Christophe Garcia, compagnie *La Parenthèse* (2023)

8- La Communication du Conservatoire

Avant 2015

La communication en 2015 est distincte au sein de chaque établissement. Coordonnée par chacune des responsables administratives, en lien avec le service communication et la direction de la culture de GPSO ainsi que le service communication des villes, elle s'adresse avant tout aux familles et habitants de Chaville d'un côté, de Ville-d'Avray de l'autre.

A Chaville : Le conservatoire de Chaville disposait, avant le rapprochement, d'un agenda trimestriel pour communiquer sur sa programmation événementielle.

En partenariat avec l'association Accords Majeurs : Par ailleurs, les supports de communication des événements phare de la saison (concerts symphoniques, opéra, opérette, comédies musicales...) sont conçus et diffusés en lien avec l'association Accords Majeurs.

En partenariat avec les municipalités de Chaville et Ville-d'Avray

En partenariat avec la ville de Chaville :

- Participation au comité de rédaction du journal municipal
- Implantation sur le mobilier urbain (colonne Morris, mâts porte affiche, abris bus, panneaux associatifs, panneaux digitaux)
- Site internet : page de présentation du conservatoire et publications selon l'actualité des manifestations
- Newsletter
- Articles dans le *Chaville Magazine* (journal municipal)
- 1 à 2 événements dans la programmation de saison du Théâtre de l'Atrium.

En partenariat avec la ville de Ville-d'Avray :

- Affichage sur les panneaux associatifs
- Site internet : Mise à jour de la page de présentation du conservatoire et publications selon l'actualité des manifestations
- Articles dans le *Ville-d'Avray Magazine* (journal municipal)

Période 2015-2019 : rapprochement de l'équipe

Dès 2016, il est décidé d'intégrer au sein de l'agenda trimestriel de Chaville la programmation du CRD de Ville-d'Avray afin de présenter une saison commune aux familles et public du territoire. Prenant la forme d'un triptyque, cet agenda s'est étoffé, harmonisé et modernisé entre 2016 et 2023 pour constituer le support de communication central de la programmation de saison du conservatoire. Il est diffusé en ligne via les sites internet des villes et de GPSO et adressé chaque trimestre par voie postale aux adhérents du conservatoire. Disponible également grâce aux dépôts effectués en mairie, à la médiathèque, à la MJC, dans le hall de l'Atrium, au château, à la Maison Pour Tous.

Par ailleurs le conservatoire est associé au travail collaboratif des services pour l'alimentation d'un Open Agenda : référencement des événements à l'aide d'une solution d'agenda partagé au niveau national, ouvertes aux usagers librement utilisées et partagées.

Depuis mars 2019 : fusion de l'équipe

A l'occasion de la restructuration de l'équipe administrative en 2019, il a été décidé de nommer une personne responsable de la communication pour les deux antennes de l'établissement. Cet agent, basée sur l'antenne de Chaville, a renforcé au fil des années la visibilité du conservatoire via notamment sa participation au comité de rédaction du Chaville Magazine (communication des actions, évènements, inscriptions...).

Elle est aussi en lien très régulièrement avec le service communication de GPSO pour la conception, création puis mise en validation des supports produits (agenda trimestriel des manifestations, affiches, plaquettes...) ainsi que l'actualisation des informations relatives au conservatoire sur le site internet de GPSO.

Depuis 2021, les manifestations phares de la saison sont annoncées dans les deux villes, sans distinction du lieu où celles-ci sont représentées (journaux municipaux et affichage public).

Ouverture de la Plateforme Résonances comme outils de communication auprès des familles et du grand public.

La création de la plateforme Résonances permet de communiquer sur l'actualité événementielle du conservatoire, auditions, concerts, master-classes à venir via la page d'accueil « A la une ».

<https://www.resonances-conservatoire.com>

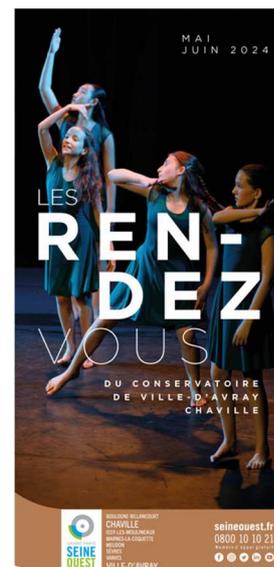
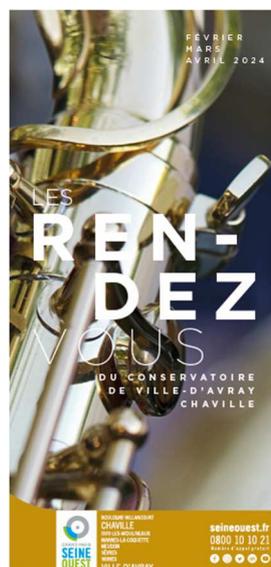
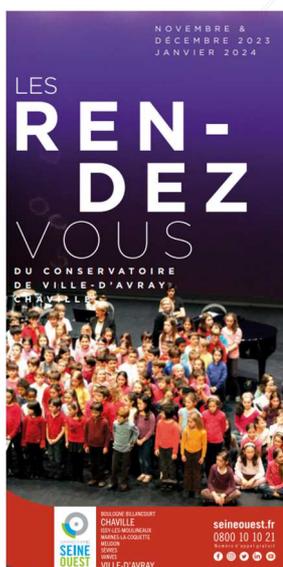
Cette plateforme a aussi été conçue dans le but de conserver les enregistrements des concerts et évènements passés. Ainsi, publics empêchés, familles, élèves... ont la possibilité de visionner ou revoir les manifestations du conservatoire.

En lien avec le Département

Communication ponctuelle dans le magazine du Département des Hauts-de-Seine « HDS mag » autour de des projets d'envergure qui implique l'ouverture d'une billetterie payante.

En lien avec la direction de la communication de GPSO

Les chargées de communication de chaque conservatoire ont été sollicitées puis formées pour mettre à jour de façon autonome la page web de leur conservatoire sur le site internet de GPSO. Ces modifications restent supervisées par la direction de la communication de GPSO.



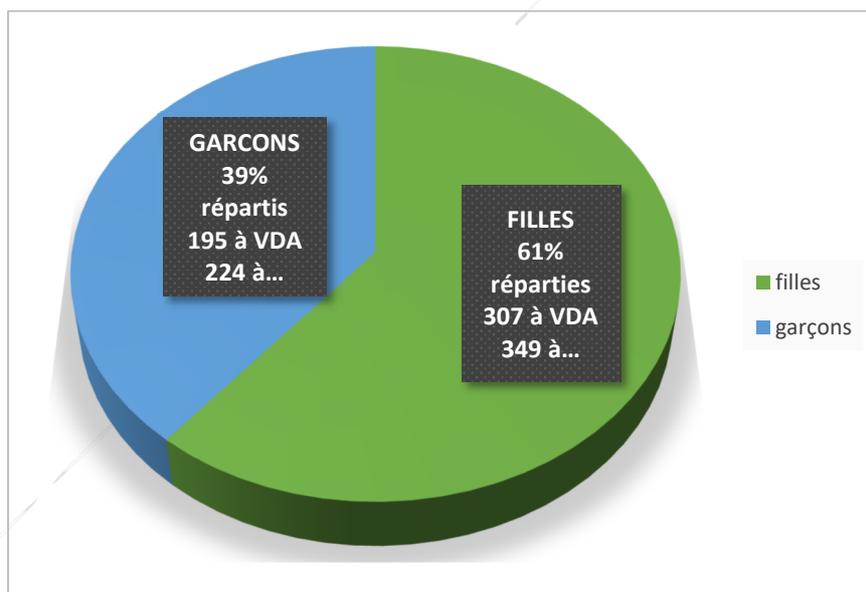
II - Carte d'identité du conservatoire en 2023

1 - Les disciplines enseignées

DISCIPLINES	2015		2023
	Chaville	Ville-d'Avray	Etablissement fusionné
Accordéon	✓		
Alto	✓	✓	✓
Ateliers Découverte des instruments	✓		✓
Basson (nouvelle discipline)			✓
Clarinette	✓	✓	✓
Clavecin	✓		✓
Contrebasse			✓
Contrebasse Jazz		✓	✓
Cor	✓	✓	✓
Flûte à bec	✓	✓	✓
Flûte traversière	✓	✓	✓
Guitare	✓	✓	✓
Guitare basse (nouvelle discipline)			✓
Hautbois	✓	✓	✓
Harpe	✓		✓
Orgue		✓	✓
Percussions	✓	✓	✓
Piano	✓	✓	✓
Piano accompagnement		✓	✓
Piano Jazz	✓	✓	✓
Saxophone	✓	✓	✓
Trombone	✓		✓
Trompette	✓		✓
Tuba	✓		✓
Violon	✓	✓	✓
Violoncelle	✓	✓	✓
PRATIQUES VOCALES			
Art lyrique	✓	✓	✓
Chant choral	✓	✓	✓
Filière voix CHAM (nouvelle discipline)			✓
CULTURE MUSICALE			
Analyse		✓	✓
Composition	✓	✓	✓
Composition électroacoustique		✓	✓

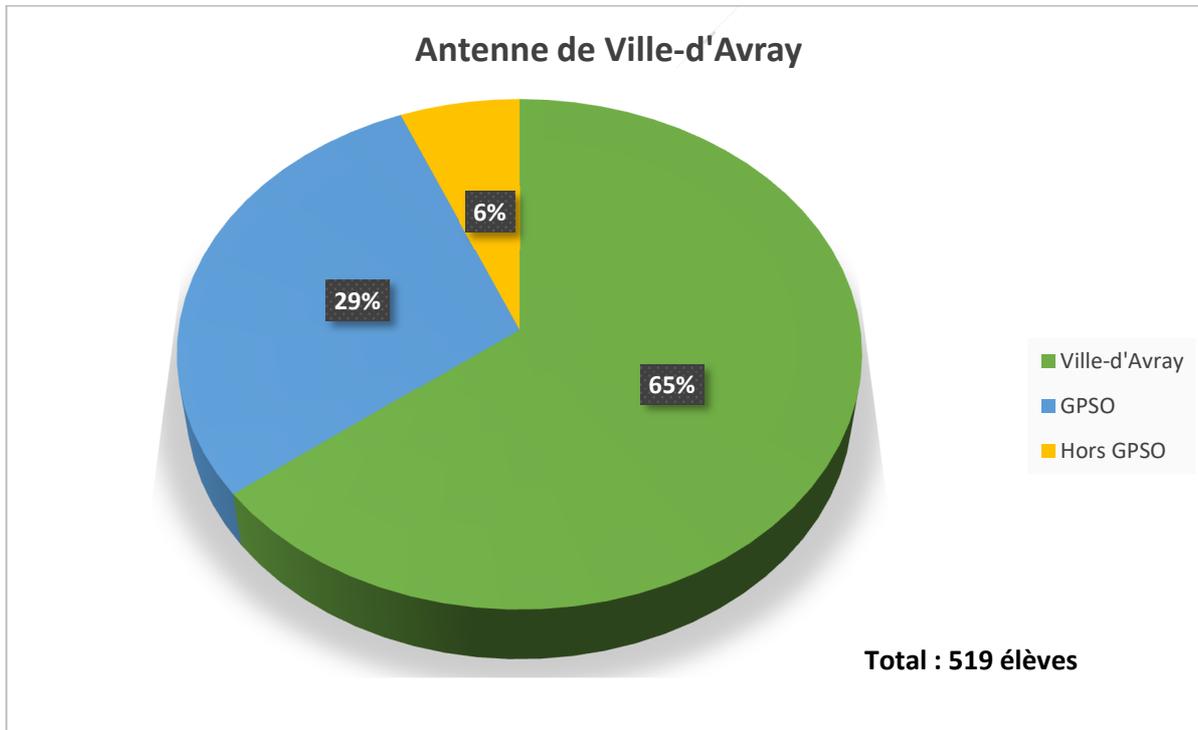
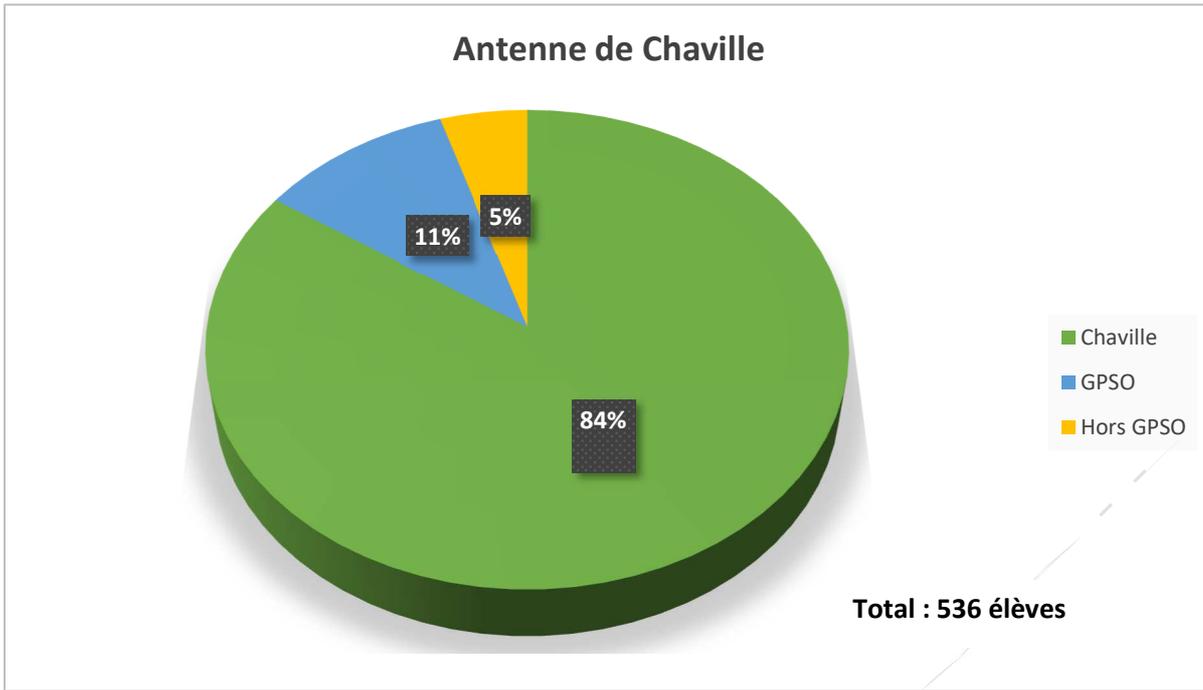
Culture musicale		✓	✓
Déchiffrage	✓	✓	✓
Eveil et Initiation	✓	✓	✓
Formation musicale	✓	✓	✓
Histoire de la musique		✓	
Pédagogie musicale		✓	
Prise de son		✓	✓
Musique assistée par ordinateur		✓	✓
DANSE			
Eveil	✓	✓	
Eveil Musique et Danse	✓		✓
Initiation	✓	✓	✓
Classique	✓	✓	✓
Contemporaine	✓	✓	✓
ART DRAMATIQUE			
Théâtre	✓		
Comédie Musicale	✓		✓

2- Répartition par genre des élèves



Malgré la différence des chiffres, le pourcentage reste le même dans les deux antennes.

3 - Origine géographique des élèves



4 - La tarification chaque antenne

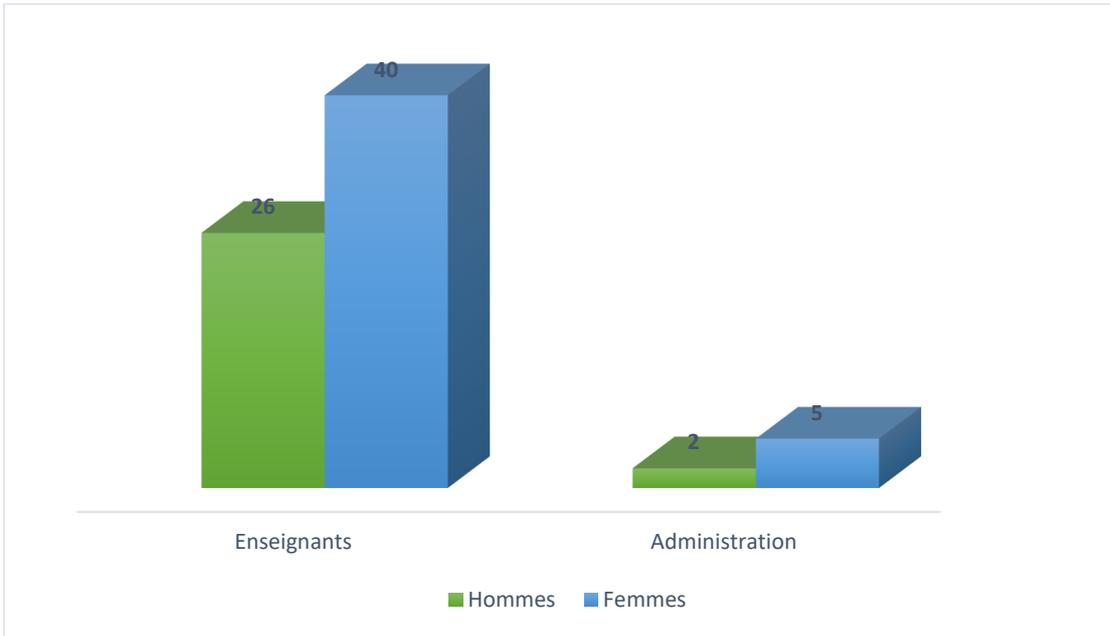
Antenne de Chaville

Nombre de parcours – Année scolaire 2022/ 2023	Exonérés	Tarif plancher	Tarifs intermédiaires	Tarif plafond	Tarif ext. mini	Tarif ext. maxi	Total
Antenne de Chaville							
CHAM - Collège ou lycée TMD GPSO	2	0	0	0	0	0	2
Cours collectifs hors cursus	0	24	105,2	17	0	3	149,2
Cursus	0	73	271	73	0	14	431
Cursus - 3ème cycle préprofessionnel	0	0	1	0	0	0	1
Pratiques d'ensemble	0	2	1	5	0	0	8
Total	2	99	378,2	95	0	17	591,2

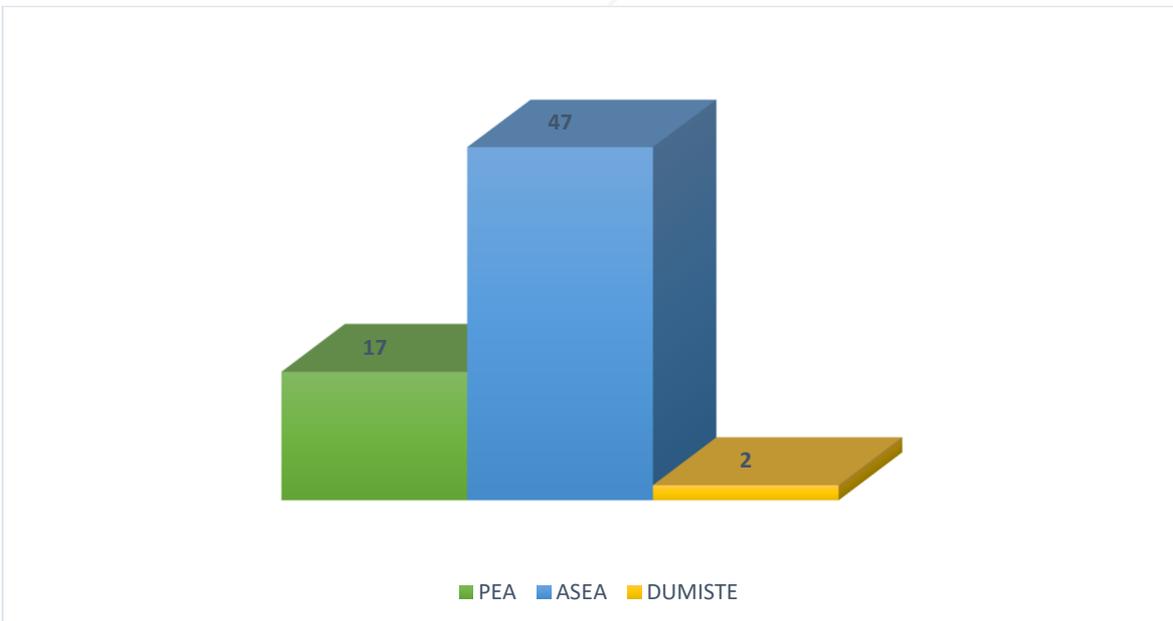
Antenne de Ville-d'Avray

Nombre de parcours – Année scolaire 2022/2023	Exonérés	Tarif plancher	Tarifs intermédiaires	Tarif plafond	Tarif ext. mini	Tarif ext. maxi	Total
Antenne de Ville-d'Avray							
CHAM - Collège ou lycée TMD GPSO	90	0	0	0	0	0	90
CHAM - Collège/Lycée TMD Hauts-de-Seine hors GPSO	1	0	0	0	0	0	1
CHAM - Primaire GPSO	52	0	0	0	0	0	52
Cours collectifs hors cursus	0	6	56	14	0	0	76
Cursus	0	33	163,1	82	0	7	285,1
Cursus - 3ème cycle préprofessionnel	0	1	0	1	7	5	14
Pratiques d'ensemble	0	4	20	4	0	5	33
Total	143	44	239,1	101	7	17	551,1

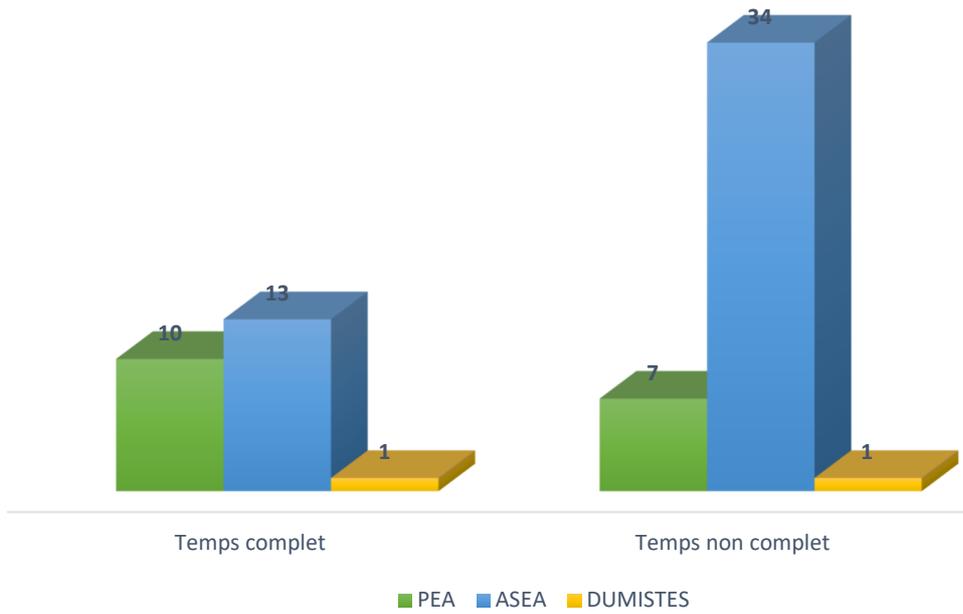
5 - Répartition par genre de l'équipe administrative et pédagogique



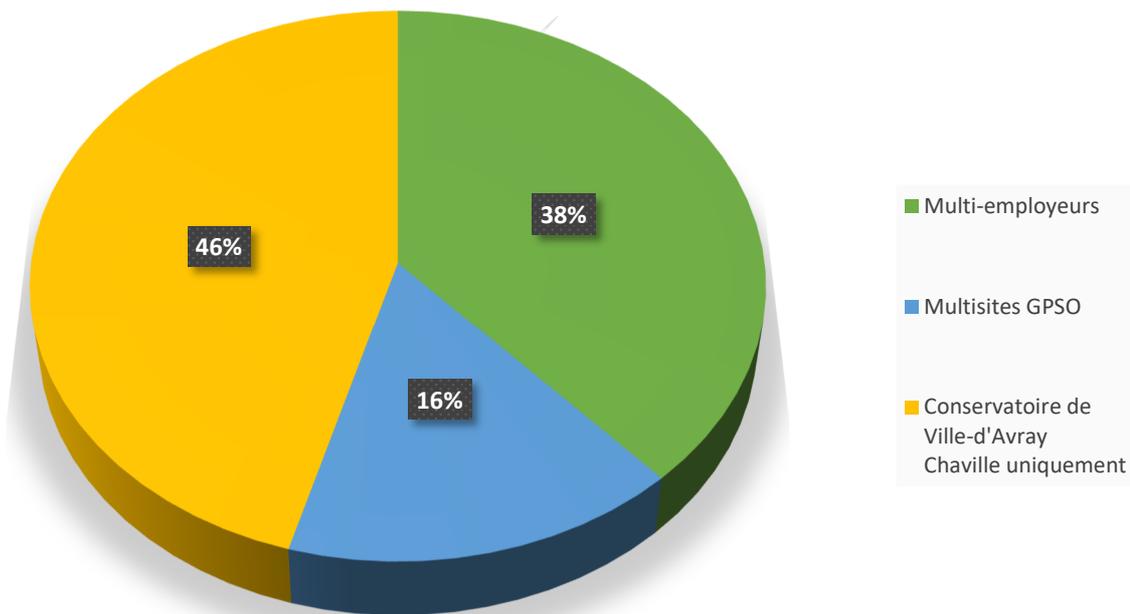
6 - Répartition par cadre d'emploi des enseignants



7- Répartition statutaire et par taux d'emploi



8 - Répartition des enseignants par employeurs



III - Un Conservatoire en mouvement

Vers une labélisation officielle du CRD Ville-d'Avray Chaville

La dynamique du rapprochement puis de la fusion du conservatoire de Ville-d'Avray avec celui de Chaville depuis près de 10 ans (vu au I de ce document) a généré auprès de l'équipe administrative, des enseignants et du public (élèves comme familles) une cohésion, un enrichissement et une unité indissociable.

L'harmonisation de toutes les activités pédagogiques, renforcée par la circulation des élèves entre les deux établissements, et par le fait que de plus en plus d'enseignants donnent cours sur les deux antennes, permettent de ne plus distinguer si le parcours d'un élève dépend du CRD de Ville-d'Avray ou du conservatoire de Chaville.

En parallèle, la nomination d'enseignants titulaires du CA sur les deux antennes permet d'accueillir des élèves en 3^{ème} cycle spécialisé dont les cours se déroulent sans distinction de lieu.

Sur le territoire, l'unité d'action dans la politique culturelle en est le signe extérieur le plus visible.

D'ores et déjà, le Département des Hauts-de-Seine ainsi que l'Inspection Académique de l'Education Nationale ont intégré l'unité de l'établissement comme un même CRD permettant :

- Des demandes de subvention communes,
- Le traitement des élèves Chavillois à l'identique des élèves de Ville-d'Avray pour intégrer un cursus Cham au collège La Fontaine du Roy de Ville-d'Avray malgré des circonscriptions différentes.

Il est donc attendu une labélisation de l'ensemble de la structure « conservatoire de Ville-d'Avray Chaville » en un CRD unique répondant aux critères émis par le Ministère de la culture.

Il est à noter que les élus des deux villes en question sont favorables à cette labélisation commune et que la DRAC Ile de France a déjà attribué des subventions sur projet au CRD Ville-d'Avray Chaville.

1- La dynamique interne et pédagogique : poursuite d'une fusion réussie

➤ Remodeler l'organigramme de l'équipe administrative pour répondre aux nouveaux enjeux du conservatoire

Aujourd'hui

La fusion en 2019 avait nécessité la révision de l'organigramme de l'équipe administrative afin de redéfinir les missions de chacun dans une perspective de mutualisation et de transversalité sur les sujets désormais communs aux deux établissements (budget, suivi RH, gestion administrative...).

Objectif : évolution de l'équipe administrative et nouvel organigramme

La construction de nouveaux locaux sur le site de Ville-d'Avray, devenant multisite au sein du parc du château et enrichi par la création d'un auditorium, le souhait de développer les activités de l'association *Accords Majeurs* à Ville-d'Avray, nécessitent de remodeler l'organigramme dans les années à venir pour accompagner ces nouvelles perspectives.

Il est prévu d'une part la montée en compétences de plusieurs postes, d'autre part le recrutement de 4 nouvelles personnes :

- Requalification du poste de « Chargée de scolarité et gestion de l'administration d'Accords Majeurs » en catégorie B avec pour nouvelle mission de structurer l'implantation des activités de pratique amateur adulte sur Ville-d'Avray,
- Promotion interne en catégorie A de la responsable d'antenne de Chaville dont les responsabilités ont accru depuis la mutualisation du directeur et de la directrice adjointe sur les deux établissements,
- Sur l'antenne de Chaville, recrutement à prévoir d'un agent chargé de scolarité et de l'administration (catégorie C) pour suppléer la responsable d'antenne et l'agent en mis à disposition désormais à 50% de son temps (au lieu de 25% actuellement) pour la gestion administrative d'Accords Majeurs sur les deux sites,
- Recrutement d'un régisseur général responsable de la gestion du nouvel auditorium,
- Recrutement d'un coordinateur en charge du suivi de la programmation culturelle en raison de l'accroissement des manifestations et sollicitations des villes pour une participation du conservatoire,
- Recrutement d'un gardien pour assurer la surveillance et la sécurité du site de Ville-d'Avray.

➤ Une réflexion sur le rôle, les missions et le choix des coordinateurs

Aujourd'hui

La répartition actuelle remonte à la fusion en 2019 des deux établissements. Elle a tenu compte de l'organisation existante, au sein de chaque antenne, des différents départements pédagogiques.

Une première évolution a permis de distinguer deux niveaux de coordinateurs : certains coordinateurs assument des responsabilités au niveau de l'établissement, d'autres uniquement au niveau d'une antenne. Sur Chaville, les coordinateurs étaient élus par leurs pairs alors qu'à Ville-d'Avray, les coordinateurs étaient nommés par le directeur et/ou sur ancienneté. La fusion ayant modifié l'organisation et les missions des uns et des autres, il semble nécessaire de redéfinir le profil de l'enseignant coordinateur afin qu'il soit plus en phase avec les nouveaux objectifs et mode de fonctionnement de l'établissement.

Objectif : Redéfinir dans le nouvel organigramme de l'établissement le rôle et les missions de l'enseignant coordinateur.

La labélisation du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville permettra d'accréditer ses ambitions structurelles et pédagogiques, notamment celle d'inclure davantage de démocratie participative dans la définition de l'enseignant coordinateur et sa nomination. La réflexion portera sur son rôle, ses missions, ses éventuelles responsabilités hiérarchiques, son mode de désignation, la temporalité de la coordination attribuée, les liens avec la direction et avec le Conseil Pédagogique.

A l'issue de cette réflexion collective, une fiche de poste sera rédigée afin de valider la démarche auprès du service RH de GPSO.

Cet objectif pourra être l'occasion de reconsidérer l'ensemble du mode de gestion managériale des enseignants.

➤ Renforcer les liens entre les différents acteurs du conservatoire

Aujourd'hui

Les relations de travail entre collègues du corps enseignant, mais aussi entre les enseignants et le personnel administratif ont fait l'objet d'une attention particulière dans la réflexion collective. Il a été constaté qu'elles n'étaient pas toujours fluides et manquaient par moment d'une prise en compte réciproque. En effet, les impératifs et les contraintes ne sont pas toujours compris et vécus de la même façon par les uns et par les autres.

Objectif : Mieux connaître les besoins de chacun pour mieux travailler ensemble

Poursuivre la réflexion collective, direction, administration, équipe pédagogique et personnel technique autour de la concrétisation de nouveaux process, l'approche de management, la mise en place d'outils et l'organisation de formation qui favorisent le « bien travailler ensemble, dans le respect de chacun ».

Plusieurs propositions ont été suggérées :

- Etablissement d'une charte de conduite co-produite pour définir les valeurs communes et les engagements de chacun,
- Valorisation de l'investissement collectif et artistique des musiciens et danseurs (professeurs et élèves) via, par exemple, des expositions photographiques des concerts et spectacles passés,
- Conception de fiches explicitant le contenu pédagogique des différents cursus et l'organisation des parcours afin d'avoir un « kit de ressources » commun aux enseignants ainsi qu'à l'équipe administrative, et par extension, proposé aussi aux nouveaux élèves inscrits au conservatoire.

➤ L'enseignement de la Formation Musicale

Les cours de formation musicale soutiennent l'apprentissage instrumental et au-delà, amènent les élèves en niveau avancé, à s'enrichir d'une connaissance en culture musicale. Partant du constat que, d'une part, les élèves rencontrent des difficultés à identifier les liens entre leur apprentissage instrumental et la formation musicale et que, d'autre part, les élèves présentent une baisse d'investissement dans leur travail à la maison, il apparaît nécessaire d'avoir une réflexion approfondie pour redynamiser ces cours.

Aujourd'hui

- Temps de cours non harmonisés en 1^{er} et début de 2^e cycle entre les deux antennes,
- Valorisation insuffisante de l'utilisation des instruments dans les cours,
- Manque de formations des enseignants sur les différents instruments,
- Peu de place donnée aux outils informatiques,

- Outil à mettre en place au sein de l'équipe enseignante de FM => objectif : le one drive pour faciliter l'échange, la circulation de l'information et le stockage des supports communs entre les enseignants de FM
- Dispositif à élaborer (ou à mieux structurer) ou organisation à mettre en place pour permettre un temps/espace d'échange entre les enseignants de formation musicale et les enseignants d'instrument

Objectifs

- Harmonisation complète du temps horaire des cours pour une offre claire et compréhensible auprès des familles du conservatoire,
- Réflexion approfondie sur les différents objectifs à atteindre et sur la méthodologie,
- Formations des professeurs sur l'instrumentaire,
- Adaptation des salles pour permettre la formation musicale instrumentale et si cela n'est pas possible, revoir le fonctionnement,
- Réflexion et mise en place d'un outil numérique performant pour la formation musicale (cf p. XX, partie 3 avec la création d'un ENTP).

➤ La musique de chambre et les heures d'accompagnement

Le projet pédagogique place au cœur de sa réflexion la pratique collective qui s'exprime à de multiples niveaux :

- Via les différents ensembles instrumentaux et vocaux, organisés par instruments, par départements et en fonction du niveau des élèves,
- La pratique des instruments dans les cours de formation musicale,
- Les heures d'accompagnement, en musique comme en danse.

Aujourd'hui

- Les heures d'accompagnement en musique se répartissent sur deux volets. L'un réservé à l'accompagnement des auditions et des évaluations, l'autre, ponctuellement, selon les besoins des élèves,
- Les heures d'accompagnement danse n'existent que pour certains niveaux de cours,
- Les cours de musique de chambre sont réservés aux élèves de fin de 2^{ème} cycle et au-delà ainsi qu'aux adultes.

Objectifs

- Pour la musique, proposer davantage d'heures d'accompagnement,
- Pour la danse, étoffer l'offre,
- Proposer des cours de musique de chambre dès le 1^{er} cycle en s'appuyant sur les heures vacantes des professeurs d'instrument, la priorité restant l'intégration de nouveaux élèves.

➤ Ouverture d'un cursus complet chant depuis le 1^{er} cycle

Aujourd'hui

La classe de chant ne concerne que les élèves en 3^{ème} cycle spécialisé. Depuis la création de la Cham Voix, seuls les élèves de cette filière disposent de cours de chant en petit groupe de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Objectif

Créer une filière complète, ouverte à tous depuis le 1^{er} cycle comme pour tous les autres instruments. Les élèves en cursus Cham voix pourraient ainsi poursuivre leur apprentissage à l'issue de la 3^{ème} directement en 2^{ème} cycle.

Un petit chœur spécifique serait créé pour conforter la pratique collective.

Une demande d'augmentation du temps horaire du professeur est sollicitée pour atteindre un temps complet (de 10h à 20h) sur les deux antennes.

➤ Une organisation en réseau pour le futur Diplôme National d'Etudes de Musique

Aujourd'hui

L'établissement organise seul son cycle d'enseignement pré-professionnel appelé 3^{ème} cycle spécialisé aboutissant à la délivrance du Diplôme National d'Etudes de Musique (anciennement DEM). La publication du nouveau SNOP (Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre) en 2023 par le Ministère de la Culture donne un nouveau cadre nécessitant une refonte de l'organisation actuelle.

Objectif

Revoir l'organisation, le contenu du cursus et la mise en réseau du 3^{ème} Cycle spécialisé afin de s'adapter aux nouvelles orientations du SNOP.

Pour se faire, il est prévu dans un premier temps, un travail en réseau avec le CRD d'Issy-les-Moulineaux concrétisé par la mutualisation de plusieurs cours ainsi que des sessions d'épreuves communes en vue de la délivrance du Diplôme National. Cette mutualisation pourra se concrétiser sous forme de la mise en place de modules obligatoires (équivalent à 2h par semaine) et par la participation obligatoire tous les ans à différentes master classes pour tous les élèves. A titre d'exemple, le CRD de Ville-d'Avray bénéficie de la présence d'enseignants spécialisés dans l'écriture et la composition, l'enregistrement et le montage vidéo, compétences désormais requises pour l'insertion dans le monde professionnel. Il propose par ailleurs un enseignement en duos de pianos. Le CRD d'Issy dispose lui dans son corps enseignant de personnes qualifiées dans toutes les disciplines instrumentales mais aussi dans les domaines de l'accompagnement au piano, de l'analyse musicale et d'harmonie au clavier.

Dans un deuxième temps, cette collaboration pourra être étendue au CRD de Meudon, qui appartient aussi au réseau des conservatoires GPSO.

La coordination et le suivi de ce cursus nécessite la création d'un poste d'enseignant référent 3^{ème} cycle spécialisé.

➤ Ouverture d'une classe « Danse et Sport »

Aujourd'hui

Il apparaît que malgré la mise en place d'un éveil musique et danse pour les 4 et 5 ans, peu de jeunes garçons s'inscrivent en initiation danse. Pour remédier à cette situation il est proposé la création d'un nouveau cours intégrant une orientation sportive.

Objectif : Inciter les garçons à la pratique de la danse

Création d'une classe « danse et sport » pour les 6 - 8 ans dans laquelle les garçons, sans bien sur exclure les filles, se sentiraient plus concernés. Créer un univers pédagogique dans lequel le sport vient enrichir la danse dans ce qui les rassemble ou ce qui les distingue. En effet, un certain nombre de notions se retrouvent aussi bien dans le monde du

sport que dans celui de la danse : performance, virtuosité, préparation physique et mentale, dépassement de soi. Le rassemblement festif s'organise aussi bien en sport au moment des compétitions et rencontres entre clubs qu'en danse lors des représentations publiques. Le développement de la confiance en soi est également un axe commun.

La création de cette classe est également motivée par la volonté de faire évoluer les mentalités. En effet, les a priori demeurent envers les disciplines de danse dites « classiques », alors que d'autres courants, tels que le Hip-hop et le Breakdance, sont plus affectionnés par les garçons.

➤ Un campus musical et chorégraphique

Aujourd'hui

Evoqué dans le précédent projet d'établissement du Conservatoire de Chaville, la notion d'appropriation du conservatoire comme lieu de vie professionnelle des enseignants, en dehors des heures de cours, est de nouveau exprimé. Plusieurs enseignants ont sollicité la direction afin de disposer quotidiennement d'un espace pour travailler, l'expérimentation se révèle positive à plusieurs niveaux : lieu adapté à la pratique d'un instrument, ressources pédagogiques et artistiques à disposition, échanges facilités avec l'administration et les collègues présents, etc..

Objectif : Créer un campus musical et chorégraphique

Emprunté au monde universitaire, le terme « campus » est ici utilisé dans l'idée d'un espace de vie partagé qui enrichirait et diversifierait les échanges entre les différents acteurs du conservatoire. La construction de nouveaux équipements sur le site de Ville-d'Avray, incluant un auditorium, des salles de danse et de pratique collective ainsi que la restauration du bâtiment accueillant les salles de cours et l'administration du conservatoire, sera propice à créer dès le début un environnement de ce type.

L'idée est de favoriser un lieu de rencontres et d'échanges entre les enseignants qui souhaiteraient collaborer sur des projets artistiques et/ou pédagogiques et de leur mettre à disposition des espaces et des ressources à cet effet. La création de liens et le partage d'expériences pourraient de ce fait être encouragés et facilités.

Par ailleurs, ces nouveaux locaux permettront aux enseignants qui le souhaitent de venir travailler leur instrument au sein des bâtiments du conservatoire, notamment pour ceux qui ont des contraintes à leur domicile. Ils pourraient y installer s'ils le souhaitent un bureau partagé permanent, permettant de séparer plus facilement et plus clairement leur vie personnelle et leur vie professionnelle, l'une des difficultés du métier. La liberté de chaque enseignant de s'inscrire dans cette démarche serait respectée.

Il en serait de même avec les élèves qui trouveraient sur place une palette d'enseignants susceptibles d'échanger, de renseigner, éventuellement de guider, d'aider.

Les liens et les suivis administratifs nécessaires au bon fonctionnement général du conservatoire pourraient être envisagés de manière plus fluide et en gestion directe.

L'accueil de compagnies et d'ensembles en résidence (point développé ultérieurement p. XXX) gagnerait en dimension. Les échanges entre les artistes et les élèves seraient facilités, mais également entre résidents et enseignants, multipliant les opportunités de nouvelles expériences.

2- La dynamique externe en lien avec les villes et structures partenaires

➤ Un Conservatoire centre de ressources pour les pratiques amateurs en lien avec Accords Majeurs

Créée en 1998, l'Association Accords Majeurs s'est construite en lien avec le conservatoire comme centre de pratique amateur « adultes ». Accueillant actuellement plus de 280 membres elle est hébergée dans les locaux de l'antenne de Chaville. Elle est autonome dans sa gestion mais dispose d'une mise à disposition de 10h par semaine d'une personne de l'administration afin de faciliter les liens entre les deux structures.

Aujourd'hui

L'association Accords Majeurs dispense des enseignements collectifs (musique et danse) associés à des enseignements individuels si nécessaire. L'ensemble des pratiques collectives de l'association est ouvert gratuitement aux élèves du conservatoire et réciproquement dans le but d'éviter les doublons d'orchestre et surtout de s'enrichir mutuellement. Ce partenariat relève en effet depuis sa création, le défi de l'intergénérationnel. Les multiples expériences de pratiques collectives, orchestres et spectacles réunissant enfants et adultes, montre que ce mélange s'opère naturellement et qu'il apporte une vraie plus-value collectivement à l'orchestre/projet chorégraphique, et individuellement à chacun des musiciens/danseurs.

L'ancrage de cette association au sein du conservatoire lui permet de créer plus facilement des liens avec d'autres structures artistiques associatives tel que l'association *Art en Partage*.

Par ailleurs, une politique culturelle de diffusion commune est mise en place sous l'égide du conservatoire. La saison artistique du conservatoire tient ainsi compte de l'ensemble des manifestations de l'association pour une harmonisation des dates et événements (concerts, master class, etc.) Ce choix se traduit par une communication elle aussi commune auprès du public et des services communication des villes.

L'association, née d'une initiative chavilloise, est à ce jour uniquement implantée sur Chaville, faute de locaux disponibles à Ville-d'Avray.

Objectif : Elargir l'accès aux activités d'Accords Majeurs au public adulte de Ville-d'Avray

La construction de nouveaux locaux à Ville-d'Avray permettra le développement des activités de l'association. Le conservatoire aura pour mission d'accompagner cette implantation, en lien avec les élus du territoire, afin qu'Accords Majeurs bénéficie aussi aux musiciens amateurs adultes de Ville-d'Avray qui le souhaitent, et propose de nouveaux projets musicaux et chorégraphiques.

➤ Valoriser le travail du conservatoire au sein de son territoire : « Le savoir-faire et le faire savoir »

Aujourd'hui

Seule l'antenne de Ville-d'Avray est habilitée à dispenser les enseignements à destination des élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique (avec quelques exceptions pour les instruments uniquement enseignés à Chaville). De la même manière, l'offre de cursus pour les élèves en 3^{ème} cycle spécialisé se cantonne actuellement à celle du CRD.

Les activités du conservatoire sont nombreuses, variées mais pas toujours bien identifiées, en particulier par les publics qui ne fréquentent pas l'établissement.

Aux côtés de la musique classique et des chœurs, le jazz tient une place importante au sein de l'établissement. A Ville-d'Avray, dans la lignée de Boris Vian, enfant de la ville, il est très présent avec la tenue annuelle du festival Jazz à Vian. A Chaville, l'ensemble jazz du conservatoire s'associe plusieurs fois dans l'année aux ensembles de Vélizy, de Versailles

et à la MJC 25 de la Vallée à Chaville pour des soirées jazz autour de l'improvisation. Avant la fusion, Chaville et Ville-d'Avray s'étaient associés au CRR de Boulogne-Billancourt, aux CRD d'Issy-les Moulineaux et de Meudon, au conservatoire de Vanves, et au *Réacteur* d'Issy-les-Moulineaux, pôle de musiques actuelles et jazz, pour la création d'un réseau de promotion et diffusion du jazz sur le territoire, avec en tête de pont le Big Band communautaire réunissant élèves en 3^{ème} cycle préprofessionnels et musiciens amateurs.

Le conservatoire est reconnu établissement de référence pour toutes les questions relatives à l'accessibilité et au handicap. Il a d'ailleurs été labélisé tête de réseau par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine sur ce domaine durant le SDEA 2018-2022. La référente handicap de l'établissement est à l'origine de la création et de l'animation d'un groupe travail réunissant des collègues des autres conservatoires de GPSO sensibles à ces questions, et identifiés par leur direction comme référent handicap pour leur propre conservatoire.

Objectif : Être reconnu pour ses spécificités au niveau l'EPT et localement au sein des deux villes

❖ Le conservatoire au sein du réseau GPSO

La labélisation du conservatoire fusionné permettra de pérenniser ses cursus CHAM primaire et CHAM collège. L'existence du cursus CHAM collège en particulier, est un atout fort de l'établissement sur le territoire car il offre la possibilité d'un enseignement spécifique à la musique à des jeunes, résidants dans les communes avoisinant Ville-d'Avray (Chaville, Marnes-la-Coquette, Sèvres). Les statistiques de rentrée des cinq dernières années montrent que 50% des élèves inscrits en CHAM collège provient de communes extérieures, confortant l'idée que le dispositif répond à de véritables attentes des familles, dans un rayon au-delà de la commune d'implantation du collège.

De la même façon, le label CRD étendu sur l'antenne de Chaville permettra d'élargir la palette des enseignements à l'attention des élèves en 3^{ème} cycles spécialisés puisque les enseignants PEA initialement recrutés à Chaville, pourront désormais préparer les élèves à l'obtention du Diplôme National, sans distinction par rapport aux enseignants PEA recrutés sur Ville-d'Avray avant la fusion.

Le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville entend poursuivre l'animation du groupe dédié à l'accessibilité et accueil du handicap au sein des conservatoires de GPSO, ainsi qu'organiser des formations spécifiques à l'attention du personnel administratif et pédagogiques.

Plusieurs actions vont continuer à être développées :

- Valorisation des professeurs ayant suivis des formations sur les notions d'accueil d'enfants en situation de handicap à travers une plateforme partagée avec les conservatoires de GPSO et veiller à continuer les propositions de diverses formations,
- Poursuite de l'animation du groupe des référents handicap sur le réseau de Grand Paris Seine Ouest,
- Participation régulière des référents handicap aux réunions du département du 92,
- Mise en place d'un formulaire à l'attention des familles pour permettre un échange d'informations entre administration et enseignants dans le respect des indications RGPD,
- Mise en place de partenariat avec les centres d'actions communales des villes de Chaville et Ville-d'Avray afin de faire savoir notre capacité d'accueil en direction du public en situation de handicap,
- Poursuite de notre partenariat avec l'IME (Institut Médicaux Educatif) « Les peupliers » de Sèvres et développement en direction de l'IEM (Institut d'Education Motrice) « Cap'Devant »,
- Poursuite du partenariat avec l'association « La Possible échappée » (association œuvrant pour l'accessibilité des arts en direction d'un public empêché), notamment à travers les échanges avec leur compagnie de danse qui rassemble des danseurs professionnels valides et en situation de handicap.

❖ **Le conservatoire au sein de ses deux communes de rattachement**

Les groupes de travail pour l'élaboration du projet d'établissement ont révélé l'envie de mieux faire connaître les savoir-faire de l'établissement et de proposer des parcours adaptés à la sensibilité et au profil des élèves.

Le conservatoire prévoit plusieurs types d'actions pour mieux faire connaître ses spécificités :

❖ **L'organisation annuelle d'une semaine Portes Ouvertes**

Envisagé comme un vrai temps fort dans la programmation de l'établissement avec la participation de l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives, cette semaine proposera deux types d'actions :

L'ouverture des cours au conservatoire pour venir découvrir tous les enseignements proposés en musique, danse et comédie musicale.

L'organisation d'ateliers de découverte à faire en famille, avec pour ambition de faire connaître les différentes facettes du conservatoire et de valoriser les disciplines déficitaires. L'idée est de l'organiser hors-les-murs pour capter un plus grand public.

❖ **Relancer les concerts des enseignants pour valoriser leur casquette de musicien artiste auprès des familles et des élèves.**

Avant la pandémie, la programmation incluait trois concerts d'enseignants par an. Ils étaient une belle opportunité de collaborations artistiques entre les enseignants et très appréciés par les élèves et familles du conservatoire.

❖ **Poursuivre la valorisation de l'esthétique jazz**

A Ville-d'Avray, commune et conservatoire souhaitent se mobiliser afin de pérenniser ensemble l'empreinte jazz comme trait d'identité de la ville. Ainsi, il est prévu que la programmation du Théâtre du Colombier intègre dans sa saison annuelle plusieurs temps forts autour du jazz auxquels le conservatoire pourra être associé via des concerts d'enseignants ou d'anciens élèves passés professionnels.

Par ailleurs les trois conservatoires de proximité (Chaville, Vélizy et Versailles) souhaitent poursuivre leur partenariat avec le *25 de la Vallée* pour offrir une soirée jazz trimestrielle au public local.

➤ **Partenariats avec les scolaires : encourager la diversification instrumentale et enrichir la filière jusqu'au lycée**

Aujourd'hui

Beaucoup d'élèves à l'entrée en CHAM 6^{ème} méconnaissent le panel des instruments enseignés au conservatoire ce qui les conduit à demander quasi systématiquement le piano ou la guitare.

Le cursus CHAM s'arrête en 3^{ème} pour les élèves qui n'ont pas la possibilité de poursuivre au-delà à Ville-d'Avray (absence de lycée sur la commune).

Actuellement, les interventions en milieu scolaire à Ville-d'Avray sont uniquement musicales. A Chaville, une sélection sur projet de classe est effectuée chaque année au sein des écoles pour le choix des interventions. Ville d'Avray dispose d'un cursus CHAM au sein d'une école primaire, ce qui n'est pas le cas à Chaville.

Objectifs

❖ Les classes à horaires aménagés musique

Proposer aux élèves indécis ou n'ayant pas débuté d'instrument avant l'entrée en CHAM, de consacrer leur première année à la découverte des instruments, dans le même esprit que le parcours proposé aux enfants avant leur entrée en cursus. Plus spécifiquement axés sur la présentation et la prise en main des instruments d'orchestre, ce dispositif a pour ambition de diversifier les choix d'instruments effectués par les élèves CHAM renforcer entre autres les sections cuivre, bois et certaines cordes.

De la même façon, il est prévu d'enrichir le cursus CHAM primaire par la présentation d'instruments moins connus des enfants afin de leur faire découvrir dès le CE2 les instruments d'orchestre.

❖ Collaboration avec le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique au lycée de Sèvres (BTMM)

Le conservatoire, actuellement essentiellement tourné vers les plus jeunes pour sa filière CHAM s'est interrogé sur la continuité qui pourrait être proposé au lycée. Dans le secteur proche, plusieurs offres musique existent au lycée et notamment, sur le territoire de GPSO, la section BTMM au lycée de Sèvres. Celle-ci a pour ambition de former les élèves, à l'issue de trois années d'étude, à toutes les branches des métiers de la musique comme la régie d'orchestre par exemple.

Suite aux échanges avec le coordinateur du BTMM, le conservatoire prévoit de formaliser un partenariat qui s'articulera autour de cinq axes :

- Faire venir les élèves du BTMM au Conservatoire pour travailler avec les élèves CHAM sur les enregistrements. A titre d'exemple : les élèves du BTMM travaillent sur le son, les CHAM sur la vidéo,
- Accueillir les élèves du BTMM au conservatoire à l'occasion de leur stage d'étude obligatoire,
- Proposer aux élèves CHAM une visite au lycée de Sèvres pour découvrir la section BTMM,
- Collaborer avec la chorale du BTMM et le chœur CHAM ou le chœur Accords Majeurs pour des projets plus ambitieux,
- Autour de la danse : proposer aux élèves du BTMM de travailler la prise de son d'un spectacle de danse ainsi que la régie sur scène pour découvrir les contraintes propres aux danseurs.

❖ Les interventions en milieu scolaire

Le conservatoire souhaite dans les prochaines années diversifier ses interventions en milieu scolaire en proposant des séances d'initiation à la danse contemporaine aux classes de CE1 et CE2. L'objectif étant de mieux faire connaître cette discipline et de susciter de nouvelles inscriptions au conservatoire, notamment auprès d'un public de garçon.

❖ Création d'un orchestre à l'école

Faire découvrir les instruments d'orchestre aux enfants des écoles élémentaires, plus particulièrement aux élèves chavillois qui ne bénéficient pas d'un cursus CHAM primaire.

- **Accueillir au sein du conservatoire des compagnies/orchestres en résidence pour des collaborations de plus longue durée**

Aujourd'hui

La collaboration avec des musiciens ou danseurs professionnels est ponctuelle. Elle prend généralement la forme d'une master classe le temps d'un week-end ou sur quelques semaines, clôturé par une restitution publique du travail effectué.

Objectifs

Le Conservatoire souhaite formaliser des partenariats à moyen terme (pour une durée d'une, deux ou trois saisons) avec des artistes en résidence, compagnies de danse ou ensembles instrumentaux professionnels afin d'enrichir les échanges pédagogiques et artistiques auprès des élèves et de l'équipe enseignante.

La première collaboration en ce sens sera faite avec la Compagnie *RavenSquid Ballet*, une compagnie « tremplin » dont la vocation est de favoriser l'insertion professionnelle de danseurs récemment diplômés, en France ou à l'étranger. L'objet de ce partenariat est d'accueillir la compagnie en résidence dans une salle de danse (antenne de Chaville) lorsque celle-ci n'est pas occupée par le conservatoire (plusieurs demi-journées par semaine). En échange, les danseurs de la compagnie pourront apporter une plus-value artistique et pédagogique : renforcer et enrichir par leur présence certains spectacles, assurer des remplacements de cours en l'absence de professeurs, faire découvrir leur travail aux élèves danseurs et pourquoi pas participer à la barre...

Le conservatoire pourra aussi accompagner en tutorat les danseurs de la compagnie dans le cadre d'une validation de DE.

Il est prévu que l'accueil en résidence d'artistes professionnels puisse se faire ultérieurement au sein du nouvel auditorium lorsque la construction de celui-ci sera achevée sur le site de Ville-d'Avray, dans le cadre des travaux du conservatoire (à échéance 2027).

➤ Pérenniser la valorisation de la programmation en lien avec les partenaires du territoire

Aujourd'hui

Diffusion locale par le biais du journal municipal des deux villes. Visibilité sur les brochures de programmation de saison des théâtres des deux villes. Présence sur les sites internet respectifs des deux villes ainsi que sur le site de GPSO. Large diffusion sur l'ensemble du mobilier urbain de la ville de Chaville et sur les panneaux associatifs de Ville-d'Avray.

Open agenda (réseau national)

Objectif

- Solliciter la commune de Ville-d'Avray pour développer notre présence sur d'autres supports (mobilier urbain autre que les panneaux associatifs, etc.)
- Consolider notre visibilité sur les plaquettes de la programmation de Ville-d'Avray
- Figurer dans la rubrique Actualité sur le site de GPSO
- Développer l'accueil des scolaires lors de nos spectacles, concerts des ensembles, comédie musicale, gala de danse. => contacter les écoles, collège et lycée à proximité des deux antennes
- Prendre contact avec d'autres structures partenaires (associations, stage de la Toussaint) pour mélanger les publics (les faire venir/aller chez eux avec nos classes)
- Développer le site web *Résonances* comme portail d'entrée dans toutes les démarches et activités de l'établissement
- Continuer à développer le réseau de diffusion au niveau départemental par le biais notamment du bimensuel *HDS magazine* et de l'agenda en ligne pour les projets d'envergure.

➤ La programmation culturelle : une création de poste à envisager pour coordonner les manifestations

Aujourd'hui

La programmation culturelle du conservatoire est contrainte par l'absence de salle de diffusion propre. A Chaville et à Ville-d'Avray, 90% des événements se déroulent dans des espaces n'appartenant pas à l'établissement,

induisant pour la plupart des frais de location : théâtre de l'Atrium, église sainte Bernadette (Chaville), théâtre du Colombier, Château, église Saint Nicolas Saint Marc (Ville-d'Avray).

Objectifs

La création d'un auditorium pour accueillir la programmation de saison du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville va permettre à l'établissement de recentrer sa diffusion sur un lieu dédié. Celle-ci est appelée à s'étoffer puisque le nouvel équipement sera exclusivement dédié aux concerts, spectacles, master classes, conférences et autres évènements à l'initiative du conservatoire.

Le recrutement d'un programmateur culturel chargé de monter, structurer et coordonner cette programmation, en lien avec les différents partenaires artistiques mais aussi municipaux, associatifs et l'équipe enseignante devient alors nécessaire.

Par ailleurs, le conservatoire souhaite mettre en place un parcours du spectateur pour les élèves, en lien avec les programmations de saison des théâtres de proximité. La coordination de ce dispositif fera aussi partie des missions du programmateur culturel.

3 - La place des nouvelles technologies au service des activités du conservatoire

➤ Résonances, portail d'accès numérique unique pour mieux communiquer vers les usagers

Aujourd'hui

Le conservatoire dispose d'une palette d'outils en ligne à destination des familles à des fins très différentes :

- iMuse pour la partie administrative, facturation et suivi des évaluations des élèves
- Un ENT pour l'aspect pédagogique
- *Résonances* pour la diffusion des concerts et spectacles enregistrés
- Site internet de la collectivité GPSO pour la partie institutionnelle
- Site internet de l'association des parents d'élèves du conservatoire
- TV classique, partenaire

La multiplicité des outils, dont plusieurs requièrent des identifiants et mot de passe non identiques, génère de la confusion auprès des familles qui renoncent à les consulter.

Objectifs

Avoir une plateforme unique pour simplifier l'accès aux différents sites web.

Développer le portail d'accès *Résonances* pour qu'il centralise, structure, référence et facilite l'accès à l'ensemble des formations :

- Pour que les familles s'y retrouvent dans tous les accès que le conservatoire met à leur disposition et aient une visibilité sur l'ensemble des activités proposées, cursus / parcours le plus direct possible,
- Il est envisagé la création d'un espace « boîte à idées » à l'attention des parents d'élèves pour leur permettre un espace d'expression,
- Pour que les professeurs aient accès à des informations essentielles, récurrentes, des outils de travail comme par exemple les dates d'examens, les appréciations/évaluations, cursus/parcours, documents, ressources à disposition. Conçu comme une plateforme de ressources et de partage entre les enseignants,
- Pour que les élèves puissent y trouver des ressources pédagogiques et déposer leurs travaux => objectif de l'ENT,

- Une plateforme vitrine pour les personnes externes au conservatoire (enregistrements des concerts et représentations),
- Le lien vers le site Accords Majeurs pour multiplier les entrées possibles et mieux faire connaître les activités de l'association.

➤ **Mise en place d'une plateforme ENTP (Environnement Numérique de Travail Pédagogique), comme outil pédagogique complémentaire aux enseignements**

Aujourd'hui

L'enseignement artistique dans nos conservatoires est fondé sur le face à face pédagogique, essentiel pour la progression de l'élève. Les pandémies de 2020 et 2021 ont d'ailleurs permis de réaffirmer l'importance de l'enseignement en présentiel pour l'apprentissage de la musique et de la danse. Néanmoins, cette période a aussi montré la pertinence de l'utilisation des outils numériques comme ressources complémentaires à l'apprentissage, en particulier pour le travail à la maison. Le sondage effectué auprès de l'équipe enseignante met en avant un réel besoin de pouvoir communiquer de manière fluide et sécurisée avec leurs élèves individuellement ou leurs classes ainsi que les parents de leurs élèves. Par ailleurs, les enseignants ont recours à une palette d'outils numériques (applications tablettes et smartphones propres à la musique, enregistrements audios et vidéos, liens sur des sites internet de référence...) pour faciliter et enrichir le travail de leurs élèves. Le récent contexte a permis l'expérimentation de multiples outils sur la base d'initiatives individuelles des enseignants, impliquant cependant l'utilisation du matériel et comptes personnels (téléphone, tablette, cloud ...).

Dans un environnement où le numérique est de plus en plus présent, le conservatoire se doit d'intégrer ces nouvelles pratiques dans sa façon d'appréhender l'enseignement artistique.

Objectif

Le conservatoire souhaite structurer, harmoniser et valoriser ces nouveaux usages en s'équipant d'une ENT pédagogique comme plateforme de ressources et de communication unique entre les enseignants, leurs élèves et leurs parents. Il s'agit de permettre par ce nouvel outil un lien innovant et quotidien avec les élèves et/ou les publics empêchés, plus en phase avec les habitudes d'apprentissage des élèves et à l'image de ce qui leur est proposé dans le cadre de leur scolarité à l'école, au collège et au lycée. Cette démarche s'inscrit aussi dans une volonté de sécurisation des données personnelles, trop exposées dans le cadre d'initiatives individuelles (groupes what's app en autres) et de modernisation du fonctionnement du conservatoire.

Cet outil développé collectivement au sein de l'équipe pédagogique permettra à chaque enseignant d'effectuer des enregistrements audios, vidéo, d'envoyer des documents et liens utiles de façon immédiate à l'issue du cours en face à face, et ce via un canal sécurisé.

Il s'agit de conserver la tradition de l'enseignement en face à face pédagogique et de l'enrichir par l'utilisation d'un environnement numérique, propice à une meilleure communication entre les enseignants, les élèves et leur famille (et donc à un meilleur suivi du travail), et au partage de ressources pédagogiques.

Le déploiement de ce nouvel outil nécessitera un accompagnement pour une prise en main réussie par les familles.

➤ S'équiper et se former : un enjeu d'avenir

Aujourd'hui

Depuis 4 ans, le conservatoire consacre une part importante de son budget d'investissement à l'acquisition de matériel de captation son et vidéo ainsi qu'à la constitution d'un parc de tablettes numériques pour les élèves en classes à horaires aménagés musique.

Objectif

- Former les enseignants à l'exploitation des ressources et du matériel récemment acquis afin qu'ils profitent au plus grand nombre d'entre eux.
- Proposer des formations aux logiciels d'écriture musicale en open source
- Organiser des sessions de formation pour l'utilisation de l'ENTP par le personnel enseignant et administratif.
- Poursuivre l'acquisition de tablettes numériques pour en faire bénéficier les accompagnateurs piano. Equiper aussi chacune des salles du conservatoire dans le cadre du projet de création de l'ENTP.
- Acquérir un appareil photographique semi-professionnel pour la prise de photos de qualités lors des manifestations.

➤ La vie du conservatoire à travers la création d'un label de disques et des captations en direct

Aujourd'hui

Les outils numériques mis en place ont permis l'enregistrement de deux disques. Ils ont servi à la préfiguration d'un label.

Objectif

Création d'un label de disques, baptisé « Résonances » en partenariat avec *TV Classique*.

Ce partenariat offre la possibilité aux enseignants d'enregistrer des disques dans des conditions professionnelles et ainsi de valoriser leur talent artistique. Plusieurs disques sont en cours de préparation, ils pourront, à leur sortie, être diffusés par les grands distributeurs (Fnac, Cultura...), *TV Classique* ayant été référencé comme label de musique.

IV - Rénovation et construction de nouveaux locaux

1- Le contexte

Le projet de construction d'un nouveau conservatoire à Ville-d'Avray n'est pas récent puisqu'il est envisagé dès les années 1990.

En **juillet 2015**, dans le cadre du processus de renouvellement du classement « Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) », la DRAC Ile-de-France exprimait deux remarques :

- Un établissement de taille trop réduite.
- L'absence de certaines disciplines pédagogiques et de locaux répondant aux objectifs visés en matière d'enseignement, de diffusion artistique et d'action culturelle.

Le Maire de Ville-d'Avray annonce que le conservatoire de Ville-d'Avray se rapprochera du conservatoire de Chaville pour :

- Atteindre un nombre d'élèves inscrits (1 350 au titre de l'année scolaire 2023/2024) plus cohérent avec les missions d'un CRD.
- Compléter l'offre pédagogique manquante (clavecin, harpe, basson, trompette, trombone, tuba, comédie musicale, éveil musique et danse, etc...).

Le Maire s'engage aussi sur la réalisation d'une étude visant à la réhabilitation et à l'agrandissement du conservatoire en particulier par la création d'un auditorium indispensable pour conserver le classement.

En **mai 2016**, Cédric PERRIER, Directeur des deux antennes, remet aux élus de Chaville et de Ville-d'Avray un rapport intitulé « Du rapprochement à la fusion ». Ce rapport analyse les forces et les faiblesses des deux conservatoires, préconise la fusion et justifie les besoins en locaux nécessaires à l'activité de l'établissement. Il tient compte des synergies possibles et propose des choix permettant de mutualiser certains équipements pour limiter les surfaces devant être créées à Ville-d'Avray. A titre d'exemple, le rapport préconise de ne pas créer de salle de percussion spécifique à Ville-d'Avray, Chaville disposant déjà d'un espace de 80 m² dédié à cette discipline.

En **2019**, GPSO et les deux villes actent la fusion des deux conservatoires.

Une première analyse confiée à un programmeur précise les besoins en locaux en concertation avec le personnel du conservatoire.

Le choix de rester dans l'enceinte du parc se justifie au vu d'un cadre exceptionnel propice aux activités artistiques, et compte tenu de la proximité du collège (classe CHAM) et de la possibilité de regrouper les activités de musique et de danse sur un seul site. Le conservatoire deviendra autonome dans son fonctionnement et ne louera ni ne partagera plus ses locaux avec d'autres structures publiques ou privées.

Le conservatoire de Chaville ne disposant pas non plus d'une salle de spectacle dédiée malgré 70 spectacles donnés et 4 000 spectateurs accueillis pour les 2 antennes, un nouvel auditorium sera créé. Disposant de 190 places, il sera complémentaire avec l'Atrium de Chaville (620 places) et le Théâtre du Colombier de Ville-d'Avray (270 places). Cette jauge permettra de répondre à 90% des besoins en manifestations quotidiennes de l'établissement.

Ce nouveau conservatoire permettra aussi de répondre aux exigences d'un ERP en termes d'accessibilité du public et d'accueil de personnes en situation de handicap. Rappelons que le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville représente d'ores et déjà l'un des deux établissements publics d'enseignement artistique pilotes en matière d'activités dédiées aux élèves porteurs d'un handicap sur le département des Hauts-de-Seine.

Ce nouvel établissement permettra aussi de développer sur Ville-d'Avray l'accueil d'un public adulte dans le cadre des pratiques amateurs.

2- Les atouts du projet

- Des salles plus nombreuses et plus grandes
- Une remise aux normes des salles au niveau acoustique et sanitaire
- La création d'une salle de répétition d'orchestre de 120 m2
- La création d'une salle de nouvelles technologies et du numérique en lien avec l'auditorium pour captation, montage...
- La création de 2 salles de danse spécifiques (120 m2 et 100 m2) avec vestiaires aux normes
- Un espace d'accueil des familles
- La création d'un auditorium (avec régie technique complète) de 400 m2 avec 190 places assises et gradins rétractables pour plus de polyvalence ainsi que 2 loges

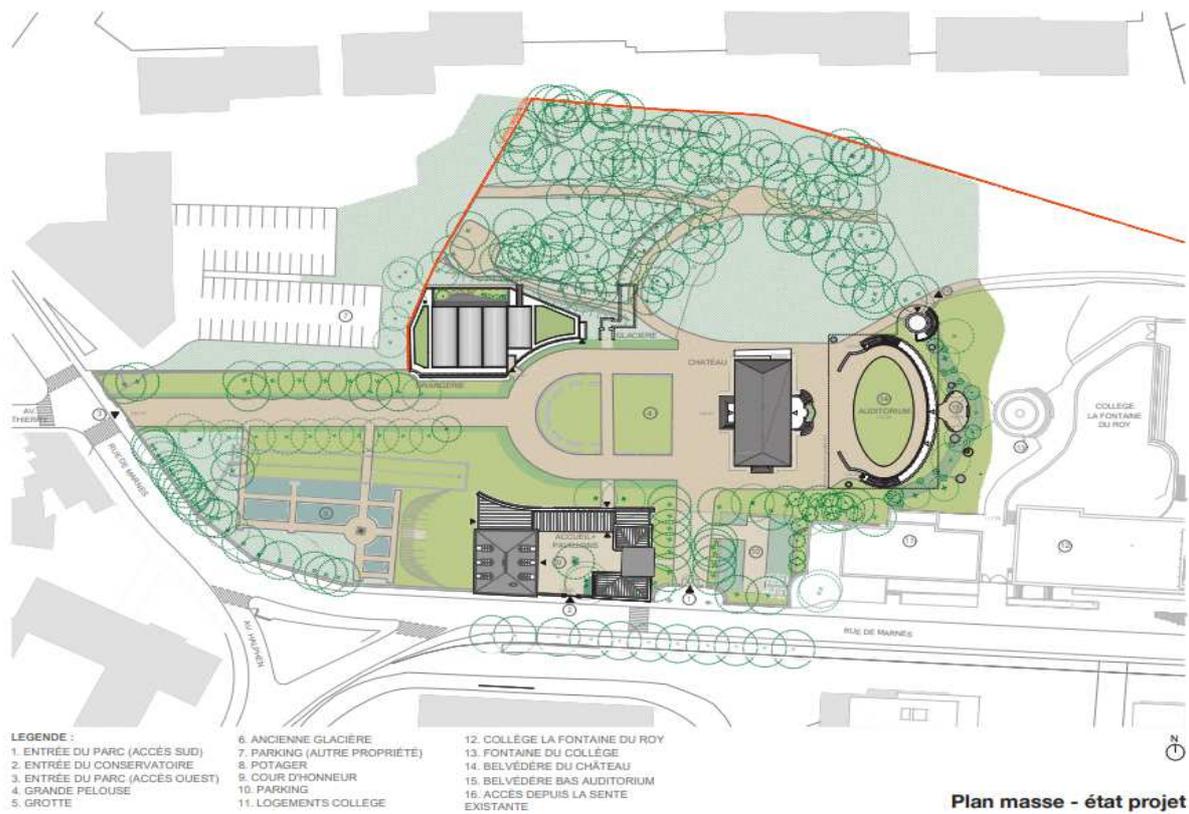
Actuellement : 417 m2 utiles + des locations de salles au château + location de deux studios de danse au gymnase de la ville et à la Maison pour Tous

Le nouveau projet en totalité : 1 635 m2 utiles pour l'enseignement et l'administration + des locaux techniques et des espaces de circulation soit un total de **2 457 m2**.

3- Les besoins en personnel

- Le fonctionnement de ces nouveaux locaux répartis sur 3 bâtiments indépendants au sein du même site nécessitera le recrutement d'un gardien à plein temps.
- Le fonctionnement de la salle de spectacle nécessitera quant à elle le recrutement d'un régisseur général.

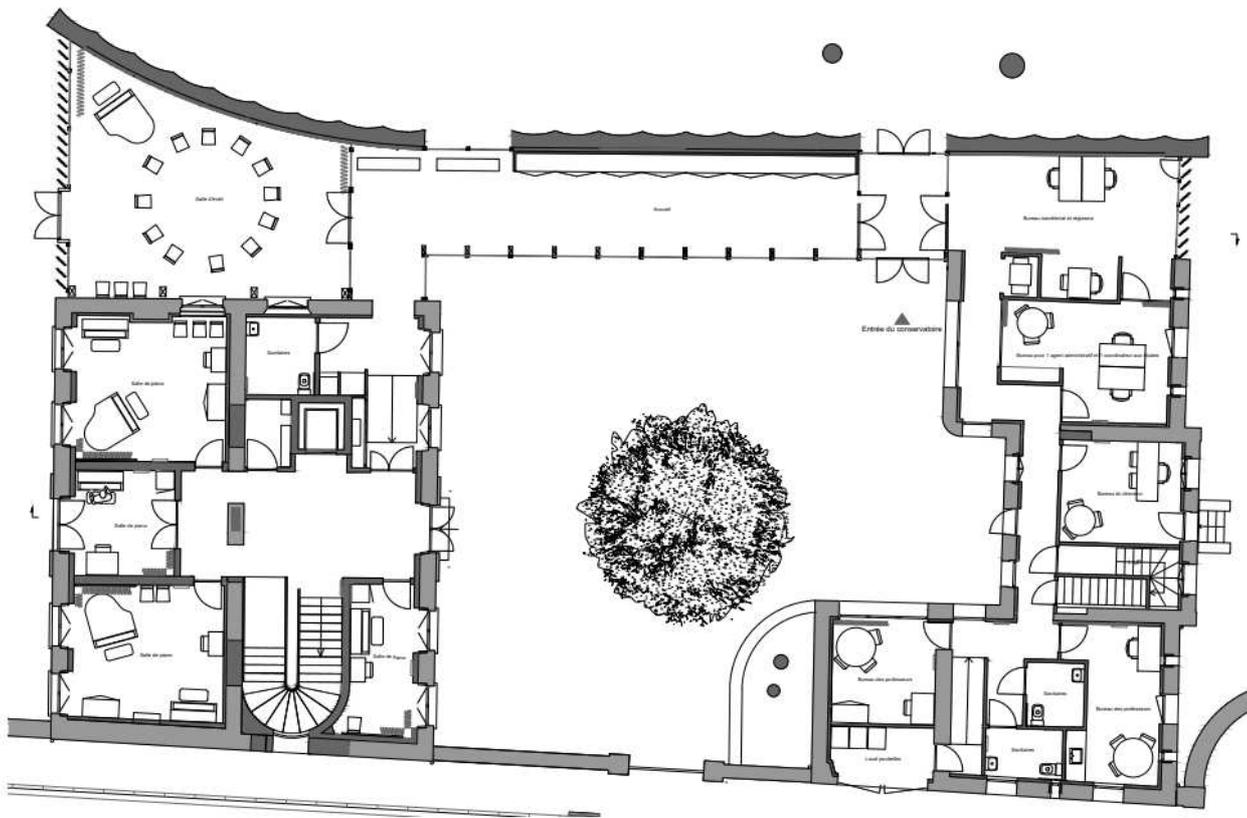
4- Le projet du nouveau conservatoire en images



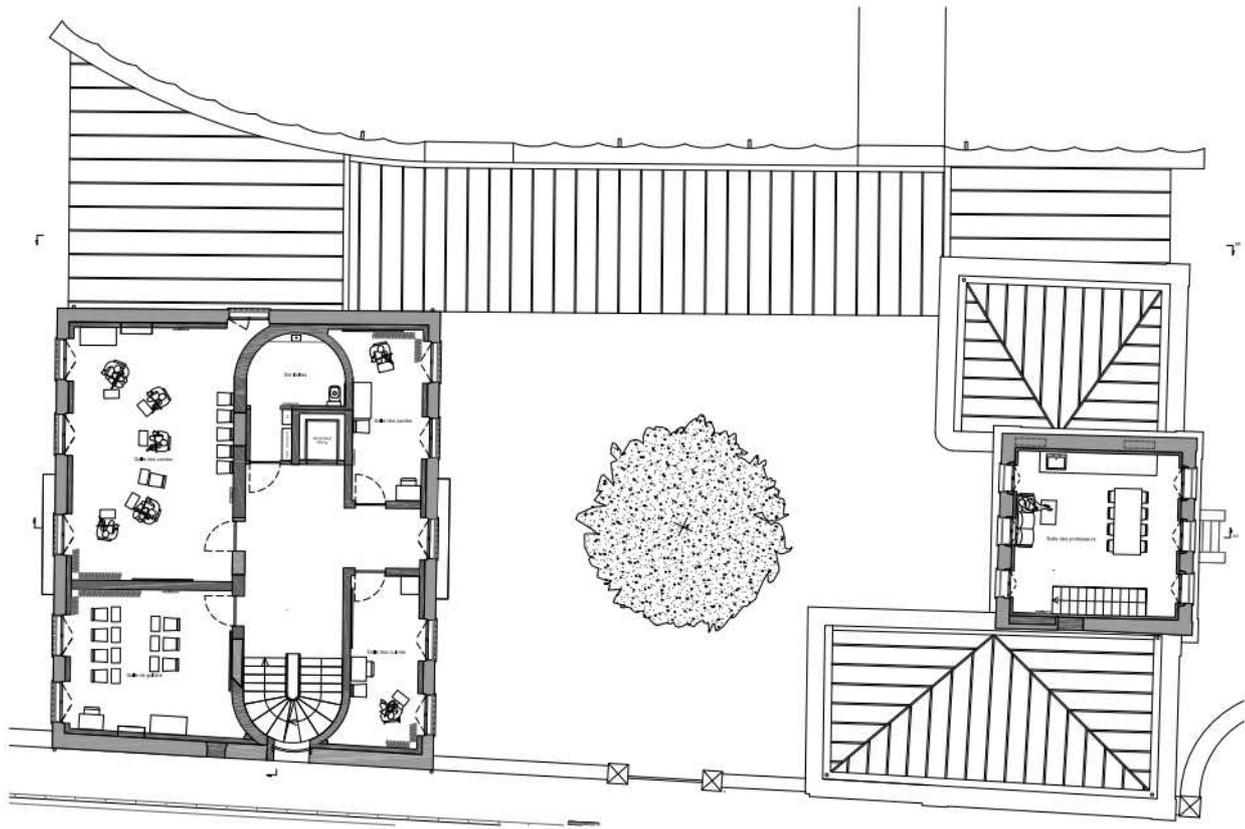
Vue sur l'accueil et l'extension



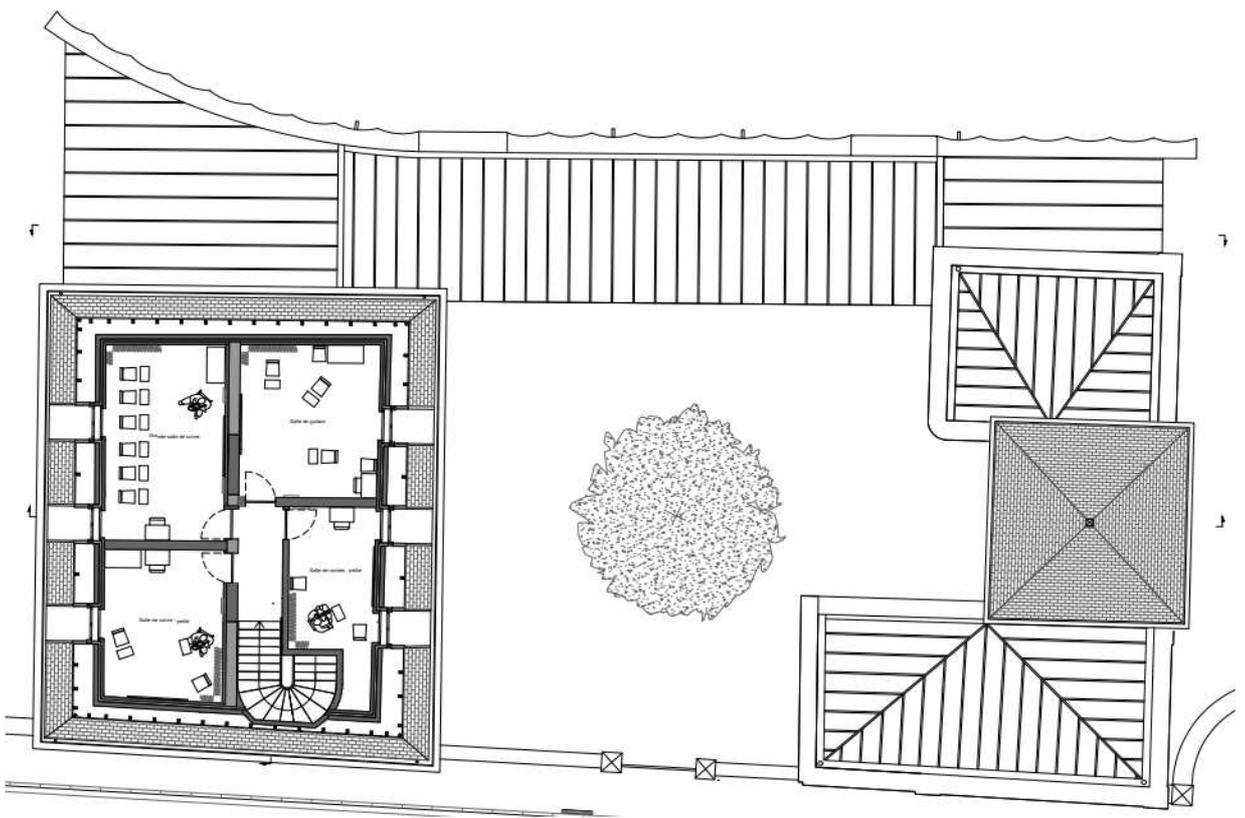
Vue depuis l'accueil sur la salle d'éveil



Plan du rez-de-chaussée - état projeté



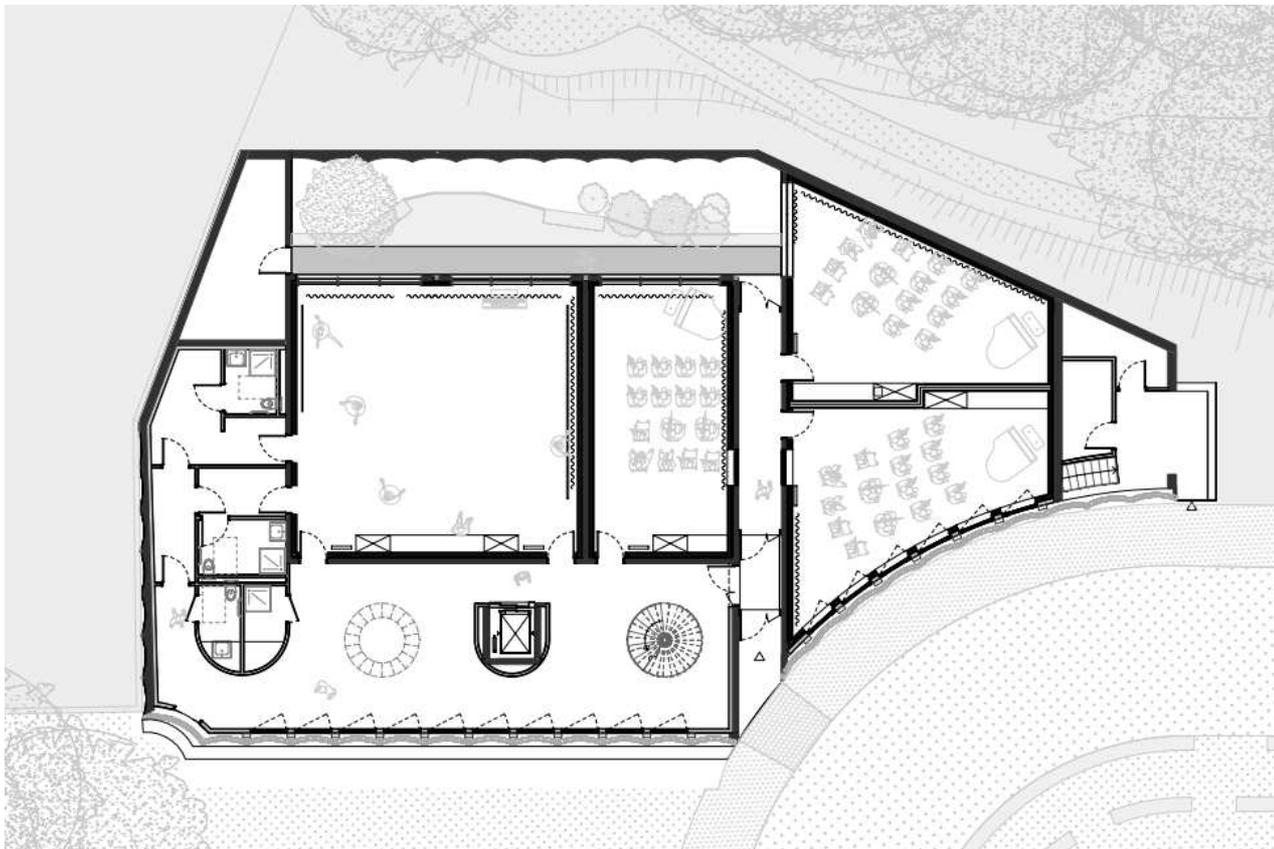
Plan du 1er niveau - état projeté



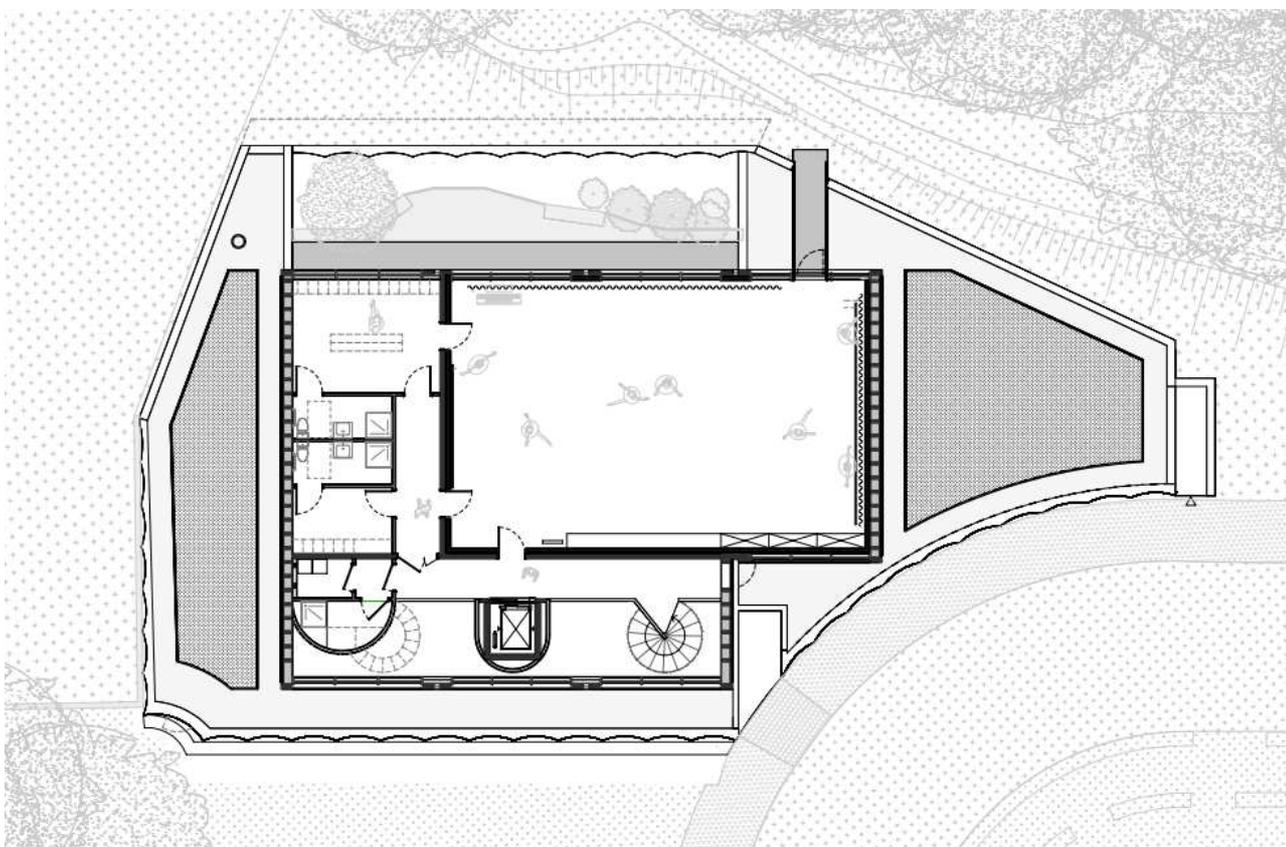
Plan du 2ème niveau - état projeté



La salle de danse et sa vue sur le boisement



Plan du Rez-de-chaussée - orangerie



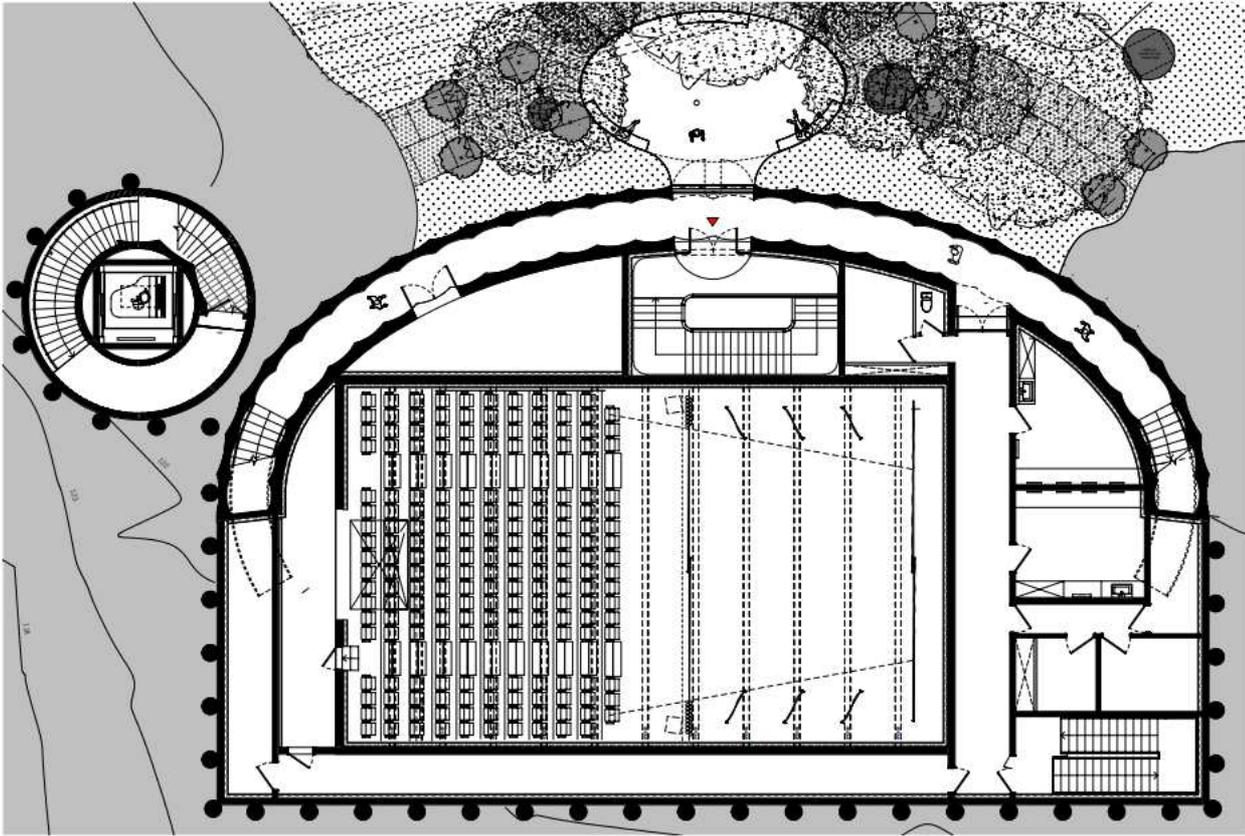
Plan du Niveau 1 - orangerie



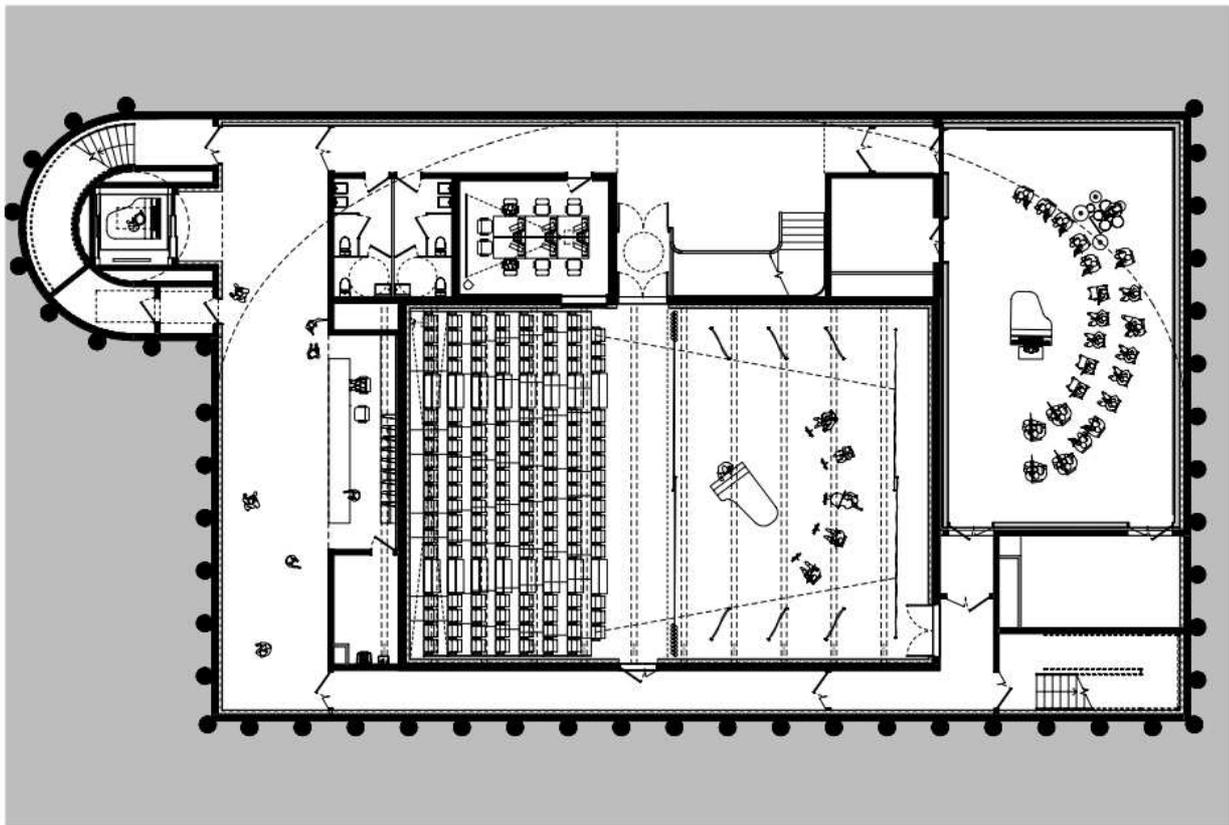
Entrée et belvedere de l'auditorium



L'auditorium vue depuis la scène



Plan du Sous-Sol 1 - Auditorium

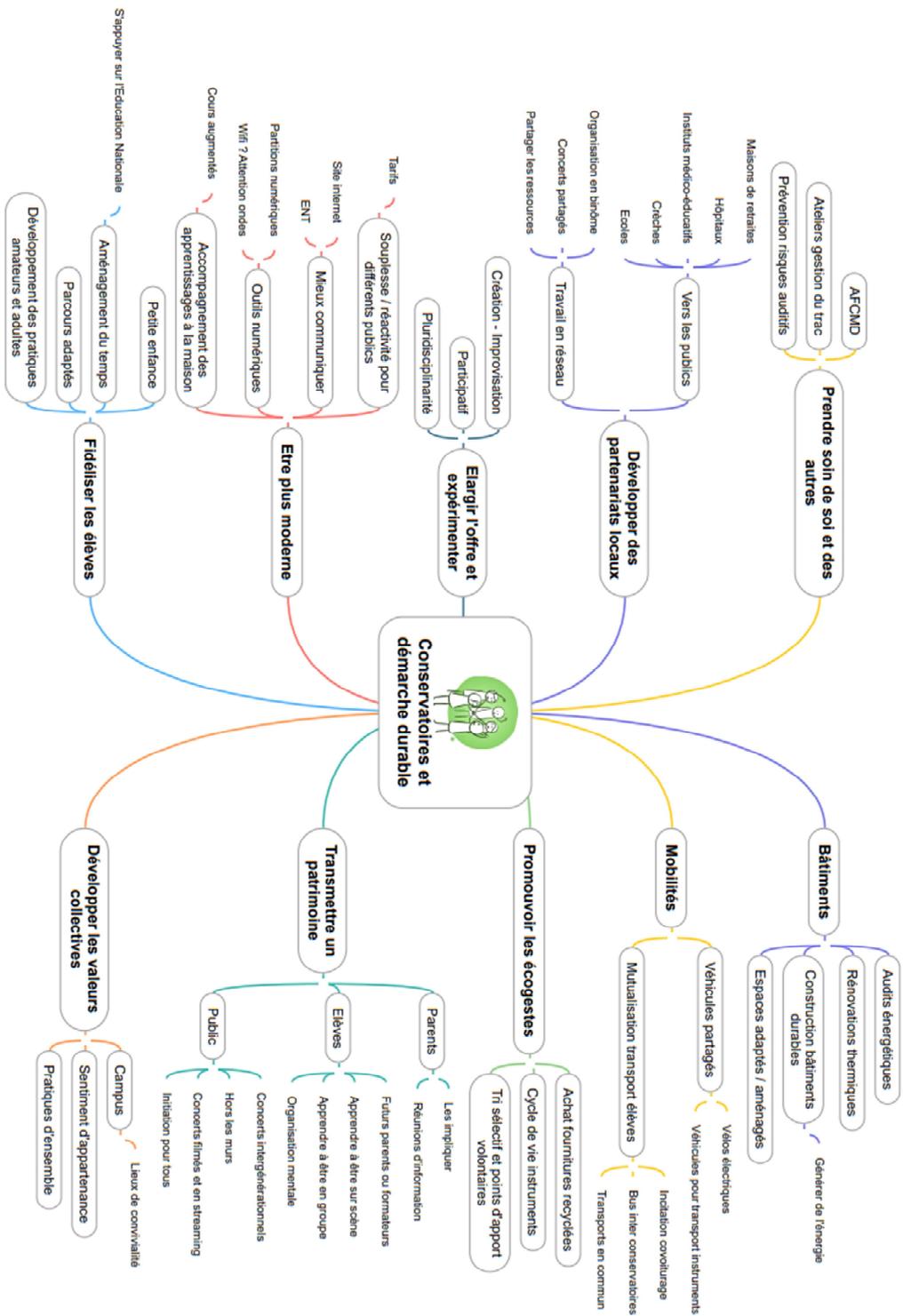


Plan du Sous-Sol 2 - Auditorium

V – Estimation des coûts supplémentaires pour la mise en place des préconisations de ce Projet d'Établissement

Estimation du coût des propositions du Projet d'Établissement en tenant compte des besoins en lien avec les nouveaux locaux (2030)	
1 La dynamique interne et pédagogique	Coûts chargés
<p>Remodeler l'organigramme de l'équipe administrative Un passage d'une catégorie C à B Un recrutement d'un agent administratif catégorie C</p>	<p>12 000 €/an 32 400 €/an</p>
<p>Musique de chambre et accompagnement 1/2 temps plein d'un ATEA soit 10h</p>	<p>18 500 €/an</p>
<p>Ouverture d'un cursus complet en chant 1/2 temps plein d'un ATEA soit 10h</p>	<p>18 500 €/an</p>
2 La dynamique externe en lien avec les villes et structures partenaires	
<p>Un conservatoire centre de ressources pour les pratiques amateurs A définir en fonction de la subvention à Accords Majeurs 400 € x 80 élèves</p>	<p>32 000 €/an</p>
<p>Création d'un orchestre à l'école 1h x 5 enseignants x 30 semaines x 36 € Location et assurance des instruments</p>	<p>5 400 €/an 12 000 €/an</p>
<p>Programmation culturelle Estimation d'un mi-temps d'un PEA</p>	<p>25 000 €/an</p>
3 La place des nouvelles technologies	
<p>Mise en place d'une plate forme ENTP ENTP à acheter mais coût nul si suppression du pack office 365</p>	<p>0</p>
<p>Formation A intégrer dans le plan de formation pluriannuel de GPSO Coût direct pour le conservatoire</p>	<p>0</p>
4 Rénovation et construction de nouveaux locaux	
<p>Recrutement d'un régisseur à plein temps en 2030</p>	<p>40 000 €/an</p>
<p>Recrutement d'un gardien à plein temps en 2030</p>	<p>32 400 €/an</p>

VI - Annexes et revue de presse



Annexe 1- Plaquettes CHAM primaires et collège 2024-2025

**Inscription rentrée 2024-2025
CHAM CE2, CM1 et CM2**

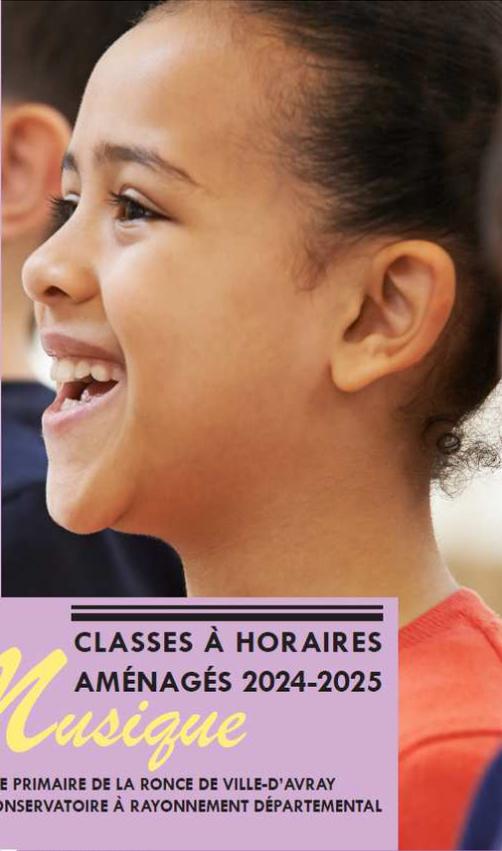
Réunion d'information
Jeudi 25 avril 2024 à 18h30
Ecole primaire de La Ronce

↓

Envoi d'une lettre d'intention des familles précisant qu'elles souhaitent faire candidater leur enfant. L'école, la classe actuelle de l'enfant et les coordonnées des responsables devront être clairement mentionnés dans cette lettre.
à l'école primaire de La Ronce
0920756x@ac-versailles.fr
Avant le 14 mai 2024

↓

Entretien individuel
mardi 21 ou jeudi 23 mai matin
Ecole primaire de La Ronce
15, rue de la Ronce
92410 Ville-d'Avray



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS 2024-2025

Musique

A L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA RONCE DE VILLE-D'AVRAY
ET AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Ecole primaire de La Ronce
Mme Carrasqueira, directrice
Tél. 01 47 50 73 21

Conservatoire de Ville-d'Avray
Tél. 01 46 29 94 90







UN PARCOURS COHÉRENT ET COMPLET

Les Classes à Horaires Aménagés Musique offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique, dans des conditions leur garantissant les meilleurs chances d'épanouissement. Ce parcours spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

LE CURSUS CHAM

Le conservatoire à rayonnement départemental de Ville-d'Avray propose aux élèves de CE2, CM1 et CM2 d'intégrer la CHAM vocale de l'école La Ronce. Ce cursus s'adresse aux enfants déjà initiés comme aux débutants et peut se poursuivre au collège. Les élèves bénéficient d'un enseignement musical hebdomadaire gratuit, de 2h15 pour les CE2 et de 3h pour les CM1 et CM2 sur le temps scolaire. Un accent particulier est porté sur la dimension collective ainsi que sur une approche novatrice faisant une grande part au ressenti.



ATELIER PRATIQUE VOCALE (45 mn CE2 et 1h30 CM1-CM2)

La pratique du chant choral ouvre un accès direct à la pratique de la musique.

Technique vocale, approche de la lecture et de l'écriture musicale, travail de la polyphonie à deux voix se complètent pour faire progresser les choristes. À travers un répertoire varié, **les élèves sont soutenus par un pianiste accompagnateur** lors des séances de répétition et à l'occasion des concerts.



EDUCATION MUSICALE (45mn)

Conformément aux programmes de l'Éducation Nationale et en complémentarité des ateliers de pratique musicale, les élèves développent leurs connaissances et leur esprit critique à travers des projets de classe et d'école variés.

DES ATELIERS COMPLÉMENTAIRES POUR ENRICHIR LA PRATIQUE VOCALE

POUR LES CE2: ATELIER IMPROVISATION ET JEUX VOCAUX (45mn)

A travers l'exploration d'objets sonores, des possibilités vocales et des ressources corporelles, **cet atelier propose des activités d'improvisation et d'invention musicale** pour oser agir sur et avec le son, le vivre, le reproduire, le manipuler et le modifier. L'ouverture aux différentes époques et aux musiques du monde nourrit l'activité et apportent une dimension culturelle.

POUR LES CM1: ATELIER MUSIQUE ET CORPS (45mn)

Parce que **le mouvement engendre le son et que le son suscite le mouvement**, cet atelier a pour but d'expliquer, d'exprimer et de ressentir la musique par le biais du corps, comme un instrument qu'il faut apprendre à utiliser, à contrôler et à libérer totalement. Les élèves pratiquent des activités diverses: écoute corporelle, jeux avec des balles, des foulards, danses traditionnelles, percussions corporelles.

POUR LES CM2: ATELIER RYTHME (45mn)

Afin d'avoir une pratique musicale complète, cet atelier propose aux élèves de s'ancre dans la musique. **Écoute, ressenti et intériorisation de la pulsation, productions individuelles et collectives, approche de la polyrythmie, manipulation d'instruments de percussion.**



INSCRIPTIONS 2024-2025
Classes ouvertes aux habitants de Ville-d'Avray, Chaville, Sèvres, Marnes-la-Coquette...

Procédure unique de candidature via l'application Affelnet 6^{ème} de l'Education Nationale à saisir entre le 11 mars et le 22 mars 2024.

Informations complémentaires à recueillir auprès de la direction de l'école élémentaire dans laquelle l'enfant est scolarisé en CM2.

L'entretien individuel de recrutement se déroulera entre le 22 et 26 avril 2024.

La décision finale d'admission revient exclusivement à Mme La Directrice Académique des Hauts-de-Seine, en fonction des places disponibles.

COÛT ANNUEL

L'inscription est gratuite, incluant l'inscription au conservatoire.

CONTACTS

Collège La Fontaine du Roy
2, rue de Marnes - Ville-d'Avray
Tél : 01 47 50 68 06
0920886n@ac-versailles.fr

Conservatoire Ville-d'Avray Chaville
10, rue de Marnes - Ville-d'Avray
Tél : 01 46 29 94 90
conservatoirevilleclavray@seineouest.fr

SUIVEZ LES CONSERVATOIRES DE GPSO SUR WWW.SEINEOUEST.FR



© GPSO Communication 2024 - © Photographies Hubert Pagard/Studio 9

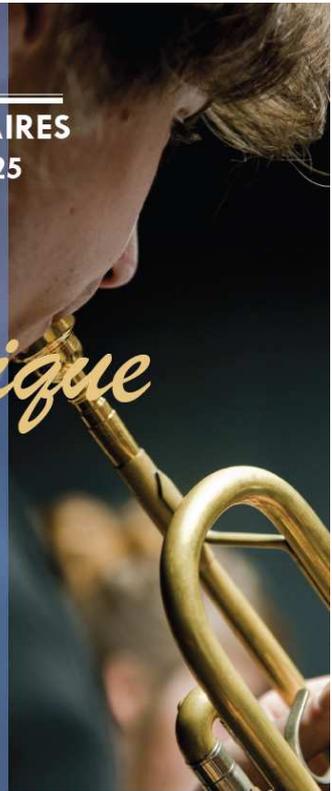
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS 2024-25
De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Musique

CHAM instrumentale et CHAM vocale

CONSERVATOIRE ET COLLÈGE LA FONTAINE DU ROY DE VILLE-D'AVRAY

HABITANTS DE VILLE-D'AVRAY, CHAVILLE, SÈVRES, MARNES-LA-COQUETTE...



LE CURSUS CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DOMINANTE INSTRUMENTALE OU VOCALE

VOTRE ENFANT ENTRE EN CLASSE DE 6^{ème} EN SEPTEMBRE :

IL AIME LA MUSIQUE OU LE CHANT. IL SOUHAITE Y CONSACRER DU TEMPS TOUT EN CONTINUANT UNE SCOLARITÉ NORMALE : QU'IL SOIT NOVICE OU PRATIQUANT CONFIRMÉ, IL PEUT DÉPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION.

EN QUOI CONSISTE LA CHAM ?

Le collège La Fontaine du Roy et le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville proposent aux élèves des CHAM de suivre un enseignement artistique approfondi tout en continuant une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation Nationale. Les élèves participent à des représentations publiques avec les différents partenaires du collège et du conservatoire.

A QUI S'ADRESSE LA CHAM ?

La CHAM accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ce cursus s'adresse à des élèves motivés et en mesure de fournir un travail soutenu tout au long de l'année. Cependant, aucun prérequis n'est attendu pour l'entrée dans le cursus.

OÙ ONT LIEU LES COURS ?

L'enseignement est réparti entre le collège et le conservatoire, principalement l'antenne de Ville-d'Avray mais aussi l'antenne de Chaville pour quelques disciplines.



COMMENT S'INSCRIRE ? QUEL COÛT ?

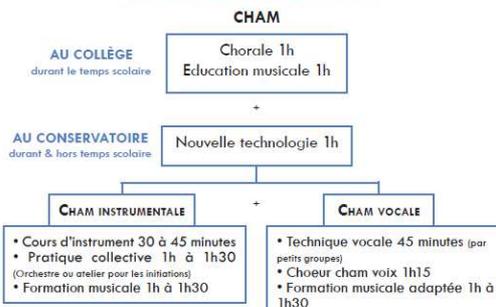
L'admission en 6^{ème} est soumise à la validation d'une commission regroupant 1^{er} degré, 2nd degré, conservatoire et parents d'élèves désignés par Madame la Directrice Académique. Une continuité est possible entre le cursus CHAM suivi à l'école élémentaire La Ronce de Ville-d'Avray et le cursus CHAM du collège mais la motivation des élèves est réinterrogée lors de l'entretien. L'inscription en cursus CHAM est GRATUITE dans la limite des places disponibles au conservatoire.

COMMENT SE DÉROULE LA SCOLARITÉ ?

Au collège, un allègement horaire hebdomadaire, variable selon les niveaux, existe afin de permettre la pratique musicale, personnelle ou au conservatoire, plusieurs après-midis. Le parcours CHAM exclut l'inscription à d'autres options.

Au conservatoire, un contrôle continu et des évaluations semestrielles valident le passage en année supérieure. La fin de cycle est validée par un examen. Le conservatoire participe aux conseils de classes du collège.

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES



UNE OPPORTUNITÉ À VILLE-D'AVRAY LES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES APPLIQUÉES À LA MUSIQUE (réservés aux cham)

Les élèves CHAM suivent des cours pour apprendre à maîtriser les nouvelles technologies grâce à une formation moderne, interactive et connectée. Les jeunes musiciens bénéficient d'enseignements spécialisés adaptés à l'évolution du monde musical d'aujourd'hui : création de vidéos, captation des concerts, montage et masterisation et création d'une chaîne de web-tv. Toutes les productions des élèves sont visibles en ligne sur www.resonances-conservatoire.com et sur l'Environnement Numérique du collège.

Annexe 2- Triptyques de la saison 2023-2024

CONCERT



CHAVILLE
CONCERT DES ENSEMBLES
Mardi 11 juin à 20h - Théâtre de l'Atrium de Chaville
Comme chaque trimestre au conservatoire les élèves sont mis à l'honneur. C'est l'occasion pour les familles d'apprécier le travail effectué et de découvrir les différents ensembles, reflet de la diversité et de la dynamique du conservatoire.
Entrée libre

DANSE



CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY
SPECTACLE DANSE
Dimanche 16 juin à 15h - Théâtre de l'Atrium de Chaville
Le département danse des deux antennes présente, *Alors marche, marche* inspiré de *Premier poème d'amour* de José Maria Valverde par les classes de Laura Girotto, *Joyaux* de George Balanchine par les classes de Laetitia Turri et *De l'aube au crépuscule* par les classes de Mélanie Carré-Angeli.
Entrée libre

VILLE-D'AVRAY
HOMMAGE À JOSEPHINE BAKER
Mardi 25 juin à 19h - Théâtre du Colombier
Avec l'histoire musicale *Sacré Gamine*, la CHAM primaire rend hommage à Josephine Baker et invite le public à revivre les temps forts de la vie de cette artiste. Laissez-vous captiver par un mélange d'inventions, d'expression corporelle et de Baluchada qui viendront enrichir l'opéra pour enfants de Didier Delepeleer et Emmanuelle Lizere.
Direction : Marie-Aude Menou, Diane Nicolas et Tunjning Pfalzgraf
Entrée libre

CONCERT CHAM



AGENDA

CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE



<p>Jeudi 2 mai HEURE MUSICALE 19h30 Château de Ville-d'Avray Entrée libre</p> <p>Samedi 4 mai HEURE MUSICALE 18h Salle Toscanini Conservatoire de Chaville Entrée libre</p> <p>Jeudi 16 mai SOIRÉE JAZZ 20h MJC de la Vallée à Chaville Entrée libre</p> <p>Samedi 25 mai HEURE MUSICALE 18h Salle Toscanini Conservatoire de Chaville Entrée libre</p> <p>Dimanche 26 mai OPÉRA BOUFFE : L'ÉLIXIR D'AMOUR 18h Théâtre de l'Atrium de Chaville Billetterie Atrium, 01 47 09 70 75</p> <p>Mercredi 29 mai CARREFOUR DES MUSIQUES 18h Théâtre de Verdure, Square Robert Schuman à Ville-d'Avray Entrée libre</p>	<p>Samedi 1^{er} juin OPÉRA BOUFFE : L'ÉLIXIR D'AMOUR 20h30 Théâtre de l'Atrium de Chaville Billetterie Atrium, 01 47 09 70 75</p> <p>Dimanche 2 juin OPÉRA BOUFFE : L'ÉLIXIR D'AMOUR 16h Théâtre de l'Atrium de Chaville Billetterie Atrium, 01 47 09 70 75</p> <p>Mardi 4 juin CONCERT CHOEUR CHAM COLLEGE 20h Eglise Saint-Marc-Saint-Marc de Ville-d'Avray Entrée libre</p> <p>Jeudi 6 juin HEURE MUSICALE 19h30 Château de Ville-d'Avray Entrée libre</p> <p>Vendredi 7 juin SPECTACLE DANSE 20h30 Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation</p> <p>Samedi 8 juin HEURE MUSICALE 18h Salle Toscanini Conservatoire de Chaville Entrée libre</p>	<p>Samedi 8 juin COMÉDIE MUSICALE: MATILDA 20h30 Espace Louvois de l'Atrium de Chaville Entrée libre</p> <p>Dimanche 9 juin COMÉDIE MUSICALE: MATILDA 16h Espace Louvois de l'Atrium de Chaville Entrée libre</p> <p>Mardi 11 juin CONCERT DES ENSEMBLES 20h Théâtre de l'Atrium de Chaville Entrée libre</p> <p>Samedi 15 juin CONCERT MUSIQUE DE CHAMBRE 15h Château de Ville-d'Avray Entrée libre</p> <p>Dimanche 16 juin SPECTACLE DANSE 15h Théâtre de l'Atrium de Chaville Entrée libre</p> <p>Mardi 25 juin CONCERT CHAM PRIMAIRE 19h Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation</p> <p>Dimanche 30 juin CONCERT MUSIQUE DE CHAMBRE 16h Paroisse de Saint-voisins Entrée libre</p>
--	--	--

Conception: Mediastudio, LANTIER/DESVERGÈRES - www.agenda.chaville.fr - 01 47 09 70 75 - MJC de la Vallée

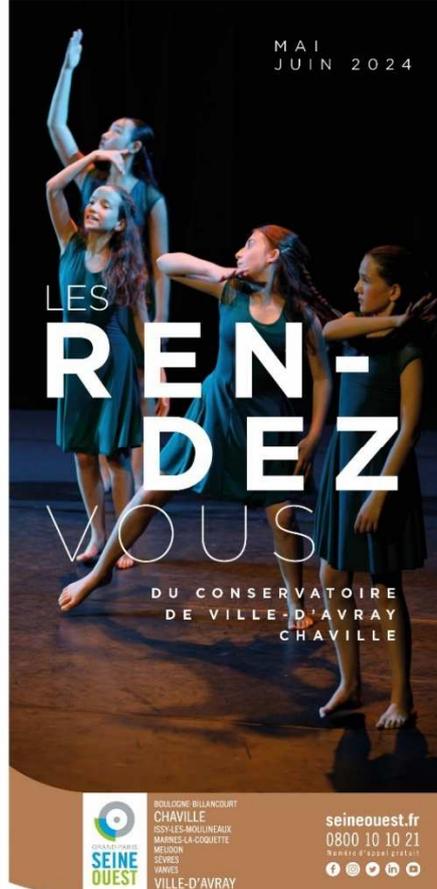
ANTENNE DE CHAVILLE
3 parvis Robert Schuman
01 46 29 51 64

ANTENNE DE VILLE-D'AVRAY
10 rue de Marnes
01 46 29 94 90

ASSOCIATION ACCORDS MAJEURS
01 46 29 51 62



MAI
JUN 2024



LES RENDEZ-VOUS

DU CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEUX
MELUN
SEVRES
VANDRES
VILLERS-LEZ-TOULAIN
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr
0800 10 10 21
numéro d'appel gratuit

LES HEURES MUSICALES



VILLE-D'AVRAY & CHAVILLE
ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE
À Chaville, le samedi à 18h
À Ville-d'Avray, le samedi à 19h30
Ces temps musicaux sont l'occasion pour les élèves du conservatoire, toutes disciplines confondues, de présenter leurs pièces instrumentales devant un public.
Entrée libre, retrouvez les prochaines dates dans l'agenda

JAZZ



CHAVILLE
JAZZ O'CAF
Jeudi 16 mai à 20h - MJC de la Vallée de Chaville
Les conservatoires de Ville-d'Avray Chaville, Vélizy, Versailles et la MJC s'associent pour une soirée jazz au 25 de la Vallée. Les classes de jazz de Philippe Goetris improviseront sur des thèmes issus du répertoire. Le concert sera suivi d'une JAM ouverte à tous.
Entrée libre

OPÉRA



CHAVILLE
OPÉRA BOUFFE : L'ÉLIXIR D'AMOUR DE DONIZETTI
Dimanche 26 mai à 16h
Samedi 1er juin à 20h30
Dimanche 2 juin à 16h
Durée 1h45 avec entracte
Théâtre de l'Atrium de Chaville
Venez découvrir l'art de l'opéra avec *L'Élixir d'Amour*, une œuvre populaire de Gaetano Donizetti. Cette expérience unique, servie par une mise en scène étonnante et fringante de Florie Dufour est à partager en famille. Sur scène, 5 solistes, 70 choristes, 6 danseuses accompagnés par un orchestre en fosse de 40 musiciens dirigé par Cédric Penier. Une production signée Accords Majeurs en partenariat avec le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville. La scénographie, les décors et les costumes sont confiés à Christel Grevy qui nous réserve de belles surprises sur le plateau du théâtre de l'Atrium.
BILLETTERIE SUR PLACE
ATRUM DE CHAVILLE
Mardi, mercredi, samedi de 14h30 à 18h30
TEL. 01 47 09 70 75
SEL DE SEVRES
Mardi, mercredi, dimanche de 14h30 à 18h30
TEL. 01 41 14 32 34
BILLETTERIE EN LIGNE 24H/24H
atrimium-chaville.fr / sel-sevres.org
Plein tarif : 20€
Tarif réduit : 12€ (élèves conservatoire et adhérents Accords Majeurs, moins de 12 ans, choristes)

CARREFOUR DES MUSIQUES



VILLE-D'AVRAY
INTERMÈDES MUSICAUX, DANSÉS
Mercredi 29 mai à 18h - Théâtre de Verdure, Square Robert Schuman à Ville-d'Avray
La municipalité et ses partenaires culturels locaux se retrouvent pour fêter l'été en extérieur.
Au programme : ensembles du conservatoire, musiques amplifiées avec la SUP, chorale CHAM du collège, zumba avec la Maison Pour Tous, chœur de Ville-d'Avray.
Tous les mercredis du 22 mai au 21 juin, et clôture par la fête de la musique. Les élèves du conservatoire se produiront le mercredi 29 mai.
Entrée libre

CONCERT CHAM



VILLE-D'AVRAY
GLORIA DE VIVALDI
Mardi 4 juin à 20h - Église Saint-Nicolas Saint-Marc
Concert du chœur Cham voix collège dirigé par Marie-Aude Menou et accompagné des élèves des orchestres cordes 2^{ème} et 3^{ème} cycles du conservatoire, dirigés par Samuel Vasseur et Frédéric Visconte. Une collaboration des trois classes tout au long de l'année pour préparer ensemble une œuvre emblématique de Vivaldi.
Entrée libre

DANSE



VILLE-D'AVRAY
SPECTACLE DANSE
Vendredi 7 juin à 20h30 - Théâtre du Colombier
Les élèves de danse classique de Laetitia Turri ont travaillé le célèbre ballet de George Balanchine, *Joyaux*. La classe de danse contemporaine de Mélanie Carré-Angeli présentera *De l'aube au crépuscule*.
Entrée libre

COMÉDIE MUSICALE



CHAVILLE
DEUX REPRÉSENTATIONS
Samedi 8 juin à 20h30
Dimanche 9 juin à 16h
Espace Louvois à l'Atrium de Chaville
La classe de comédie musicale présente *Matilda*.
Adaptation : Natacha Wassiljeff
Entrée libre

FOCUS



CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY
TROIS QUESTIONS
À ÉLÉONORE
DARNON, SOLISTE,
À L'OCCASION DU
CONCERT VIVALDI
AU THÉÂTRE DU
COLOMBIER À
VILLE-D'AVRAY

A l'occasion de ce concert, vous allez travailler avec un orchestre semi-amateur, un orchestre en devenir. Pourquoi avez-vous accepté ? Et comment l'avez-vous vécu ?
Le titre ne change rien et plus c'est une autre façon de voir la musique. J'ai envie de donner, de transmettre ce que sont pas que des notes à jouer, que derrière il y a toujours un caractère, une dynamique et c'est vraiment ça que j'aime partager avec les grands élèves et les adultes amateurs.

Pouvoir les accompagner, non pas vers une réalisation techniquement parfaite réservée aux orchestres professionnels, mais vers une interprétation de haut niveau où la musique se partage, se vit, et se servir de leur enthousiasme pour cela.

Quelle liberté prenez-vous dans l'interprétation de cette œuvre ?
Quand on écoute les 4 saisons, il faut penser que c'est une musique descriptive et pas simplement une musique qui évoque les sentiments. Vivaldi a même écrit sur sa partition vouloir imiter tel ou tel oiseau (le corbeau, la tourterelle) et simultanément faire entendre les mouches ou les chiens qui aboient.

L'été n'est pas créche calculatrice mais de sentir dans l'œuvre, lui donner un sens artistique et de réfléchir à la façon d'arriver avec les archets le vent, sous différentes formes : brise, souffle, orage. Mille options s'offrent aux musiciens et ce sont leurs ressentis qui guident le choix de l'interprétation finale.

Alors évidemment, j'ai des idées sur l'œuvre mais elles vont se développer dans l'échange à la fois avec les professeurs et avec ce que vont proposer les élèves. C'est très intéressant.

Vous avez, sans doute, joué cette œuvre des dizaines de fois. Votre perception de l'œuvre a-t-elle évolué ?
C'est une œuvre que j'ai beaucoup jouée, aussi bien en grande formation avec orchestre complet et claviers qu'en quatuor à cordes. L'interprétation, n'est jamais figée et à mon avis, la perfection n'existe pas. A chaque fois, il faut recréer, j'attends beaucoup des musiciens avec lesquels je vais jouer, peu importe leur niveau.

Pour préparer ce concert, par exemple, nous avons travaillé les parties solos avec la violoncelliste. C'était la première fois qu'on se voyait, je n'ai pas eu de maître à la façon dont j'ai pu le faire avec elle. Elle a proposé et j'ai répondu. C'est un dialogue qui se fait. C'est extrêmement riche, je ne m'en rendais pas compte.

AGENDA
CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE



Samedi 13 février WEEK-END CORDES À partir de 14h Conservatoire de Chaville Entrée libre	Samedi 9 mars CONCERT MUSIQUE DE CHAMBRE 19h Château de Ville-d'Avray Entrée libre	Samedi 23 mars HEURE MUSICALE 10h Salle Toccalini Conservatoire de Chaville Entrée libre
Dimanche 4 février WEEK-END CORDES 15h Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation	Samedi 9 mars HEURE MUSICALE 10h Salle Toccalini Conservatoire de Chaville Entrée libre	Dimanche 24 mars CONCERT SYMPHONIQUE 20h30 Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Bibliothèque municipale
Mardi 6 février CONCERT CHAM PRIMAIRE 19h30 Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation	Jeudi 14 mars HEURE MUSICALE 10h30 Château de Ville-d'Avray Entrée libre	Vendredi 29 mars CONCERT DES ENSEMBLES 20h30 Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation
Jeudi 8 février HEURE MUSICALE 10h30 Château de Ville-d'Avray Entrée libre	Mardi 19 mars CONCERT DES ENSEMBLES 20h Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre	Jeudi 4 avril CHORALE DES SCOLAIRES 20h Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation
Jeudi 8 février CONCERT DE FLÛTE À BEC 20h Conservatoire d'Orsay-le-Moulon Entrée libre	Mardi 19 mars CONCERT DE FLÛTE À BEC 20h Conservatoire de Boulogne-Billancourt Entrée libre sur réservation	Vendredi 15 avril CHORALE DES SCOLAIRES 19h Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray Entrée libre sur réservation
Jeudi 29 février SORÉE JAZZ 20h MJC de la Vallée de Chaville Entrée libre		

ANTENNE DE CHAVILLE
3 parvis Robert Schuman
01 46 29 5164

ANTENNE DE VILLE-D'AVRAY
10 rue de Marées
01 46 29 94 90

ASSOCIATION ACCORDS MAJEURS
01 46 29 51 62

FÉVRIER
MARS
AVRIL 2024

LES RENDEZ-VOUS

DU CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE

seineouest.fr
0800 10 10 21
Mars et Avril 2024

LES HEURES MUSICALES

VILLE-D'AVRAY & CHAVILLE
ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE
À Chaville, le samedi à 19h
À Ville-d'Avray, le jeudi à 19h30
Ces temps musicaux sont l'occasion pour les élèves du conservatoire, toutes disciplines confondues, de présenter leurs pièces instrumentales devant un public.
Entrée libre, réservation préalable obligatoire.

CONCERT

CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY
DÉCOUVERTE DU RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN AU VIOLON AVEC JEANNE-MARIE CONQUER
Le département cordes des deux antennes aura le plaisir d'accueillir, Jeanne-Marie Conquer, violoniste soliste de l'ensemble Intercontemporain. A cette occasion, les élèves du conservatoire découvriront le répertoire de musique d'aujourd'hui.
Ensemble des enseignants du département cordes se mobilise pour accompagner les élèves des deux antennes dans cette nouvelle expérience.
Samedi 13 février - Conservenain de Chaville
14h-15h Conférence de Jeanne-Marie Conquer - Salle Toccalini - Entrée libre
25h-16h30 Masterclass publique - Salle Toccalini - Entrée libre
19h30 Concert des élèves en musique de chambre
Concert
Dimanche 4 février à 15h - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
En première partie, Jeanne-Marie Conquer ouvrira avec un réclat au cours duquel elle nous fera découvrir la musique contemporaine au violon. La deuxième partie sera consacrée à la restitution du travail des élèves avec la musicienne.
Entrée libre sur réservation au 01 46 29 94 90

CHORALE

VILLE-D'AVRAY
LES CHAM PRIMAIRE EN FOLIE
Mardi 6 février à 19h - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Venez encourager les Classes à Horaires Améliorés Musique primaire de Ville-d'Avray et profitez plaisir à les écouter chanter les cert-volants écrites de Bernard Divoix. Ils présenteront également de leur travail dans des moments d'invention et d'improvisation, des scènes d'expression corporelle, et des rythmes de Batucada !
Entrée libre sur réservation au 01 46 29 94 90

JAZZ

CHAVILLE
JAZZ O'CAF
Jeudi 29 février à 20h - MJC de la Vallée de Chaville
Les conservatoires de Ville-d'Avray Chaville, Velzy et Versailles et la MJC s'associent pour une soirée jazz au 25 de la Vallée. Les classes de jazz de Philippe Goehrs improviseront sur des thèmes issus du répertoire. Le concert sera suivi d'une JAM ouverte à tous.
Entrée libre

CONCERT

VILLE-D'AVRAY
MUSIQUE DE CHAMBRE
Samedi 9 mars à 19h - Salle Schreiner au Château de Ville-d'Avray
Chaque année, la classe de musique de chambre du conservatoire propose, sous la houlette de Cedric Julien, plusieurs concerts gratuits au Château de Ville-d'Avray. Ces concerts sont souvent la première expérience de travail en duo ou trio des jeunes musiciens abordant des répertoires qui constituent la matière première de leur vie artistique. Les musiciens explorent et perfectionnent leur son d'ensemble et leurs interprétations, se confrontant à l'écoute et à l'accueil du public.
Entrée libre

CONCERT DES ENSEMBLES

CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY
DEUX CONCERTS, DEUX LIEUX
Mardi 19 mars à 20h - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Vendredi 29 mars à 20h30 - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Comme chaque trimestre au conservatoire les élèves sont mis à l'honneur. C'est l'occasion pour les familles d'apprécier le travail effectué et de découvrir les différents ensembles du conservatoire et la diversité des styles.
Entrée libre (sur réservation uniquement à Ville-d'Avray au 01 46 29 94 90)

CONCERT SYMPHONIQUE

VILLE-D'AVRAY
LES QUATRES SAISONS DE VIVALDI
Dimanche 24 mars à 15h - Durée 1h15
Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Un concert lecture autour des poèmes ayant inspiré Antonio Vivaldi (1678-1741) pour composer Les 4 saisons, interprété par la soliste invitée Eleonore Darnon, nouvellement super soliste de l'orchestre de Ville-d'Avray Chaville.
Réservation au 01 46 29 94 90 / 01 46 29 94 90
Tarif plein 6 € / Tarif réduit 10 € (adhérents/accords Majeurs, moins de 12 ans) / Gratuit pour les élèves du conservatoire

CHORALE

VILLE-D'AVRAY
CHORALE DES SCOLAIRES : LA BELLE VIE !
Jeudi 4 avril à 20h - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Vendredi 5 avril à 19h - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Venez écouter des chorales résolument optimistes adaptées par Serge-François pour voix d'enfants et trio de jazz. Nous célébrons l'amitié avec Les copains d'abord de Brassens, les chansons avec C'est si bon de Montand, L'amour avec Celine de Mougins et quelques standards américains chantés en français sous la direction de Marie-Luce Meyrou.
Entrée libre sur réservation au 01 46 29 94 90

FOCUS



CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE RAVENSQUID

Le Conservatoire a noué depuis quelques mois un partenariat avec la Compagnie Ravensquid Ballet, une compagnie « tremplin » dont la vocation est de favoriser l'insertion professionnelle de danseurs récemment diplômés, en France ou à l'étranger.

Les jeunes danseurs sont ainsi accueillis plusieurs fois par semaine au sein de l'établissement qui leur offre des studios pour répéter. En échange, ils partageront tout au long de l'année, à l'occasion de rencontres et d'échanges avec les élèves, leur expérience de danseurs professionnels. Ce partenariat apporte un enrichissement pédagogique et artistique à l'enseignement que reçoit les élèves de leur professeur de danse du conservatoire. Il prend aussi toute son envergure lors de collaborations scéniques. Ce fut ainsi le cas lors des spectacles de fin d'année, auxquels participèrent plusieurs danseurs de la compagnie, offrant aux élèves et au public, la représentation de tableaux anthologiques extraits de la Belle et aux bois Dormant entre autres.



Composition : Isabelle LATTI - L'ALTRUM - www.seineouest.fr - 01 46 29 94 90 - Crédit photos : GFFC, Isabelle Puyot

AGENDA
CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE



- | | | |
|---|---|---|
| Samedi 18 novembre
HEURE MUSICALE
18h
Salle Toscanini
Conservatoire de Chaville
Entrée libre | Judi 30 novembre
JAZZ O'CAF
20h
MJC de la Vallée de Chaville
Entrée libre | Mardi 19 décembre
CONCERT CHAM COLLÈGE
20h
Château de Ville-d'Avray
Entrée libre sur réservation |
| Samedi 18 novembre
CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE
14h
Château de Ville-d'Avray
Entrée libre | Samedi 2 décembre
HEURE MUSICALE
18h
Salle Toscanini
Conservatoire de Chaville
Entrée libre | Judi 18 janvier
HEURE MUSICALE
19h30
Château de Ville-d'Avray
Entrée libre |
| Judi 23 novembre
HEURE MUSICALE
19h30
Château de Ville-d'Avray
Entrée libre | Mardi 5 décembre
CONCERT DES ENSEMBLES
20h
Théâtre de l'Altrum de Chaville
Entrée libre | Samedi 20 janvier
CONCERT DES ENSEMBLES
20h30
Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Entrée libre sur réservation |
| Samedi 25 novembre
HEURE MUSICALE
18h
Salle Toscanini
Conservatoire de Chaville
Entrée libre | Judi 14 décembre
HEURE MUSICALE
19h30
Château de Ville-d'Avray
Entrée libre | Vendredi 26 janvier
CONCERT DES ENSEMBLES
20h30
Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Entrée libre sur réservation |
| Dimanche 26 novembre
CONCERT SYMPHONIQUE AVEC CHOEUR
16h
Théâtre de l'Altrum de Chaville
Billetterie Altrum | Samedi 16 décembre
HEURE MUSICALE
18h
Salle Toscanini
Conservatoire de Chaville
Entrée libre | Samedi 27 janvier
HEURE MUSICALE
18h
Salle Toscanini
Conservatoire de Chaville
Entrée libre |

ANTENNE DE CHAVILLE
3 parvis Robert Schuman
01 46 29 51 64

ANTENNE DE VILLE-D'AVRAY
10 rue de Marnes
01 46 29 94 90

ASSOCIATION ACCORDS MAJEURS
01 46 29 51 62

NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
JANVIER 2024

LES RENDEZ-VOUS

DU CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY CHAVILLE

BOULOGNE-BILLANCOURT CHAVILLE
1874-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VAVRES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



LES HEURES MUSICALES

CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

À Chaville, le samedi à 18h
À Ville-d'Avray, le jeudi à 19h30
Ces temps musicaux sont l'occasion pour les élèves du conservatoire, toutes disciplines confondues, de présenter leurs pièces instrumentales devant un public.
Entrée libre, retrouvez les prochaines dates dans l'agenda



CONCERT SYMPHONIQUE

CHAVILLE CONCERT SYMPHONIQUE AVEC CHOEUR : ACCORDS MAJEURS FÊTE SES 25 ANS

Dimanche 26 novembre à 16h
Durée 1h30
Théâtre de l'Altrum de Chaville
En partenariat avec le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, les musiciens, choristes et danseurs seront réunis sur la scène de l'Altrum pour fêter avec le public les 25 ans de l'association Accords Majeurs. Un programme festif avec une dizaine de pièces très éclectiques.
L'association Accords Majeurs qui a pour objet l'enseignement pour les adultes, compte actuellement 260 adhérents. Elle permet aux musiciens, choristes et danseurs, débutants ou confirmés, de continuer à se former. Son ambition a toujours été d'offrir à ses élèves des cours individuels mais surtout de leur donner la possibilité de jouer ensemble à l'occasion de manifestations collectives.

Direction Cédric Pernier
Orchestre et chœur Accords Majeurs

BILLETTERIE SUR PLACE
ALTRUM DE CHAVILLE
Mercredi, vendredi, samedi de 14h30 à 18h30
Tel. 01 47 00 70 75
SALLE DE SEVRES
Mardi, mercredi, dimanche de 14h30 à 18h30
Tel. 01 41 14 32 34

BILLETTERIE EN LIGNE 24h/24h
altrum-chaville.fr/sev-sevres.org
Plein tarif : 15€
Tarif réduit : 10€ (adhérents Accords Majeurs, chœurs)
Tarif jeune : 5€ (élèves du conservatoire, moins de 12 ans)



JAZZ

CHAVILLE JAZZ O'CAF

Judi 30 novembre à 20h - MJC de la Vallée de Chaville
Le conservatoire et la MJC vous invitent à une soirée jazz. Les élèves de Philippe Goehrs improvisent sur des thèmes issus du répertoire. Cette soirée réunira également des groupes des conservatoires de Velizy et Versailles Grand Parc.
Entrée libre



CONCERT

VILLE-D'AVRAY MUSIQUE DE CHAMBRE

Samedi 18 novembre à 14h - Château de Ville-d'Avray
Chaque année, la classe de musique de chambre du conservatoire propose, sous la houlette de Cédric Jullion, plusieurs concerts gratuits au Château de Ville-d'Avray. Ces concerts sont souvent la première expérience de travail en duos ou trios des jeunes musiciens abordant des répertoires qui constitueront la matière principale de leur vie artistique. Les étudiants explorent et perfectionnent leur son d'ensemble et leurs interprétations, se confrontant à l'écoute et à l'accueil du public qui assiste avec enthousiasme au déroulement toujours renouvelé de ce moment musical.
Entrée libre



CONCERT DES ENSEMBLES

CHAVILLE & VILLE-D'AVRAY DEUX CONCERTS, DEUX LIEUX

Mardi 5 décembre à 20h - Théâtre de l'Altrum de Chaville
Vendredi 26 janvier à 20h30 - Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Comme chaque trimestre au conservatoire les élèves sont mis à l'honneur. C'est l'occasion pour les familles d'apprécier le travail effectué et de découvrir les différents ensembles du conservatoire et la diversité des styles.
Entrée libre (sur réservation uniquement à Ville-d'Avray au 01 46 29 94 90)

Annexe 3 - Exemples d'affiches diverses de la programmation

Musicale
Comédie

Un Violon sur le Toit

samedi
3 juin
20h30

-

dimanche
4 juin
16h

Mise en scène
Natacha Wassilieff
Direction d'orchestre
Cédric Perrier

Théâtre de l'Atrium
3, Parvis Robert Schuman 92370 Chaville
Billetterie : 01 47 09 70 75
www.atrium-chaville.fr | TU 15 € TR 10 €

SEINE OUEST
haute-seine
Accords Majeurs
MES SCÈNES
Accords Majeurs 2023
Productions Accords Majeurs 2023
Illus. Grain d'Art ©

MOMENT CHORÉGRAPHIQUE

THÉÂTRE DU COLOMBIER
Place Charles de Gaulle - 92410 VILLE-D'AVRAY

DANSE CLASSIQUE - DANSE CONTEMPORAINE - INITIATION - MASTERCLASS - COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

PAR LE DÉPARTEMENT DANSE
DU CONSERVATOIRE DE
VILLE-D'AVRAY CHAVILLE

SAMEDI 10 JUN 2023 À 20H30
DIMANCHE 11 JUN 2023 À 15H

RESERVATION PAR MAIL : CONSERVATOIREVILLEAVRAY@SEINEOUEST.FR

seineouest.fr
0800 10 10 21

SEINE OUEST
haute-seine
CHAVILLE
VILLE-D'AVRAY

CONCERT SYMPHONIQUE
Direction Cédric Perrier

ALBINONI
Concerto pour hautbois

BACH
Cantates

MOZART
Exsultate Jubilate

Kristina Vahrenkamp Soprane
Réginald Lafont Hautbois
Thierry Kartagener Trompette

DIMANCHE 27 NOVEMBRE - 15h
Théâtre du Colombier à Ville-d'Avray
Orchestre Accords Majeurs
Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville

Réservations au 01 46 29 94 90 / 01 46 29 51 63
Tarif plein 10€ - Tarif réduit 5€ - Gratuit pour les élèves du conservatoire

Billetterie en ligne

Opéra bouffe

L'ÉLIXIR D'AMOUR

DE DONIZETTI

Dimanche
26 Mai
16h

Samedi
1er Juin
20h30

Dimanche
2 Juin
16h

Mise en scène
Florie Dufour
Direction musicale
Cédric Perrier
Chœur, solistes
orchestre et danseurs
Accords Majeurs

Théâtre de l'Atrium de Chaville
3 parvis Robert Schuman 92370 Chaville
Plein tarif 20€ tarif réduit 12€
Billetterie : 01 47 09 70 75

Production Accords Majeurs 2024

SEINE OUEST
haute-seine
CHAVILLE
VILLE-D'AVRAY

06 CADRE DE VIE

CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY

UN NOUVEAU RAYONNEMENT



En octobre 2021, le conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest a approuvé le projet de construction d'un nouveau conservatoire à Ville-d'Avray. Il s'inscrit dans l'histoire du site du Château Baron Thierry sur lequel il sera implanté. Il s'agit d'un projet d'envergure à la hauteur du patrimoine historique et de la tradition artistique et culturelle de la ville. Il se déroulera

en plusieurs étapes : en premier lieu, la construction de nouveaux espaces, suivie de la rénovation et de l'extension du bâtiment de l'actuel pavillon du conservatoire et de travaux d'embellissement paysager du parc.

En concertation avec l'architecte des bâtiments de France et la conservatrice des monuments historiques, une étude historique a été menée pour que la construction contribue à valoriser le patrimoine architectural et paysager.

AAVP Architecture, BRPR Architectes du patrimoine et Atelier NDF paysagiste, sont les agences de professionnels en charge de la transformation du conservatoire.



Façade postérieure du Château Thierry.
Source : archives départementales

UN PEU D'HISTOIRE...

Le Château Thierry a été construit en 1776 par l'architecte Joseph-Elie-Michel Le Fèvre et appartient à la commune de Ville-d'Avray depuis 1969.

Le conservatoire de Ville-d'Avray qui a été installé dans le pavillon de la gendarmerie de chasse lors de sa création, appartient au réseau des sept conservatoires du territoire Grand Paris Seine Ouest. En 2017, les conservatoires de Chaville et Ville-d'Avray ont fusionné, permettant ainsi de diversifier les propositions de pratiques artistiques sur deux sites.

Financé par Grand Paris Seine Ouest, le projet de construction s'inscrit dans les objectifs du territoire : durable, créatif et numérique.

UN PROJET DURABLE...

Ce projet de rénovation et de construction, en lien avec le **Plan Climat-Air-Énergie territorial**, développe une dimension de performance énergétique et se veut respectueux de l'environnement. Architecture, matériaux et organisation : de nouvelles solutions sont envisagées pour concilier performance, qualité de travail, d'apprentissage et confort pour tous ceux qui y évoluent.

« Le redécoupage des salles de cours, une isolation et la mise en place d'un système de chauffage par géothermie sont prévus afin de rendre possible une meilleure ventilation naturelle des lieux et d'avoir des apports d'air permettant de stocker un peu de chaleur », explique Vincent Parreira, architecte DPLG, lauréat du concours et responsable du groupement de spécialistes en charge du projet.

Le parc fera l'objet de toutes les attentions : sauvegarde des arbres remarquables, retrait de certains arbustes en mauvaise santé et remplacement par d'autres essences moins invasives en strates basses, surtout pour offrir une perspective plus ouverte sur le patrimoine bâti. Ces travaux favoriseront l'enrichissement de la diversité végétale des espaces extérieurs. « L'essentiel du projet paysager est de donner une cohérence au parc du Château, tout en recréant des grands axes et des petits potagers, ajoute-t-il.

...CRÉATIF

La création d'un auditorium sera un atout.

« Détenteur du classement *Conservatoire à rayonnement départemental*, le conservatoire de Ville-d'Avray/Chaville offrira aux élèves et enseignants un équipement moderne, pensé pour eux et répondant aux normes acoustiques. Nous proposerons également une programmation musicale et chorégraphique accessible aux Dagovéranais et aux Chavillois. Cela nous permettra de devenir un lieu d'accueil de résidence d'artistes et facilitera la mise en place de contacts réguliers entre élèves et étudiants avec le monde professionnel », indique Cédric Perrier, directeur du conservatoire.

« L'auditorium sera composé d'une grande salle accessible par deux escaliers et d'une salle polyvalente utilisée pour les répétitions. Ce nouveau bâtiment moderne, quasiment enterré, s'intégrera totalement dans le cadre sans le dénaturer et seul l'espace d'accueil sera visible de l'extérieur. Toutes les interventions de construction et de rénovation seront réalisées en respectant le bâtiment historique existant afin de lui redonner ses lettres de noblesse et y apporter une petite touche contemporaine pour répondre aux demandes d'aujourd'hui », argumente Vincent Parreira.

... ET NUMÉRIQUE

Une salle sera dédiée à l'enseignement des nouvelles technologies de la musique, discipline qui est l'une des spécificités du conservatoire. Les élèves collégiens des Classes à horaires aménagés musique auront notamment accès à cette salle en lien avec l'auditorium pour produire leurs créations musicales.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Depuis 1973, sont protégés par inscription au titre des monuments historiques :

- Les façades et la toiture du Château et du Pavillon de chasse.
- L'escalier principal du Château avec sa rampe en fer forgé.
- La grille avec sa demi-lune (au niveau de l'entrée principale du site).

Prochaines étapes

- Courant 2023 : études historiques et diagnostics par le cabinet d'architecture avec la participation d'un architecte du patrimoine.
- Courant 2023 : phase d'études d'archéologie préventive dans le parc du château.
- À partir de 2024 : lancement de la première phase de travaux avec la construction des nouveaux espaces (dont l'auditorium et les salles de pratiques collectives).

Durant toute la réalisation du projet, une lettre sera envoyée aux riverains afin de les informer du déroulement et de l'avancée du chantier et des étapes.



Réseau National
Musique &
Handicap

LA MUSIQUE COMME MOTEUR D'INCLUSION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Chaville Ville-d'Avray s'ouvre de plus en plus au public en situation de handicap, grâce à des équipes pédagogiques sensibilisées et de mieux en mieux formées. Présentation.

Preuve de l'ouverture progressive du conservatoire au handicap, une quinzaine d'élèves, présentant des troubles structurels, mentaux ou cognitifs, ont pu intégrer les cours d'instruments individuels ou les cours collectifs de danse durant ces dernières années.

"Depuis 2007, il y a une vraie volonté du conservatoire d'accueillir davantage d'enfants en situation de handicap. Cela s'est notamment traduit par la mise en place de formations de sensibilisation et d'encadrement. Une dizaine de professeurs ont pu en bénéficier", souligne Valérie Bojinski, directrice adjointe pédagogique. Devenue depuis référente handicap, elle fut l'une des premières à ouvrir la brèche.

Tête de réseau

Après avoir adhéré en 2009 à la Charte Musique et Handicap, mise en place par le ministère de la Culture et de la Communication, le conservatoire devient en 2014 membre du Réseau National Musique et Handicap.

Cet investissement lui confère une forme de reconnaissance qui conduit le Conseil départemental à le désigner "Tête de réseau Handicap" en 2018.

Au titre de ce soutien, le conservatoire

exerce des missions de mise en réseau des professeurs des sept conservatoires de Grand Paris Seine Ouest, autour de la question de l'inclusion. Il propose notamment la mise en place d'un référent handicap dans chaque conservatoire, qui serait l'unique interlocuteur des parents souhaitant inscrire leur enfant et des enseignants souhaitant bénéficier de formations en interne.

Par ailleurs, le conservatoire œuvre au développement de partenariats, que ce soit avec des structures d'enseignement artistique ou des structures du milieu médico-éducatif.

La participation en septembre 2020 d'élèves de l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) "Cap Devant !" à un stage de formation des professeurs de danse de GPSO en est un bel exemple, les deux structures ayant ensuite décidé de poursuivre leurs échanges.

Parcours musical

Aujourd'hui, le conservatoire propose des parcours d'enseignement musical aux enfants à partir de quatre ans dans tous types de handicap.

Le plus souvent, ils sont accueillis dans des cours individuels d'instrument, mais, pour certains et quand cela est possible,

ils participent également aux cours collectifs de formation musicale ou à des ensembles instrumentaux ou uniquement à la chorale.

La participation aux auditions et divers projets artistiques du conservatoire est également fortement encouragée et proposée par les enseignants.

"On essaie de s'adapter à l'enfant en lui proposant un parcours adapté à ses capacités. Cela passe systématiquement par une rencontre préalable avec les parents, l'enfant, si possible, l'enseignant et la référente handicap pour cerner au mieux les attentes, les demandes et les possibilités de tous", souligne Valérie Bojinski. ■

CURSUS HANDICAP

Vous avez un enfant en situation de handicap et vous souhaitez lui faire découvrir une pratique artistique ? Le conservatoire accueille ces enfants en leur proposant des cours individuels d'instruments et des cours collectifs de danse ou de chorale. ■

Rens. : Valérie Bojinski, directrice adjointe pédagogique au 01 46 29 51 64 ou par courriel valerie.bojinski@seineouest.fr



DEPUIS 25 ANS, ILS DONNENT TOUT POUR LA MUSIQUE

Le 26 novembre, les musiciens, choristes et danseurs d'Accords Majeurs seront réunis sur la scène de l'Atrium pour fêter avec le public le quart de siècle de l'association. Prenez place !

"Surtout pas de rétrospective ! Plutôt quelque chose de festif au service de la musique et de ses interprètes". Chez Cédric Perrier, qui dirige de front depuis 25 ans le conservatoire de Chaville (qui a depuis fusionné en 2015 avec celui de Ville-d'Avray) et l'association Accords Majeurs, il y a cette volonté permanente d'aller de l'avant. Un état d'esprit qu'il a pu mettre à l'épreuve dès son arrivée à la tête du conservatoire en 1998. Contraint de limiter son accès uniquement aux enfants, l'ancien musicien professionnel, passionné de pédagogie et de direction d'orchestre, ne se résout pas à abandonner l'enseignement pour les adultes. L'idée lui vient alors de créer une association permettant aux musiciens et choristes adultes, débutants ou confirmés, de pouvoir continuer à se former. Les premières notes d'Accords Majeurs étaient jouées.

Privilegier le collectif

Depuis, l'association, qui compte désormais près de 260 adhérents contre 90 à ses débuts, n'a cessé d'enrichir sa gamme de pratiques instrumentales et de s'ouvrir à de nouvelles disciplines

comme la danse, la comédie musicale ou l'improvisation jazz. Le tout porté par des professeurs motivés et de talent, issus du conservatoire ou recrutés à l'extérieur. "L'ambition d'Accords Majeurs a toujours été d'offrir à ses élèves des cours individuels, mais aussi et surtout la possibilité de jouer ensemble lors de différentes manifestations collectives", souligne Cédric Perrier, qui garde en mémoire le passage des musiciens dans les jardins de la maison de retraite Beausoleil pendant le confinement, mais aussi la tournée avec le comédien François Morel ou encore celle avec le producteur d'opérettes ATL dans plusieurs théâtres franciliens.

De Carmen aux Misérables

Mais l'œuvre d'Accords Majeurs ne serait pas complète sans les ambitieux spectacles musicaux et artistiques, mobilisant un nombre important de musiciens, chanteurs, danseurs et comédiens, que l'association monte chaque année en juin sur la scène de l'Atrium. Des pièces du répertoire lyrique (*Carmen*, *Les Pêcheurs de Perles...*), des opérettes (*Les Brigands*, *La Vie parisienne...*) ou des comédies musicales (*Un*

violin sur le toit, *Les Misérables*, *Victor Victoria...*) devenus au fil du temps sa véritable signature. En 2024, Accords Majeurs ajoutera à sa partition l'opéra bouffe de Donizetti *L'Élixir d'amour*. Pour continuer à faire vibrer et rayonner la musique à Chaville... et au-delà. ■

<https://accordsmajeurs.com>

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Pour ses 25 ans, l'orchestre symphonique et le chœur d'Accords Majeurs vous proposent un concert tout en couleur placé sous le signe de la fête. De Haendel à Verdi, des musiques de films, comme *Le Œuvre de la jungle*, au tango argentin, de *Carmen* à *Orphée aux enfers*... L'association vous embarque pour un voyage à travers les siècles, les styles, les continents, avec quelques surprises artistiques attendues et un grand final qui illumineront la scène de l'Atrium.

Le 26 novembre, à 16h, à l'Atrium.

De 5 € (tarif réduit) à 15 € (plein tarif)

Reservations sur www.atrium-chaville.fr

L'ACADÉMIE ÉQUESTRE DE VERSAILLES INVITE... LE CONSERVATOIRE DE CHAVILLE

Dimanche 28 septembre, la classe de musique de chambre du Conservatoire se produira dans les Grandes Écuries du château de Versailles pour une séance de travail en public et en musique.

En juin dernier, le Conservatoire a eu le plaisir d'inaugurer un partenariat avec l'Académie équestre de Versailles. Huit fois par an, avec "Les matinales invitent...", la prestigieuse école de Bartabas répète en public sur des partitions interprétées en direct. "Pendant 45 minutes de dressage et d'escrime, les écuyers improvisent devant le public. C'est une façon de faire découvrir ce lieu et de donner une nouvelle dynamique à ces séances de travail", explique l'administratrice Marine Poncet, Chavilloise. Les 28 et 29 juin dernier, les élèves des classes de piano du Conservatoire de Chaville ont eu l'honneur de participer à ces matinales. "Le piano et le cheval vont bien ensemble. La synchronisation était plutôt réussie. La salle est magnifique ainsi que le reste des écuries", témoigne Thibault. L'expérience artistique est reconduite dimanche 28 septembre



avec la classe de musique de chambre cette fois. "Ce partenariat offre l'opportunité à nos élèves de jouer à l'extérieur, devant un autre public et dans un lieu magique, comme des artistes invités. Pour les élèves, c'est une reconnaissance de dix ans de travail au Conservatoire", se réjouit Cédric Perrier, leur directeur. ■

Dimanche 28 septembre, à 11 h 15.

Tarifs: 12 €, 10 € (moins de 18 ans, étudiants) et 6,50 € (moins de 12 ans).

Déconseillé aux moins de 5 ans.

Manège des Grandes Écuries de Versailles: avenue Rockefeller.

Vente et retrait des billets sur place 45 minutes avant la manifestation.